

Centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1987-1988

DECEMBRE 1989

formation-qualification-emploi

LE CEREQ EN QUELQUES MOTS

Adresse

9, Rue Sextius Michel, 75015 PARIS - Tel : 45.75.62.63

Statut

Etablissement public sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Mission

Developper des études et des recherches, collecter et exploiter des données originales dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions notamment pour répondre aux demandes des administrations et des partenaires sociaux ; formuler des avis et des propositions quant aux choix en matière de politiques de formation.

Moyens

115 personnes dont 60 chargés d'études ; un budget de 46 millions de francs pour 1990.

Instances

Un conseil d'administration qui arrête le programme d'activités et le budget, et où sont présents les partenaires sociaux, les tutelles, le personnel, des personnalités qualifiées ;

Un conseil scientifique qui examine la cohérence scientifique des travaux, et où sont présents des personnalités qualifiées et des représentants d'organismes d'études.

Structures

Directeur : Yves LICHTENBERGER

Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications : Eric VERDIER

secrétaire général : Didier SABINE

QUATRE DEPARTEMENTS

Entrées dans la vie active : François POTTIER

Entreprise et formation : Gérard PODEVIN *par intérim*

• *Division de la Formation continue* : Paul JANSOLIN

Profession et marché du travail : Roland GUILLON *par intérim*

Travail et formation : Myriam CAMPINOS-DUBERNET

TREIZE CENTRES INTERREGIONAUX ASSOCIES AU CEREQ

(*dépendants des Universités ou du CNRS*)

BETA (Strasbourg), CEI (Rennes), CEJEE (Toulouse), CRESEP (Orléans), CRPEE (Montpellier),

GREE (Nancy), IRED (Rouen), IREDU (Dijon), IREP-DEVELOPPEMENT (Grenoble),

LAST-LASTREE (Lille), LERSCO (Nantes), LES (Paris), LEST (Aix).

Publications

BREF : bulletin mensuel. Diffusion gratuite par le CEREQ

FORMATION EMPLOI : revue trimestrielle. Editée et vendue par la Documentation Française

LA COLLECTION DES ETUDES : éditée et vendue par le CEREQ

LES DOCUMENTS DE TRAVAIL : édités et vendus par le CEREQ

LES CAHIERS DU REPERTOIRE FRANÇAIS DES EMPLOIS : édités et vendus par la Documentation Française

STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FINANCEE

PAR LES ENTREPRISES : publication annuelle, éditée et vendue par la Documentation Française

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

*(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)
(Années 1987 - 1988)*

*Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN
dans le cadre de la Division de la formation
continue du Département Entreprise et
Formation. Les traitements informatiques
ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED
et Edgar GROSS.*

© La Documentation Française - Paris, 1990
ISBN : 2-11-002333-3

AVANT-PROPOS

Pour la dix-septième année, à la demande et avec un financement des instances de la formation professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue au titre de la loi du 16 juillet 1971.

Cette exploitation constitue la source, sinon unique, du moins de très loin la plus complète et la plus détaillée, d'informations sur l'effort de formation continue des entreprises et les populations bénéficiaires. Elle est la base de très nombreuses études, dont les résultats sont publiés notamment dans la revue *Formation Emploi* et dans la lettre mensuelle *BREF* du CEREQ. On trouvera dans le présent ouvrage les principaux résultats statistiques détaillés.

Yves LICHTENBERGER

Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS.....	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.....	13
1.1 L'organisation du traitement.....	13
1.2 Méthodologie employée.....	14
a) La méthode d'échantillonnage.....	15
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés...	16
2. Le champ de la statistique.....	17
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs de salariés.....	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises.....	18
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1988).....	18
3. Conclusion.....	19
CHAPITRE 2 : LES DONNEES NATIONALES GLOBALES.....	21
1. Les données financières.....	21
1.1 Panorama général.....	21
1.2 L'assiette de la participation et les versements affectés à la formation professionnelle.....	22
a) Les abattements.....	22
b) Les versements affectés à la formation professionnelle.....	22
2. Structure des dépenses de formation.....	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise.....	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires.....	24
2.3 Les dépenses en application de conventions.....	24
2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF).....	24

	Pages
2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation.....	24
2.6 Le financement de la formation professionnelle en alternance.....	24
2.7 Les autres postes.....	24
3. Quelles sont les entreprises qui forment leurs salariés ?.....	25
4. Les stagiaires.....	26
4.1 Analyse générale.....	26
4.2 Analyse par sexe.....	26
4.3 La qualification des stagiaires.....	26
4.4 Les inégalités d'accès à la formation continue.....	27
4.5 Analyse par âge et par sexe.....	27
4.6 Les congés de formation.....	28
4.7 La formation en alternance.....	28
CHAPITRE 3 : ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	29
A. Les résultats régionaux à partir des déclarations 2483.....	30
1. Panorama général : concentration régionale.....	30
2. Les données financières.....	30
3. Les dépenses de formation.....	33
4. Les stagiaires.....	33
5. Les stages.....	33
6. Les résultats départementaux.....	34
B. Les résultats régionaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.....	34
1. Panorama général.....	34
2. Les données financières.....	34
3. Les données physiques.....	35
4. Les résultats départementaux.....	35
C. Conclusion.....	35

	Pages
CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE.....	37
1. Le champ de la statistique.....	37
2. Les fiches sectorielles.....	38
2.1 L'agriculture.....	39
2.2 Les industries agro-alimentaires.....	39
2.3 L'énergie.....	40
2.4 Les industries des biens intermédiaires.....	42
2.5 Les industries des biens d'équipement.....	45
2.6 Les industries des biens de consommation courante.....	47
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49
2.8 Le commerce.....	49
2.9 Les transports.....	51
2.10 Les services marchands.....	52
2.11 Les organismes financiers et de crédit.....	54
2.12 Les services non marchands.....	55
3. Les résultats à un niveau plus fin.....	55
4. Les résultats sur une période plus longue.....	59
CHAPITRE 5 : SYNTHESE INTER-SECTORIELLE.....	63
1. La construction des groupements de secteurs.....	63
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.....	64
CONCLUSION.....	67
ANNEXE (Tableaux).....	69
Liste des secteurs d'activité économique	
Niveau 40 - Niveau 100.....	128
Niveau 15 - Niveau 40.....	130
Fac-similé des déclarations 2483 de l'année 1987 et de l'année 1988...	132
Liste des tableaux et graphiques.....	137

INTRODUCTION

La loi du 16 juillet 1971 a institué une participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue. Chaque entreprise est tenue de déposer chaque année, auprès des services fiscaux, une déclaration qui retrace la mesure dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations des entreprises.

L'essentiel des résultats est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats de la formation professionnelle (1).

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans des rapports (2) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Onze dossiers (3), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1987. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1987 (données définitives) et 1988 (données provisoires).

(1) Projet de Loi de Finances - Document annexe - Formation professionnelle

(2) CEREQ - **Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483**

Années 1972-1973-1974 (février 1976)] Documents ronéotés
Années 1974-1975 (janvier 1977)	
Années 1975-1976 (décembre 1977)	

(3) CEREQ - **Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)**

Années 1976-1977 (octobre 1978)] La Documentation Française
Années 1977-1978 (octobre 1979)	
Années 1978-1979 (novembre 1980)	
Années 1979-1980 (novembre 1981)	
Années 1980-1981 (novembre 1982)	
Années 1981-1982 (décembre 1983)	
Années 1982-1983 (décembre 1984)	
Années 1983-1984 (décembre 1985)	
Années 1984-1985 (décembre 1986)	
Années 1985-1986 (décembre 1987)	
Années 1986-1987 (décembre 1988)	

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1988) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages. En 1972, les employeurs ont consacré 1,35 % de la masse salariale pour former 10,7 % de leurs salariés avec une durée moyenne de 62 heures. En 1988, ces résultats sont passés respectivement à 2,77 %, 29,7 % et 47 heures (tableaux page 11).

Un premier chapitre présente l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 et retrace le champ couvert par l'enquête.

Le chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et procède, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, à une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre trois présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion inter-régionale de l'effort de formation des entreprises. Il comprend également les résultats de l'enquête complémentaire, qui permet de dégager pour chaque région une mesure des efforts de formation des établissements (4).

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Le chapitre quatre passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE. Sont également présentés dans ce chapitre, les principaux résultats nationaux établis au niveau 100 de la nomenclature des activités économiques, ainsi que l'évolution des comportements sectoriels de trois des principaux indicateurs de la formation professionnelle continue de 1975 à 1987.

Enfin, le chapitre cinq constitue un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1987 par chacun d'eux. Ce travail, basé sur les graphiques 1 et 2, repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

(4) Les déclarations des employeurs affectent à la région du siège social l'intégralité des dépenses de formation d'une entreprise, même si ses établissements sont géographiquement dispersés.

Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1988

(1988 : données provisoires)

t1 Taux de participation financière % (1)

	1972	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	1,00	1,10	1,13	1,14	1,15	1,30	1,39
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	1,10	1,17	1,20	1,20	1,22	1,36	1,43
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,35	1,47	1,46	1,51	1,54	1,72	1,89
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,81	1,94	2,02	2,12	2,24	2,44	2,70
Classe 5 2 000 sal. et plus		3,06	3,36	3,47	3,62	3,81	4,05	4,42
TOTAL	1,35	1,97	2,14	2,17	2,24	2,33	2,51	2,77

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,5	6,3	6,6	6,0	6,2	6,8	9,0
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,4	7,8	8,6	8,5	8,9	9,5	11,2
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	12,8	14,9	16,1	16,3	17,8	19,2	21,1
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	21,9	23,4	24,9	26,8	28,5	30,9	33,9
Classe 5 2 000 sal. et plus		33,6	37,3	38,2	39,5	42,6	44,5	49,3
TOTAL	10,7	18,9	21,5	22,3	23,0	24,7	26,2	29,7

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1 10 à 19 sal.	60	44	40	43	42	44	43	41
Classe 2 20 à 49 sal.	60	44	42	42	44	40	41	40
Classe 3 50 à 499 sal.	61	47	45	44	45	42	42	41
Classe 4 500 à 1 999 sal.	78	48	50	50	47	46	44	43
Classe 5 2 000 sal. et plus	74	61	57	57	58	55	54	53
TOTAL	62	54	52	51	52	49	48	47

(1) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; de 1978 à 1986, il était de 1,1 % ; depuis 1987, il est de 1,2 %.

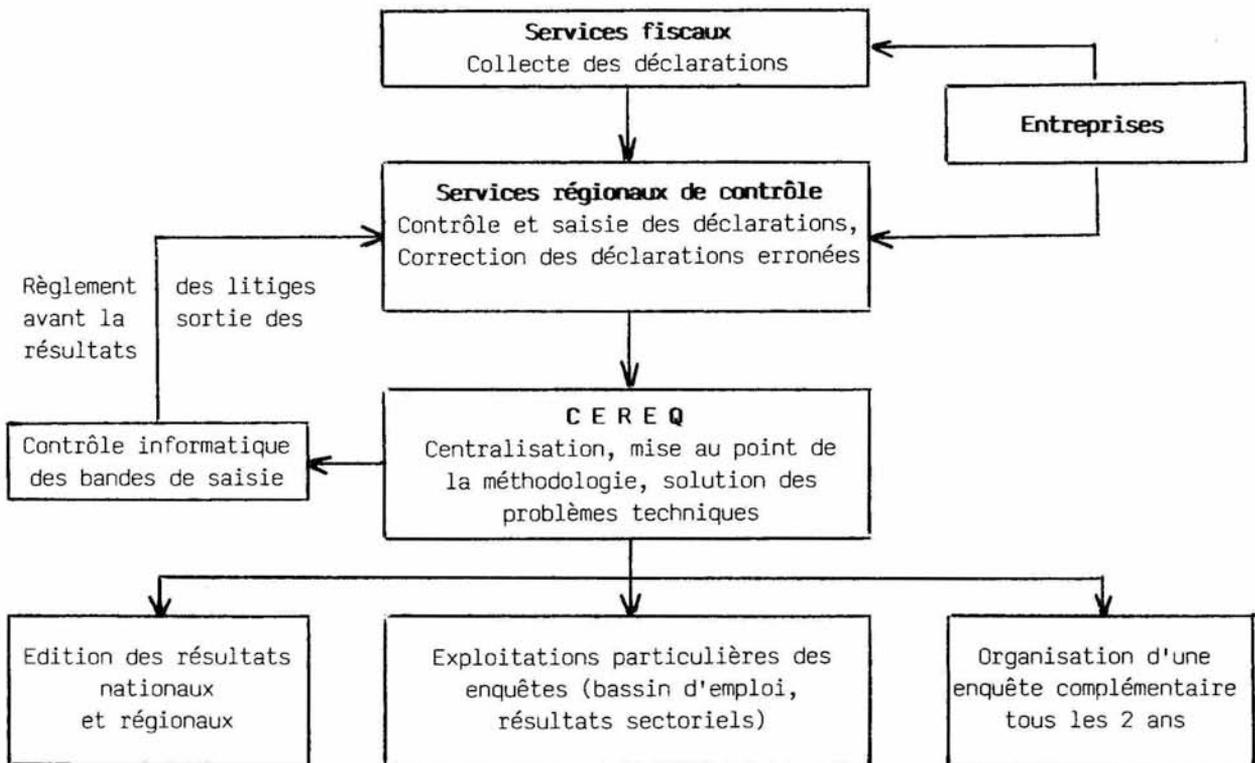
CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA METHODE EMPLOYEE

1.1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les vingt-deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle d'autre part (1). A ces pôles essentiels viennent se greffer les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations. Les organismes de saisie qui, pendant de longues années, ont transcrit sur support informatique les documents administratifs recueillis par les services fiscaux n'ont plus qu'un rôle secondaire. Désormais, la majeure partie de la saisie des données est effectuée en mode décentralisé par l'ensemble des services régionaux.



(1) Les départements d'outre-mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

Les déclarations, remises en mai aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci au service régional de contrôle de la formation professionnelle continue. Ce dernier trie les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

- Classe 1 : de 10 à 19 salariés
- Classe 2 : de 20 à 49 salariés
- Classe 3 : de 50 à 499 salariés
- Classe 4 : de 500 à 1 999 salariés
- Classe 5 : 2 000 salariés et plus

Au fur et à mesure de leur réception par la région, les déclarations sont rapidement contrôlées, puis les données sont entrées sur micro-ordinateur. Un numéro de compostage est affecté automatiquement à chaque déclaration. Le premier chiffre de ce numéro indique la classe de taille de l'entreprise. Les cinq chiffres suivants correspondent à un numéro d'ordre. Ce dernier est inscrit aléatoirement, dans l'ordre d'arrivée des déclarations. Il est effectué département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Au cours de la saisie, les déclarations erronées sont détectées par un programme informatique présent dans le micro-ordinateur de chaque région. Des messages d'anomalies apparaissent alors sur l'écran ; ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

La centralisation des données de toutes les régions, la mise au point des programmes et le contrôle du déroulement de l'enquête sont effectués par le CEREQ tout au long de l'année et principalement avant la diffusion des résultats.

1.2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût, d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation, d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre, nous devons présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car nous devons nous assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;

- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique, appelées également statistiques définitives.

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer.

- Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

Ce tirage n'est plus effectué manuellement comme les années précédentes mais, au fur et à mesure de leur saisie, chaque déclaration est signalée comme appartenant ou n'appartenant pas à l'échantillon. Dans le premier cas, la saisie doit être totale, dans le deuxième, elle peut se limiter à quelques variables seulement.

- Préparation de la deuxième phase de l'enquête

En décembre (T + 1), les régions envoient au CEREQ un fichier comprenant l'ensemble des entreprises non échantillonnées et comportant au minimum les variables suivantes : le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale, l'adresse de l'entreprise et son numéro SIREN.

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille et de la stratification NAP niveau 100 - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (30 000 déclarations environ sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), il est nécessaire que l'exploitation des déclarations 2483 soit rapide et efficace. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois entre le début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai et la publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus, cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute la fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai ($T + 2$) et chiffres publiés en septembre ($T + 1$) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREP a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires $\pm 2,9 \%$
- nombre de stagiaires $\pm 0,3 \%$
- dépenses consenties $\pm 0,3 \%$

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,3 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le **nombre d'entreprises et leurs effectifs salariés**, définitifs pour 1987, provisoires pour 1988, sont présentés dans le tableau 1, page 71(2). Le **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figure au tableau 2, page 71.

2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (3) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1987, par secteur d'activité économique (année 1987 rectifiée).

A cela, il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 335 000 salariés en 1987, secteur I 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, qui sont établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1987 étant de 9 119 279, le champ théorique est couvert à 88,2 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

Si, pour les secteurs industriels y compris l'énergie, nous nous référons aux résultats de l'enquête annuelle d'entreprise, nous constatons que, par classe de taille, la couverture est la suivante :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
67 ⁽⁴⁾	95	94	95	93

(2) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(3) **Bulletin de liaison UNEDIC n° 114 - sept.-oct. 1989**

(4) Ces taux de couverture peu élevés s'expliquent, en très grande partie, par le fait que, à partir de 1986, les entreprises franchissant le seuil des dix salariés sont exonérées du 1,2 %. Elles ne remplissent ainsi pas de déclaration, ou la renvoient vierge et donc inexploitable.

2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (5). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible est 1986. Elle exclut les secteurs suivants :

- T01 Agriculture ;
- T38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T29, T30, T33, T34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1986, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1986 alors que, pour des raisons de repérage, nous n'avons pris en compte au sein des statistiques de l'INSEE que les entreprises comptant dix salariés ou plus au 31 décembre 1986.

Dans ce champ, sur 125 464 entreprises assujetties en 1986, 99 304 - soit 79 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
66 ⁽⁴⁾	90	88	94	97	79

De même que pour le nombre de salariés, nous pouvons nous référer, pour les secteurs industriels, à l'enquête annuelle d'entreprise dont l'unité statistique de base est, comme pour les 2483, l'entreprise. Les pourcentages par classe de taille sont, en 1987, les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classes 4 + 5	Total
68 ⁽⁴⁾	94	91	92	85

2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1988)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1987 et les résultats provisoires pour 1988.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. De plus, depuis un certain nombre d'années, la tendance va dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises pour chaque classe de taille.

(5) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, nous remarquons que 401 d'entre elles ont contribué à la statistique en 1988 contre 389 pour le traitement provisoire de 1987, et 392 pour le traitement final 1987. La décentralisation du traitement des déclarations a permis aux régions d'effectuer une vérification plus poussée des entreprises non répondantes et d'envoyer très tôt une relance aux grosses entreprises. C'est ainsi que pour la classe de taille 5 (entreprises de 2 000 salariés et plus) et également la classe de taille 4 (entreprises de 500 à 1 999 salariés), le nombre de déclarations prises en compte pour les résultats provisoires correspond au définitif des années antérieures. Entre ces deux sorties de résultats, la distorsion des indices globaux, déjà très faible les années précédentes, ne devrait être que marginale pour ces entreprises. Par contre, pour les petites et moyennes entreprises, les indices retrouveront leurs valeurs correctes lors du traitement du mois de mai 1990. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

Au delà de considérations de champs, le traitement de l'année 1988 a été marqué par une grande stabilité des cadres de la déclaration 2483 (6). Cet effet est important pour les suivis d'indicateurs sur plusieurs années, mais aussi pour une plus grande efficacité des "manipulateurs" de la 2483, à savoir les entreprises, les régions et le CEREQ.

Les seuls aménagements ont porté sur le cadre D, où une ligne relative aux dépenses de conseil en formation a été ajoutée et une ligne a été supprimée suite au regroupement des autres frais de fonctionnement avec les fournitures et matières d'oeuvre.

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle. Elle demande également un désir d'efficacité, de volonté et de sérieux de la part des services régionaux de contrôle.

(6) Voir en annexe le fac-similé des déclarations 1987 et 1988.

CHAPITRE 2

LES DONNEES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNES FINANCIERES

1.1 Panorama général

En 1988, les entreprises ont déclaré 28,8 milliards de francs de dépenses consacrées à la formation continue, soit une augmentation de 10,3 % sur l'année précédente. La part des dépenses de formation rapportée à la masse salariale est passée de 2,51 % à 2,77 % confirmant ainsi le recours de plus en plus massif des entreprises à la formation continue (55 % d'augmentation depuis 1980).

La répartition des entreprises selon leur taux de participation financière apparaît dans le tableau 3 (page 72). Depuis 1987, le taux légal est de 1,2 %. L'obligation des entreprises est de consacrer 0,8 % des salaires bruts (1) à la réalisation du plan de formation, 0,1 % au développement des congés de formation et 0,3 % à la formation des jeunes en alternance.

En 1987, 57 % des entreprises, employant 31 % des salariés, étaient très proches du taux légal. En 1988, cette proportion d'entreprises n'est plus que de 56 %. Les pourcentages du nombre d'entreprises situées en deçà du seuil légal sont inférieurs à ceux de l'année passée. Quelle que soit la classe de taille de l'entreprise, la participation financière au titre de la formation est supérieure à l'année précédente (tableau 4, page 73).

Plusieurs raisons y concourent :

- l'augmentation de la proportion d'entreprises dépassant le taux légal (29,2 % contre 26,8 % en 1987) ;
- le changement de comportement d'une partie des petites entreprises pour lesquelles, depuis 1987, nous remarquons une augmentation significative du taux de participation financière, alors qu'il stagnait depuis plusieurs années ;
- l'accélération de la croissance des dépenses de formation des entreprises de 500 salariés et plus.

(1) Dans la déclaration 2483, l'entreprise porte, à la ligne 1 du cadre B, le montant des rémunérations brutes versées par elle au cours de l'année considérée, et à la ligne B1b, ce même montant avec une éventuelle déduction de l'abattement. C'est cette ligne appelée "salaires nets" qui sert de base au calcul du montant minimum de l'obligation financière lui incombant au titre d'une année.

Une étude plus approfondie devrait également nous indiquer l'importance liée à la mise en place du crédit impôt formation (2) dans l'augmentation des dépenses de formation. Dans la région Ile de France, nous avons constaté que 14 % des entreprises de 10 à 49 salariés, 25 % de 50 à 499 salariés, 47,5 % de 500 à 1 999 salariés et 57 % de 2 000 salariés et plus ont opté pour ce nouveau dispositif.

Néanmoins, les écarts restent très significatifs entre les différentes classes de taille. Les entreprises de 10 à 49 salariés ont un taux de participation quatre fois moins élevé que celles de 2 000 salariés et plus. Ce sont elles, principalement, qui constituent les 13,4 % d'entreprises qui ont une participation inférieure au taux de 1,20 %, puisque seulement 9,2 % des salariés sont concernés, ce qui représente 8 % du montant des salaires et à peine 3 % des dépenses de formation.

1.2 L'assiette de la participation et les versements affectés à la formation professionnelle

a) Les abattements

Depuis 1986, les entreprises ayant franchi le seuil des dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont totalement exonérées pendant les trois premières années, puis bénéficieront d'une réduction dégressive pendant les trois années suivantes. Il est impossible de fournir des résultats sur cette nouvelle mesure, car beaucoup d'entreprises exonérées n'ont pas rempli de déclarations 2483.

L'ancienne mesure, qui consistait à autoriser ces mêmes entreprises à opérer un abattement dégressif sur trois ans, n'est plus appliquée et sera complètement abrogée en 1988, date à laquelle les dernières entreprises cesseront d'en bénéficier.

b) Les versements affectés à la formation professionnelle

Depuis 1985, la loi des finances prévoit qu'une fraction de l'obligation légale soit affectée au financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de vingt-six ans libérés de l'obligation scolaire et complétant leur formation initiale dans le cadre de formations alternées. Ce financement est passé, en 1987, de 0,2 % à 0,3 % de la masse salariale et les entreprises ont le choix entre effectuer elles-mêmes cette formation et en déduire le montant forfaitaire des dépenses engagées, verser les sommes correspondantes au trésor ou à des organismes agréés. Cette dernière solution est, de plus en plus, celle choisie par les entreprises quelle que soit leur classe de taille puisque, en 1988, 97 % d'entre elles ont opté pour ce mode de versement. Cette mesure s'est substituée à une obligation de verser au trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale.

La loi prévoit également, par l'intermédiaire de l'article L.950-2-3 du Code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'Etat, afin de financer les congés individuels de formation.

(2) L'article 69 de la loi de finances pour 1988, n° 87-1060 du 30 décembre 1987, a institué un crédit d'impôt dont peuvent bénéficier les entreprises qui consentent un effort de formation de leurs salariés supérieur à l'obligation légale de formation professionnelle continue.

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au trésor excepté, éventuellement, le versement obligatoire de 0,3 % décrit ci-dessus ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,3 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au trésor sauf le congé individuel de formation.

(1988 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Entreprises n'ayant rien versé au Trésor %	85	88	90	91	93	92	98	98	98	98	89	91
Entreprises ayant versé au Trésor %	14	11	10	8	7	8	2	2	2	2	10	9
Entreprises n'ayant versé qu'au Trésor %	1	ε	ε	ε	ε	ε	0	0	0	0	ε	ε

La tendance est à une nette régression des versements au trésor puisque, en 1988, seulement 9 % des entreprises ont versé tout ou partie de leurs dépenses de formation au trésor, ce qui représente moins de cent millions de francs soit 0,3 % de l'ensemble des dépenses.

2. STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION

La structure des dépenses de formation selon leur nature est sensiblement identique pour chaque classe de taille entre 1987 et 1988 (tableau 5, page 74).

2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées par l'entreprise ne nécessitent pas un équipement pédagogique très important ou s'appuient sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si ces hypothèses sont vérifiées, on peut considérer que les stages organisés par l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense totale : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 37 % du montant déclaré. Cette part croît avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2.3 Les dépenses en application de conventions

Elles représentent environ un quart des dépenses de formation pour les entreprises de moins de 2 000 salariés. Leur part est beaucoup plus faible pour les très grosses entreprises.

2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1988 plus du quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Pour la première fois, en 1983, ont été analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Ces contributions représentent 4 % de l'effort global des entreprises en 1988, mais leur poids est plus grand chez les petites et moyennes que chez les grandes entreprises.

2.6 Le financement de la formation professionnelle en alternance

La grande majorité des entreprises dépense, pour financer la formation en alternance, le minimum obligatoire, c'est-à-dire 0,3 % des salaires nets. Le poids de cette dépense est plus élevé chez les petites entreprises que chez les grandes, car ces dernières participent beaucoup plus intensément à d'autres formations.

2.7 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Les comparaisons année sur année du nombre d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie (tableau 6, page 75) ne sont qu'indicatives, compte tenu des différences de champ.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté de 15,4 %. Cet accroissement est vrai pour toutes les classes de taille.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1988 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Dépenses par salarié	1 378	1 576	1 418	1 579	1 849	2 124	2 814	3 246	5 065	5 697	2 841	3 279

3. QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI FORMENT LEURS SALARIES ?

On observe entre 1987 et 1988 une nette augmentation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio étant très largement supérieur à 50 %. Ce chiffre global cache des comportements diversifiés selon la classe de taille des entreprises : au delà de cinquante salariés les entreprises contribuent massivement à la formation de leurs salariés ; en deçà, le pourcentage reste modeste. Cependant, l'augmentation constatée en 1988 est uniquement le fait des petites entreprises. Soixante entreprises de moins de 20 salariés sur cent ne comptent pas de stagiaires contre soixante-neuf sur cent en 1987, alors que seules deux entreprises sur cent de plus de 2 000 salariés sont dans ce cas.

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires

(1988 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
		1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Entreprises	%	31	40	53	57	82	82	98	97	99	98	53	58
Salariés (3)	%	32	41	55	59	87	87	98	98	99	98	84	86

ATTENTION : Ces ratios sont légèrement sous-estimés, surtout pour les petites entreprises. En effet, il arrive relativement souvent que les entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation ne les déclarent pas dans les 2483 (voir ci-dessous § 4.1).

(3) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés.

4. LES STAGIAIRES

4.1 Analyse générale

Les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation sont répartis par sexe et par taille d'entreprises (tableau 7, page 76). On constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages (tableau 8, page 77) a augmenté de façon significative entre 1987 et 1988 pour toutes les entreprises.

Les effectifs de stagiaires et le volume d'heures de stage pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration sont indiqués dans le tableau 9 (page 78). Le nombre de stagiaires est supérieur à celui inscrit dans le tableau 7. Il comprend, en plus, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et des stagiaires pris en charge par les FAF. Nous avons enregistré 232 000 stagiaires FAF en 1987 et 241 000 en 1988. Ces nombres sont sous-estimés car il arrive très souvent que les entreprises "oublient" de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et, notamment, par des FAF. Les valeurs effectives seraient de 388 000 en 1987 et 450 000 en 1988 (4). Les stagiaires pris en charge par un OPACIF (5) ou un FAF au titre du congé individuel de formation sont également sous-évalués. Nous en comptons 17 234 en 1987 et 17 176 en 1988 contre respectivement 25 000 et 24 000 (4).

Tous les indicateurs physiques dont nous disposons nous permettent de constater que, malgré la diffusion extensive de la formation, son accès reste fortement différencié suivant l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle des salariés, mais aussi en fonction des caractéristiques structurelles des entreprises (notamment taille et activité).

4.2 Analyse par sexe

L'accroissement des formations accordées aux salariés femmes est légèrement inférieur à celui de leurs collègues masculins (tableau 8, page 77). Cette tendance, à confirmer lors des résultats définitifs 1988, serait inverse de celle constatée depuis plusieurs années. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 79,2 % en 1988 contre 79,4 % en 1987. Malgré cette légère baisse, ce taux a énormément évolué depuis plusieurs années puisqu'il n'était que de 69,3 % en 1980. Cette constatation d'une forte tendance à la réduction des inégalités entre hommes et femmes ne doit pas masquer la persistance des différences d'accès à la formation continue suivant le sexe. En 1988, deux hommes sur sept et seulement deux femmes sur neuf ont suivi un stage. Ces écarts sont, pour une large part, la conséquence des différences quant aux emplois occupés, les femmes étant relativement plus nombreuses dans les emplois d'exécution.

4.3 La qualification des stagiaires

La répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles (tableau 10, page 79) montre que la structure de 1988 est identique à celle de 1987 bien que, très lentement, la part des ouvriers non qualifiés

(4) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances

(5) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation

diminue. Nous remarquons que les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres, alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

4.4 Les inégalités d'accès à la formation continue

Pour la cinquième fois en 1988, les entreprises ont inscrit sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. La **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** (tableau 11, pages 80 et 81) est indiquée pour 1987 et 1988.

La **proportion des stagiaires dans chaque catégorie** (tableau 12, page 82) concerne uniquement les stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 89,2 % des stagiaires déclarés par les entreprises en 1987 et 89,7 % en 1988.

Le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés** (tableau 13, page 83) montre que pas loin d'un salarié sur trois a participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu plus de un sur six en 1980.

Le taux global de stagiaires qui avait connu une remarquable stabilité entre 1977 et 1982 est maintenant en nette augmentation. Toutes les catégories socio-professionnelles n'ont pas le même accès à la formation : si 30 % des salariés des entreprises assujetties ont suivi un stage en 1988, cette proportion est de 49 % pour les techniciens-agents de maîtrise et de 46 % pour les ingénieurs et cadres. Les employés et les ouvriers qualifiés ont un taux d'accès à la formation qui s'établit respectivement à 27 % et 22 %. Les ouvriers non qualifiés n'ont, quant à eux, qu'une chance sur dix de suivre une action de formation continue. On remarque une variation très forte du recours à la formation professionnelle selon la taille des entreprises : de 9 % dans les petites à 49 % dans les grosses. Notons, comme l'indique le tableau 12, que dans les entreprises de 10 à 499 salariés, la proportion de stagiaires est identique pour les deux sexes ; par contre, elle est largement en faveur des hommes dans les grosses entreprises sauf pour les ingénieurs et cadres où elle est presque équivalente. On constate, en outre, que les inégalités structurelles priment sur celles s'attachant aux caractéristiques individuelles : un ouvrier non qualifié d'une grande entreprise a, en moyenne, plus de chance de suivre une formation continue qu'un ingénieur ou un cadre d'une PME.

4.5 Analyse par âge et par sexe

La **répartition des stagiaires par âge et par sexe** (tableau 17, pages 88 et 89) montre qu'en 1988, un peu moins de deux stagiaires sur dix ont moins de 25 ans dans les petites entreprises contre un sur dix dans les grosses. Dans la tranche 25-40 ans, la structure des stagiaires n'est pas très différente selon les classes de taille : elle varie de 57 à 58 %. Les 40 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux dans les grosses entreprises.

Nous remarquons que la proportion des stagiaires par sexe varie relativement peu pour chaque tranche d'âge en ce qui concerne les entreprises de moins de 2 000 salariés. Le rapport du nombre de stagiaires hommes sur le nombre de stagiaires femmes est d'autant plus fort que l'âge du stagiaire est élevé et se situe en moyenne à 1,7 environ. Ce ratio est beaucoup plus élevé

pour les grosses entreprises où l'on compte trois fois plus de stagiaires hommes que femmes (1,59 fois plus d'hommes que de femmes de moins de 25 ans sont en stage contre 3,49 fois plus dans la tranche des 40 ans et plus).

4.6 Les congés de formation

Le nombre de stagiaires en **congés de formation** (tableau 14, pages 84 et 85) est sous-estimé. Il faut notamment en ajouter environ 8 000 en 1987 et 7 000 en 1988, au nombre de stagiaires pris en charge par un FAF ou un OPACIF déclarés dans la 2483. Nous remarquons que, en 1988, le nombre de congés de formation est inférieur à l'année précédente. Seulement 1 % de stagiaires et 0,3 % de salariés ont bénéficié d'un congé de formation.

4.7 La formation en alternance

Les entreprises ont, comme pour les FAF et les OPACIF, oublié très souvent de déclarer le nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification. C'est ainsi qu'en 1987, les 68 976 stagiaires inscrits (tableau 18, pages 90 et 91) sont loin de refléter la réalité qui doit se situer aux environs de 130 000. Il en est de même pour 1988, où nous avons relevé seulement 51 335 bénéficiaires contre un peu plus de 100 000 recensés par la Délégation à la formation professionnelle. Sur ces mêmes tableaux, le nombre d'heures de stage dispensées est également sous-estimé.

La **durée moyenne de formation** selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises (tableau 15, page 86) est, dans l'ensemble, en légère diminution entre 1987 et 1988. Cette dégradation continue, petit à petit, depuis plusieurs années. En 1977, les stages duraient en moyenne 57 heures ; en 1988, ils ne sont plus que de 47 heures. Les ingénieurs et cadres et les employés bénéficient d'une durée de stage inférieure à celle des autres catégories socio-professionnelles.

Le même tableau donne la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge par un FAF au titre du plan de formation et, enfin, celles prises en charge par l'employeur ou par un tiers (FAF ou OPACIF) au titre du congé individuel de formation. Nous voyons que, dans le cadre du plan de formation, les stages sont, en moyenne, sept fois plus courts que pour les congés de formation.

L'**effort physique de formation par catégories professionnelles** (tableau 16, page 87) est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés. Ce ratio mesure l'espérance de formation d'un salarié.

Nous constatons que pour les salariés des grosses entreprises, ce ratio est, en 1988, de 26 heures par salarié, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble des entreprises pour lesquelles il se situe à 14 heures par salarié. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'effort physique de formation passe respectivement à 37 et 36 heures.

CHAPITRE 3

ANALYSE GEOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions métropolitaines et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre-vingt-quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations. En région Parisienne, les résultats sont énormément surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises comportant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on interprète les données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin et, d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de cinquante salariés et plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale ...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement. Les résultats de l'année 1985 ont été inscrits dans le dossier "Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises" de décembre 1987. Les résultats de l'année 1987 apparaissent dans ce dossier.

En raison des changements importants apportés par cette enquête sur les données régionales, le CEREQ effectuée, les années où l'enquête n'a pas lieu, une extrapolation des résultats des principales variables d'analyse des politiques de formation continue. Elle a été réalisée pour la première fois sur les résultats de l'année 1986 ; elle le sera en 1990 pour les résultats de l'année 1988.

Sur l'année 1987, les résultats régionaux et départementaux compte tenu de la localisation des établissements d'au moins cinquante salariés sont présentés à la fin de ce chapitre.

A. LES RESULTATS REGIONAUX A PARTIR DES DECLARATIONS 2483

1. PANORAMA GENERAL : CONCENTRATION REGIONALE

Le tableau 19 (pages 92 et 93) rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que "le poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région Parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national : seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 19, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions, ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

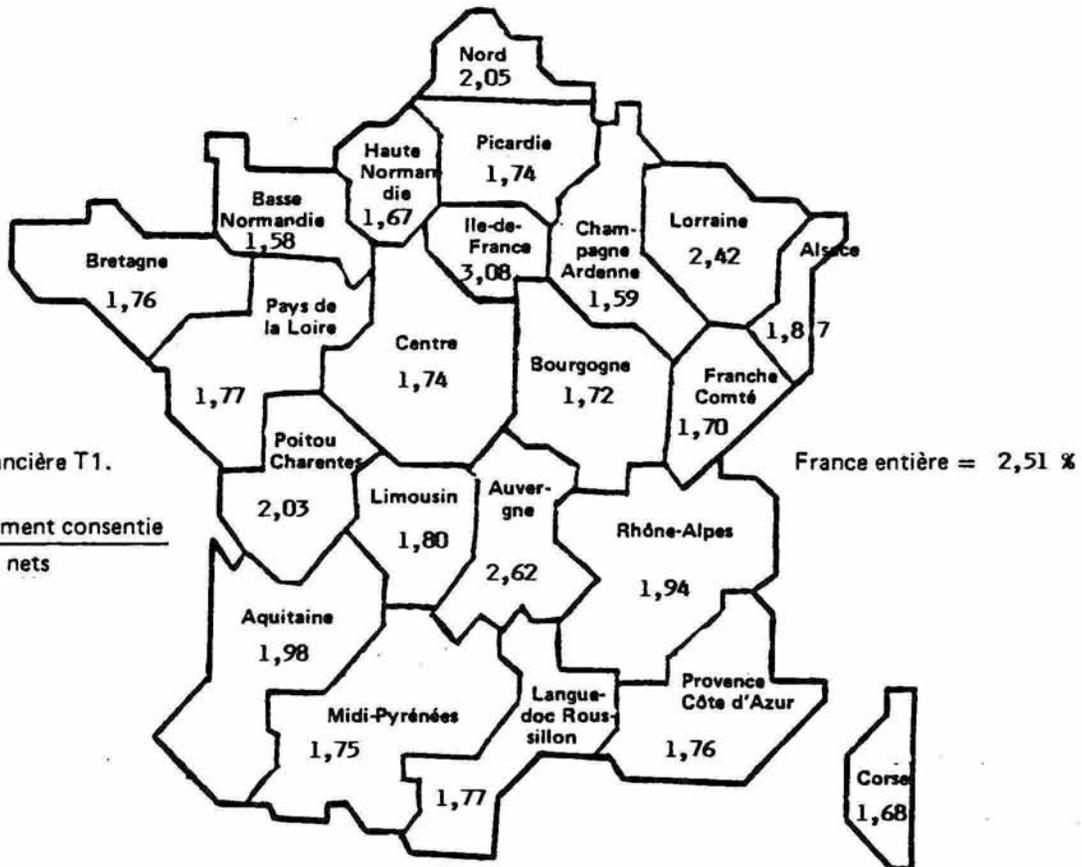
Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

2. LES DONNEES FINANCIERES

En 1988, le taux de participation financière est en augmentation par rapport à 1987 (tableau 21, page 95), ce qui se traduit, pour les régions, par une croissance de la totalité d'entre elles.

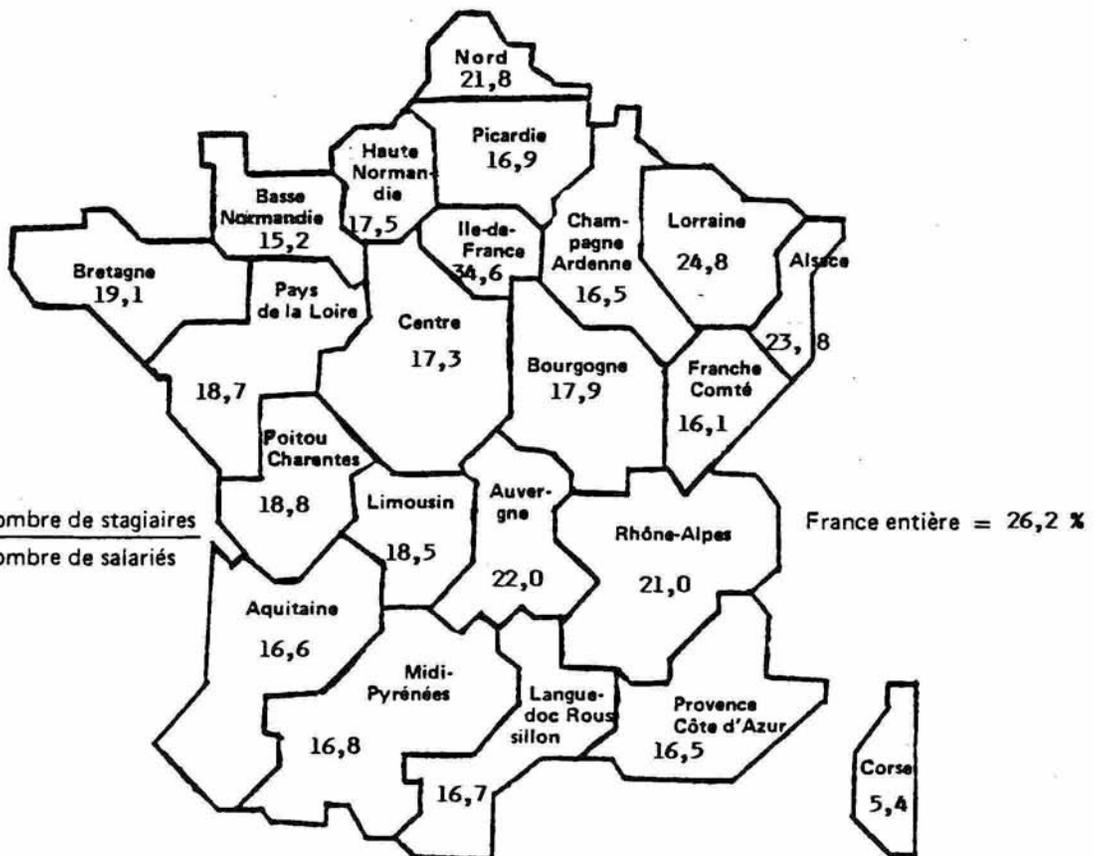
Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne. La comparaison régionale apparaît à la carte C1. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles en France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible.

ANNEE 1987 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



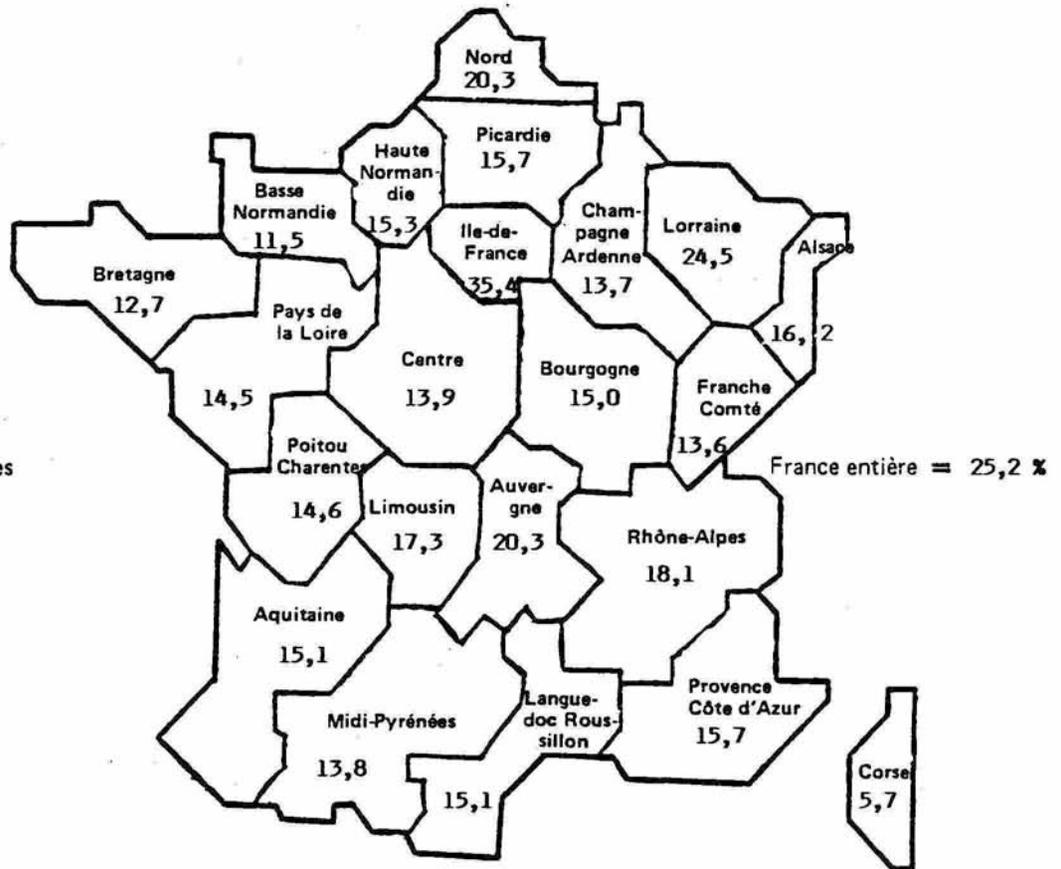
Carte C1 :
Taux de participation financière T1.

$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$

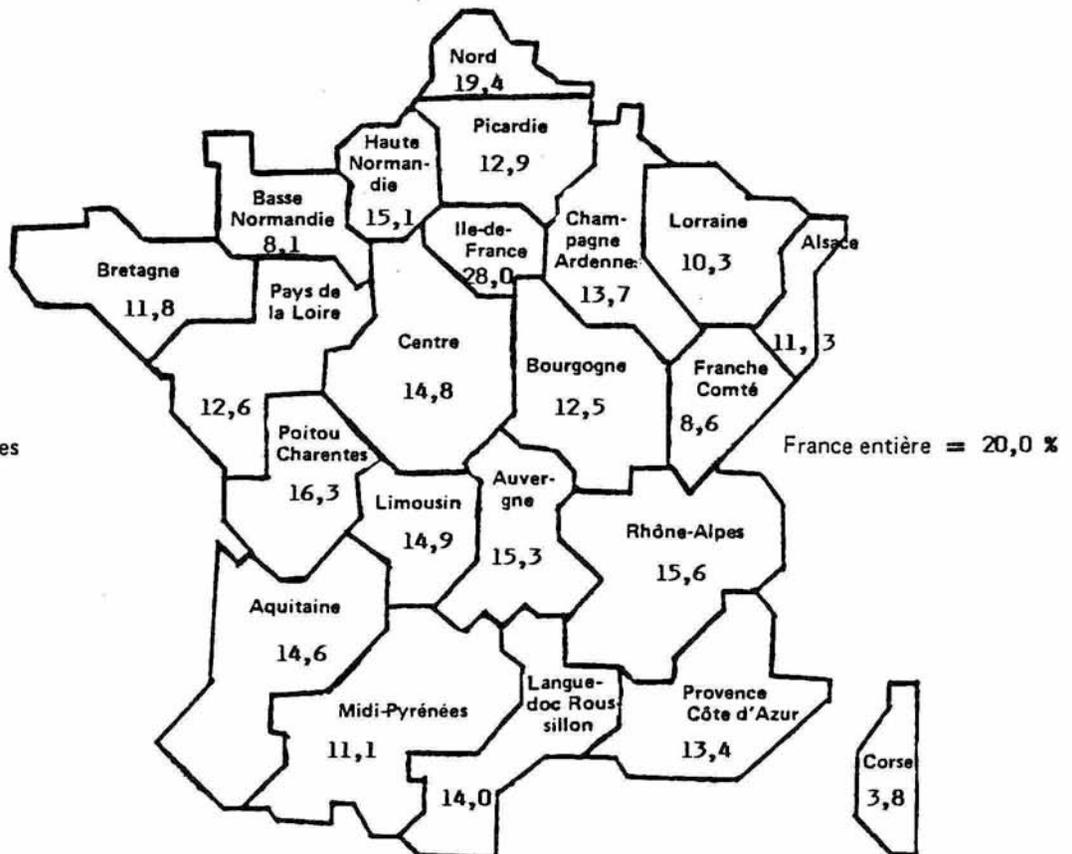


Carte C2 :
Taux de stagiaires = $\frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$

ANNEE 1987 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



Carte C3 :
Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :
Taux de stagiaires femmes

3. LES DEPENSES DE FORMATION

Pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important des principales masses de dépenses (tableau 20, page 94).

La région Ile de France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elle partage cette particularité avec la région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation s'est accru de façon significative dans beaucoup de régions (tableau 19 et carte C2).

La proportion du nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires progresse lentement. En 1988, 58 % des entreprises sont dans ce cas regroupant 86 % de salariés.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région ; le taux de stagiaires des hommes est supérieur à celui des femmes dans toutes les régions, sauf Poitou-Charentes et Centre. La Lorraine est la région où l'écart est le plus important.

Il est toutefois évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements.

Une analyse par qualification professionnelle et par région en 1987 et 1988 (tableau 22, pages 96 et 97) montre que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires ; les premiers ont une espérance de formation faible, les seconds sont proportionnellement moins nombreux. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Auvergne, Lorraine) privilégient les ouvriers qualifiés et les techniciens.

5. LES STAGES

La diminution de la durée moyenne de formation constatée au niveau national se retrouve dans treize des vingt-deux régions mais avec une acuité variable.

C'est la région Bourgogne qui accuse la diminution la plus importante entre 1987 et 1988 (moins quatre heures). Cette durée moyenne de formation est stable dans huit régions (moins d'une heure de différence) et elle varie de une à deux heures dans neuf autres régions.

La structure par tranche d'âge des stagiaires (tableau 23, pages 98 et 99) est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse (58 % en moyenne).

La structure des stagiaires par région et par sexe selon la tranche d'âge (tableau 24, pages 100 et 101) nous indique que les stagiaires hommes représentent 70 % de l'ensemble.

En considérant chaque sexe séparément, nous nous apercevons que la tranche d'âge médiane (de 25 ans à moins de 40 ans) comprend une proportion identique, de l'ordre de 58 %, d'hommes et de femmes ; par contre, 16 à 17 % de femmes de moins de 25 ans sont stagiaires contre 10 à 11 % seulement d'hommes du même âge. C'est, bien entendu, l'inverse pour la tranche d'âge "40 ans et plus".

6. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Les principales données départementales pour 1987 (tableau 29, pages 106 et 107) sont, comme pour les régionales, relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile de France et Centre, montre que les résultats départementaux sont beaucoup moins dispersés dans le Centre qu'en Ile de France.

B. LES RESULTATS REGIONAUX COMPTE TENU DE LA LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS D'AU MOINS 50 SALARIES

1. PANORAMA GENERAL

Les informations sur le nombre de salariés et le nombre de stagiaires relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région, et celles sur ces mêmes variables relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région (tableau 25, page 102) montrent la nécessité, pour toutes études régionales, de prendre en compte les données sur les établissements tirées de l'enquête complémentaire. On constate une redistribution de la région Parisienne sur toutes les autres régions.

2. LES DONNEES FINANCIERES

Sur le plan financier, la particularité de la région Parisienne demeure (tableau 26, page 103), mais elle est largement atténuée. Elle ne représente plus que 43,3 % des dépenses de formation contre 63,4 %. Ce constat s'explique par la profonde modification de la structure des salariés par région. La part des salariés des grosses entreprises a augmenté considérablement dans toutes les régions sauf dans la région Parisienne où elle est passée de 49 % à 35 % après relocalisation. De plus, les régions sauf Paris ont reçu entre autres, l'apport d'établissements de grosses entreprises appartenant à des secteurs en pointe au niveau de la formation (énergie, transport). En 1987, à partir des seules déclarations 2483, la Basse-Normandie avait le taux

de participation financière le plus bas (1,58 %) et l'Ile-de-France le plus haut (3,08 %). L'enquête complémentaire réduit énormément cette dispersion, les taux variant de 1,93 (Champagne-Ardenne) à 2,86 (Ile-de-France). Avec l'Ile-de-France, seule l'Auvergne voit son taux de participation financière faiblir en intégrant les établissements. Par contre, les régions profitant le plus de cette intégration sont la Haute-Normandie, le Centre et la Provence Alpes-Côte d'Azur.

3. LES DONNEES PHYSIQUES

Le tableau 26 confirme la redistribution constatée précédemment. Nous retrouvons, comme pour les données financières, la Haute-Normandie, le Centre et la Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les régions les plus modifiées. Le nombre de stagiaires a, comme dans le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine, plus que doublé. L'accès à la formation n'est pas le privilège des salariés de la région Parisienne ; cette dernière est dépassée par onze régions. La durée moyenne des stages change très modérément dans la plupart des régions sauf l'Auvergne et la Lorraine, où elle enregistre une baisse importante, et la Franche-Comté qui subit le phénomène inverse.

Si l'on analyse les résultats par catégories socio-professionnelles, on s'aperçoit que, suite à la relocalisation (tableau 27, page 104), les nombres d'heures de stage rapportés aux nombres de stagiaires (durée des stages) sont très sensiblement modifiés dans l'ensemble des régions pour les ouvriers et, à un degré moindre, pour les agents de maîtrise ; par contre, ils restent stables pour les employés et les cadres.

Les stagiaires de moins de vingt-cinq ans sont proportionnellement moins nombreux dans toutes les régions sauf l'Ile de France (tableau 28, page 105). Cela confirme que les salariés sont en moyenne plus âgés dans les grosses entreprises (chapitre 2, § 4.5).

4. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Les principales données départementales (tableau 30, pages 108 et 109) confirment la réduction de la dispersion constatée au niveau des régions. La comparaison avec ces mêmes données avant relocalisation (tableau 29, pages 106 et 107) montre la nécessité de tenir compte de l'enquête complémentaire pour toutes études départementales.

C. CONCLUSION

L'effort de formation des régions est très largement déterminé par leurs caractéristiques structurelles, même lorsque l'on corrige les résultats bruts en ventilant par régions les résultats relatifs aux entreprises à établissements multiples. Les régions les plus formatrices restent les mêmes, mais la dispersion est largement atténuée. L'Ile-de-France ne représente plus qu'un peu moins d'un tiers des salariés contre presque la moitié précédemment. Néanmoins, tous les indicateurs sont encore élevés. Les taux des autres régions augmentent dans de telles proportions que ce redressement est nécessaire pour obtenir des résultats significatifs.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est adopté par la grande majorité des études économiques ; il est donc apparu pertinent de le retenir pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le CEREQ élabore depuis 1985 des tableaux statistiques nationaux au niveau 100 (2).

Enfin, pour certains usages moins détaillés, les principaux résultats ont été regroupés en deux niveaux d'agrégation : 14 postes et 3 postes (tableau 40, page 125).

La liste des secteurs est donnée page 128.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1987 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483, en pourcentage des effectifs salariés, par secteur, est très correct (tableau 31, page 110).

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

(1) Brochure de l'INSEE : Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40.

(2) A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. DAYAN, J.P. GEHIN et E. VERDIER et publiée sous le titre "La formation continue dans l'industrie" dans le numéro 16 (oct.-déc. 1986) de la revue Formation Emploi (Documentation Française).

Dans ce même tableau, nous avons, pour les secteurs industriels et l'énergie, comparé notre champ avec celui de l'enquête annuelle d'entreprise. Cette dernière est plus proche des 2483, aussi bien par son champ (elle comprend les grands établissements publics alors que l'UNEDIC les exclut) que par son unité de base qui est l'entreprise.

La comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483 donne, pour l'année 1986 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, des résultats relativement satisfaisants (tableau 32, page 111). Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les entreprises de 20 salariés et plus des secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil, et pour les entreprises de 10 à 19 salariés (voir chapitre 1, § 2.2) de l'ensemble des secteurs.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 34. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) approche les 100 %, il n'en est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9), mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur, nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure des emplois (le taux d'encadrement correspond à la proportion des agents de maîtrise - techniciens et des ingénieurs et cadres par rapport à l'ensemble des salariés); chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe des stagiaires et sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services marchands, services non marchands, finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1 L'agriculture (T01)

Les salariés de l'agriculture présents dans les entreprises assujetties à l'obligation de dépenses ne représentent qu'une petite proportion des actifs du secteur. Le recensement de la population de 1982 en a enregistré 295 000 sans compter les 1 464 000 non salariés.

C'est un secteur peu féminisé, faiblement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale, bien qu'il soit fortement tiré vers le haut par la présence d'une grande entreprise publique. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié n'est pas très élevé.

Secteur : T01 Agriculture, sylviculture, pêche		APE : 01 à 03
Salariés au 31.12.1987 : 74 902	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,3 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 1 783	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,1 %	
Taux de participation financière : 1,93 %	Taux d'encadrement : 23,8 %	Taux de féminisation : 24,2 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (79,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 881 francs, ce secteur occupe le 25 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 46,5 % (Rappel 1986 : 42,7 %)		
Sexe des stagiaires : 17,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,9 % contre 20,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 40,9 heures		Effort physique de formation : 9,3 heures par salarié

2.2 Les industries agro-alimentaires (T02, T03)

Plus de 50 % des emplois sont occupés par des ouvriers en majorité qualifiés. Ces secteurs sont moyennement concentrés, puisque 61 % des salariés sont dans des PME (entreprises de 10 à 499 salariés). L'effort financier par salarié les place dans des positions modestes et le taux de participation financière y est faible. La durée moyenne des stages n'est pas très élevée et l'effort de formation par salarié, parmi les plus bas de l'économie.

Secteur : T02 Industries de la viande et du lait		APE : 35, 36
Salariés au 31.12.1987 : 162 017	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 1,0 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 1 516	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,3 %	
Taux de participation financière : 1,61 %	Taux d'encadrement : 18,0 %	Taux de féminisation : 31,5 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (61,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 603 francs, ce secteur occupe le 28 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,1 % (Rappel 1986 : 54,4 %)		
Sexe des stagiaires : 26,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,0 % contre 13,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,4 heures		Effort physique de formation : 8,0 heures par salarié

Secteur : T03 Autres industries agricoles et alimentaires		APE : 37 à 42
Salariés au 31.12.1987 : 213 368	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,1 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 2 680	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,9 %	
Taux de participation financière : 1,81 %	Taux d'encadrement : 21,9 %	Taux de féminisation : 33,7 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (61,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 107 francs, ce secteur occupe le 20 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,5 %		(Rappel 1986 : 47,5 %)
Sexe des stagiaires : 25,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,5 % contre 21,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,7 heures		Effort physique de formation : 8,2 heures par salarié

2.3 L'énergie (T04, T05, T06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé, surtout dans les secteurs T05 et T06 où le taux d'encadrement est supérieur à 57 %. Les secteurs énergétiques sont très concentrés, la quasi-totalité des effectifs étant employée dans quelques grandes entreprises nationalisées. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T04 Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction		APE : 04
Salariés au 31.12.1987 : 37 259	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 12,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 5	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 16,7 %	
Taux de participation financière : 5,73 %	Taux d'encadrement : 17,8 %	Taux de féminisation : 4,2 %
Indice de concentration : Secteur très concentré (0,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 960 francs, ce secteur occupe le 3 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 100,0 %		(Rappel 1986 : 83,3 %)
Sexe des stagiaires : 2,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 34,7 % contre 51,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 68,4 heures		Effort physique de formation : 35,4 heures par salarié

Secteur : T05 Production de pétrole et de gaz naturel

APE : 05

Salariés au 31.12.1987 : 36 146 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,9 %

Entreprises au 31.12.1987 : 47 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 4,1 %

Taux de participation financière : 3,75 % Taux d'encadrement : 57,2 % Taux de féminisation : 22,1 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (7,4 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 8 085 francs, ce secteur occupe le 2 ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 70,2 % (Rappel 1986 : 71,4 %)

Sexe des stagiaires : 21,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 46,3 % contre 49,5 % pour les hommes

Durée des stages : 55,8 heures

Effort physique de formation : 27,4 heures par salarié

Secteur : T06 Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau

APE : 06 à 08

Salariés au 31.12.1987 : 185 317 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,7 %

Entreprises au 31.12.1987 : 157 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 0,6 %

Taux de participation financière : 7,42 % Taux d'encadrement : 57,5 % Taux de féminisation : 19,1 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (4,9 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 7,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 10 737 francs, ce secteur occupe le 1er rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 88,5 % (Rappel 1986 : 88,6 %)

Sexe des stagiaires : 14,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 39,1 % contre 56,5 % pour les hommes

Durée des stages : 62,3 heures

Effort physique de formation : 33,2 heures par salarié

2.4 Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier-carton et de celles du caoutchouc-matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications montre une forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cet ensemble peut être réparti en deux groupes :

- d'une part, les secteurs T07, T08, T10, T11 et T23 qui sont fortement concentrés, ce qui explique les bons taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, ils se placent en relativement bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe, à l'exception de l'industrie du verre, au-dessus de la moyenne nationale ;

- d'autre part, les secteurs T09, T13 et T21 qui, à l'inverse du groupe précédent, sont faiblement ou moyennement concentrés, sont situés pour tous les principaux indicateurs - taux de participation financière, effort physique de formation, durée des stages, taux d'accès à la formation - en-dessous de la moyenne nationale et ont un effort financier moyen par salarié confirmant leurs médiocres performances.

Secteur : T07 Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier		APE : 09 à 11
Salariés au 31.12.1987 : 102 245	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 14,9 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 209	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,8 %	
Taux de participation financière : 3,13 %	Taux d'encadrement : 30,7 %	Taux de féminisation : 13,2 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (18,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 190 francs, ce secteur occupe le 11 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,4 % (Rappel 1986 : 67,0 %)		
Sexe des stagiaires : 6,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 21,1 % contre 46,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 58,8 heures		Effort physique de formation : 27,2 heures par salarié

Secteur : T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux		APE : 12, 13
Salariés au 31.12.1987 : 50 521	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 7,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 153	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,7 %	
Taux de participation financière : 3,28 %	Taux d'encadrement : 33,7 %	Taux de féminisation : 14,1 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (22,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 420 francs, ce secteur occupe le 9 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 66,7 % (Rappel 1986 : 75,0 %)		
Sexe des stagiaires : 13,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 32,4 % contre 35,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 64,5 heures		Effort physique de formation : 23,2 heures par salarié

Secteur : T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers		APE : 14, 15
Salariés au 31.12.1987 : 111 223	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,2 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 1 663	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,6 %	
Taux de participation financière : 1,84 %	Taux d'encadrement : 21,3 %	Taux de féminisation : 14,9 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (67,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 047 francs, ce secteur occupe le 22ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 51,7 % (Rappel 1986 : 53,5 %)		
Sexe des stagiaires : 11,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,1 % contre 18,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,8 heures		Effort physique de formation : 7,4 heures par salarié

Secteur : T10 Industrie du verre		APE : 16
Salariés au 31.12.1987 : 50 291	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,3 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 256	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,4 %	
Taux de participation financière : 2,19 %	Taux d'encadrement : 19,8 %	Taux de féminisation : 17,7 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (28,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 548 francs, ce secteur occupe le 16ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,2 % (Rappel 1986 : 49,1 %)		
Sexe des stagiaires : 11,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,1 % contre 31,3 % pour les hommes		
Durée des stages : 43,5 heures		Effort physique de formation : 13,0 heures par salarié

Secteur : T11 Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques		APE : 17, 43
Salariés au 31.12.1987 : 116 723	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,5 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 421	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 2,2 %	
Taux de participation financière : 3,07 %	Taux d'encadrement : 40,4 %	Taux de féminisation : 17,7 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (29,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 408 francs, ce secteur occupe le 10ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 71,5 % (Rappel 1986 : 69,9 %)		
Sexe des stagiaires : 17,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 33,6 % contre 34,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 53,1 heures		Effort physique de formation : 18,9 heures par salarié

Secteur : I13 Fonderie et travail des métaux		APE : 20, 21
Salariés au 31.12.1987 : 300 447	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 0,9 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 5 082	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,1 %	
Taux de participation financière : 1,58 %	Taux d'encadrement : 19,0 %	Taux de féminisation : 20,1 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (78,9 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 669 francs, ce secteur occupe le 27 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 52,6 % (Rappel 1986 : 53,7 %)		
Sexe des stagiaires : 18,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,3 % contre 14,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 42,1 heures		Effort physique de formation : 6,9 heures par salarié

Secteur : I21 Industrie du papier et du carton		APE : 50
Salariés au 31.12.1987 : 89 734	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 738	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,9 %	
Taux de participation financière : 1,88 %	Taux d'encadrement : 19,3 %	Taux de féminisation : 28,9 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (64,4 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 179 francs, ce secteur occupe le 19 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,9 % (Rappel 1986 : 61,3 %)		
Sexe des stagiaires : 18,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,2 % contre 22,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 38,3 heures		Effort physique de formation : 8,4 heures par salarié

Secteur : I23 Industrie du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques		APE : 52, 53
Salariés au 31.12.1987 : 176 425	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 2,9 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 1 408	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,4 %	
Taux de participation financière : 2,32 %	Taux d'encadrement : 22,1 %	Taux de féminisation : 27,2 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (48,8 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 453 francs, ce secteur occupe le 18 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 56,5 % (Rappel 1986 : 55,6 %)		
Sexe des stagiaires : 17,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,9 % contre 21,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 57,4 heures		Effort physique de formation : 13,1 heures par salarié

2.5 Les industries des biens d'équipement (T14, T15, T16, T17)

Ces secteurs sont faiblement ou moyennement féminisés. Le niveau de qualification y est important, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers qualifiés et de techniciens. L'ensemble est fortement concentré et cependant, seul le secteur "Construction électrique et électronique" réalise de bonnes performances. Le secteur "Construction mécanique" a un taux de participation financière faible, une espérance de formation et une durée de stage très en-dessous de la moyenne, une dépense par salarié le plaçant à un rang très modeste. Ce décalage renvoie sans doute à l'existence de fortes traditions d'apprentissage et de formation sur le tas qui restent importantes dans ces activités et qui sont rarement imputées dans les déclarations 2483. Les secteurs T16 et T17 ont de meilleures performances, notamment une durée de stage et un effort physique de formation élevés. Par contre, les indicateurs financiers que sont le taux de participation financière et les dépenses par salarié se situent seulement au niveau de la moyenne nationale.

Secteur : T14 Construction mécanique

APE : 22 à 25, 34

Salariés au 31.12.1987 : 326 621

Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,9 %

Entreprises au 31.12.1987 : 4 193

Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,8 %

Taux de participation financière : 1,69 %

Taux d'encadrement : 28,1 %

Taux de féminisation : 19,4 %

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

(70,0 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global :

2,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié :

Avec 2 018 francs, ce secteur occupe le 24ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 59,2 %

(Rappel 1986 : 60,0 %)

Sexe des stagiaires : 16,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,5 % contre 17,4 % pour les hommes

Durée des stages : 42,6 heures

Effort physique de formation : 8,5 heures par salarié

Secteur : T15 Construction électrique et électronique

APE : 27 à 30

Salariés au 31.12.1987 : 482 145

Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,8 %

Entreprises au 31.12.1987 : 2 099

Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,6 %

Taux de participation financière : 3,55 %

Taux d'encadrement : 39,6 %

Taux de féminisation : 32,9 %

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

(27,6 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global :

8,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié :

Avec 4 753 francs, ce secteur occupe le 6ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 64,2 %

(Rappel 1986 : 62,1 %)

Sexe des stagiaires : 26,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 28,3 % contre 39,5 % pour les hommes

Durée des stages : 58,1 heures

Effort physique de formation : 22,0 heures par salarié

Secteur : T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre APE : 31
Salariés au 31.12.1987 : 354 425 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,8 %
Entreprises au 31.12.1987 : 711 Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,9 %

Taux de participation financière : 2,62 % Taux d'encadrement : 22,8 % Taux de féminisation : 17,6 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (14,6 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 4,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 959 francs, ce secteur occupe le 14 ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 61,6 % (Rappel 1986 : 63,5 %)

Sexe des stagiaires : 11,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 17,9 % contre 29,4 % pour les hommes

Durée des stages : 66,1 heures Effort physique de formation : 19,1 heures par salarié

Secteur : T17 Construction navale et aéronautique, armement APE : 26, 32, 33
Salariés au 31.12.1987 : 126 368 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,2 %
Entreprises au 31.12.1987 : 248 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,1 %

Taux de participation financière : 2,41 % Taux d'encadrement : 52,0 % Taux de féminisation : 13,4 %

Indice de concentration : Secteur très concentré (13,6 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 754 francs, ce secteur occupe le 12 ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,6 % (Rappel 1986 : 58,4 %)

Sexe des stagiaires : 13,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 30,0 % contre 30,7 % pour les hommes

Durée des stages : 54,2 heures Effort physique de formation : 17,1 heures par salarié

2.6 Les industries des biens de consommation courante (T12, T18, T19, T20, T22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un niveau moyen de qualification et, dans l'ensemble, un niveau de concentration très bas. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe, à l'exception du secteur parachimie et industrie pharmaceutique (T12), dont le comportement, en matière de formation continue, se rapproche plus des industries des biens intermédiaires et, notamment, de la filière chimique. Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie sauf, comme précédemment, les industries pharmaceutiques. Le taux de stagiaires y est, bien entendu, très faible, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : T12 Parachimie et industrie pharmaceutique		APE : 18, 19
Salariés au 31.12.1987 : 170 040	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,1 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 889	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 4,1 %	
Taux de participation financière : 2,63 %	Taux d'encadrement : 45,7 %	Taux de féminisation : 45,8 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (43,6 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,4 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 708 francs, ce secteur occupe le 13 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 74,7 % (Rappel 1986 : 72,3 %)		
Sexe des stagiaires : 41,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 30,7 % contre 36,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 42,4 heures		Effort physique de formation : 14,9 heures par salarié

Secteur : T18 Industries du textile et de l'habillement		APE : 44, 47
Salariés au 31.12.1987 : 310 810	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 9,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 3 853	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 7,8 %	
Taux de participation financière : 1,41 %	Taux d'encadrement : 15,2 %	Taux de féminisation : 64,0 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (76,1 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,4 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 198 francs, ce secteur occupe le 37 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,9 % (Rappel 1986 : 53,2 %)		
Sexe des stagiaires : 52,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,6 % contre 12,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 51,4 heures		Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

Secteur : T19 Industrie du cuir et de la chaussure APE : 45, 46
Salariés au 31.12.1987 : 66 715 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 11,6 %
Entreprises au 31.12.1987 : 783 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 6,4 %

Taux de participation financière : 1,33 % Taux d'encadrement : 12,9 % Taux de féminisation : 60,2 %

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (70,9 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 108 francs, ce secteur occupe le 38^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 47,9 % (Rappel 1986 : 45,0 %)

Sexe des stagiaires : 54,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,1 % contre 9,1 % pour les hommes

Durée des stages : 41,3 heures Effort physique de formation : 4,7 heures par salarié

Secteur : T20 Industrie du bois et de l'ameublement, industries diverses APE : 48, 49, 54
Salariés au 31.12.1987 : 179 126 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,4 %
Entreprises au 31.12.1987 : 3 355 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,1 %

Taux de participation financière : 1,37 % Taux d'encadrement : 15,7 % Taux de féminisation : 31,9 %

Indice de concentration : Secteur très peu concentré (86,8 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 296 francs, ce secteur occupe le 33^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 46,9 % (Rappel 1986 : 43,2 %)

Sexe des stagiaires : 30,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,3 % contre 8,7 % pour les hommes

Durée des stages : 37,0 heures Effort physique de formation : 4,2 heures par salarié

Secteur : T22 Imprimerie, presse, édition APE : 51
Salariés au 31.12.1987 : 143 265 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,5 %
Entreprises au 31.12.1987 : 2 439 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,3 %

Taux de participation financière : 1,50 % Taux d'encadrement : 29,3 % Taux de féminisation : 38,1 %

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (79,3 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 039 francs, ce secteur occupe le 23^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,7 % (Rappel 1986 : 51,4 %)

Sexe des stagiaires : 37,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,0 % contre 11,4 % pour les hommes

Durée des stages : 43,4 heures Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (I24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation et plus particulièrement le GFC-BTP. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles et doivent être analysées avec prudence ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est, bien entendu, peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et la dépense par salarié le place dans les derniers rangs. Tout se passe comme si l'institutionnalisation des FAF induisait un alignement vers le bas, la grande majorité des entreprises, quelle que soit la taille, limitant leur effort de formation au minimum légal. S'agissant de la qualification, les ouvriers sont très majoritairement qualifiés et constituent, avec 69 % des effectifs, la principale catégorie socio-professionnelle du secteur.

Secteur : I24 Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	APE : 55	
Salariés au 31.12.1987 : 666 207	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,9 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 13 326	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 4,7 %	
Taux de participation financière : 1,35 %	Taux d'encadrement : 21,0 %	Taux de féminisation : 8,4 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré	(72,1 % des salariés appartiennent à des PME)	
Importance du secteur en termes d'effort financier global :	3,3 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en termes de dépense par salarié :	Avec 1 279 francs, ce secteur occupe le 36 ème rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 28,9 %	(Rappel 1986 : 29,2 %)	
Sexe des stagiaires : 12,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,0 % contre 3,8 % pour les hommes		
Durée des stages : 45,2 heures	Effort physique de formation : 4,1 heures par salarié	

2.8 Le commerce (I25, I26, I27, I28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les employés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière (entre 1,34 et 1,71 %) de ces secteurs qui recourent massivement à l'extérieur, soit en signant des conventions avec des organismes de formation, soit en adhérant à des FAF. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne des stages y est très courte et l'effort physique de formation, entre cinq et huit heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T25 Commerce de gros alimentaire		APE : 57
Salariés au 31.12.1987 : 189 491	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,2 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 4 119	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 4,4 %	
Taux de participation financière : 1,34 %	Taux d'encadrement : 22,5 %	Taux de féminisation : 30,3 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (82,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 433 francs, ce secteur occupe le 29 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,4 % (Rappel 1986 : 48,1 %)		
Sexe des stagiaires : 28,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,7 % contre 9,7 % pour les hommes		
Durée des stages : 34,7 heures		Effort physique de formation : 5,0 heures par salarié

Secteur : T26 Commerce de gros non alimentaire		APE : 58 à 60
Salariés au 31.12.1987 : 474 112	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,5 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 9 225	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 4,8 %	
Taux de participation financière : 1,71 %	Taux d'encadrement : 33,1 %	Taux de féminisation : 32,9 %
Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (76,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 099 francs, ce secteur occupe le 21ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,5 % (Rappel 1986 : 59,9 %)		
Sexe des stagiaires : 28,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 16,0 % contre 19,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 36,3 heures		Effort physique de formation : 7,7 heures par salarié

Secteur : T27 Commerce de détail alimentaire		APE : 61, 62
Salariés au 31.12.1987 : 350 047	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 3,2 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 3 614	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,3 %	
Taux de participation financière : 1,68 %	Taux d'encadrement : 13,6 %	Taux de féminisation : 59,6 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (40,5 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 349 francs, ce secteur occupe le 32 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 40,1 % (Rappel 1986 : 43,4 %)		
Sexe des stagiaires : 56,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,1 % contre 20,9 % pour les hommes		
Durée des stages : 25,8 heures		Effort physique de formation : 6,3 heures par salarié

Secteur : I28 Commerce de détail non alimentaire	APE : 63, 64		
Salariés au 31.12.1987 : 254 735	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,3 %		
Entreprises au 31.12.1987 : 4 835	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 6,8 %		
Taux de participation financière : 1,61 %	Taux d'encadrement : 18,2 %	Taux de féminisation : 60,1 %	
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (60,0 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,4 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 428 francs, ce secteur occupe le 30ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 44,3 % (Rappel 1986 : 45,4 %)			
Sexe des stagiaires : 54,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 16,3 % contre 20,9 % pour les hommes			
Durée des stages : 28,0 heures			Effort physique de formation : 5,9 heures par salarié

2.9 Les transports (I31)

Ce secteur est peu féminisé, fortement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Il totalise, à lui seul, 12 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 4,03 %, il se place en quatrième position. L'effort physique de formation - vingt-et-une heures de formation par salarié - est très fort et équitablement réparti entre les différentes catégories socio-professionnelles. La durée moyenne de formation est très légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Secteur : I31 Transports	APE : 68 à 74		
Salariés au 31.12.1987 : 665 519	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 1,2 %		
Entreprises au 31.12.1987 : 5 362	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,9 %		
Taux de participation financière : 4,03 %	Taux d'encadrement : 23,2 %	Taux de féminisation : 17,0 %	
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (37,4 % des salariés appartiennent à des PME)			
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 12,0 % de l'effort global des entreprises			
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 713 francs, ce secteur occupe le 8ème rang			
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,0 % (Rappel 1986 : 54,2 %)			
Sexe des stagiaires : 14,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 35,3 % contre 44,0 % pour les hommes			
Durée des stages : 48,1 heures			Effort physique de formation : 21,0 heures par salarié

2.10 Les services marchands (T29, T30, T33, T34)

Ces secteurs sont, dans l'ensemble, très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et relativement peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les employés.

Sur le plan financier, le secteur des services marchands rendus principalement aux entreprises (T33) se trouve dans une situation médiane en matière de formation continue. Son taux de participation financière est égal à 2 % et son niveau de dépenses par salarié le situe au dix-septième rang. Les autres secteurs ont un faible recours à la formation continue. En termes physiques, la durée moyenne de formation par salarié y est basse et la durée des stages est courte, à l'exception des services marchands rendus principalement aux particuliers.

Secteur : T29 Réparation et commerce de l'automobile		APE : 65
Salariés au 31.12.1987 : 149 949	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,0 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 4 052	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,9 %	
Taux de participation financière : 1,71 %	Taux d'encadrement : 25,1 %	Taux de féminisation : 18,3 %
Indice de concentration : Secteur très peu concentré (85,3 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 786 francs, ce secteur occupe le 26 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 67,5 % (Rappel 1986 : 68,0 %)		
Sexe des stagiaires : 11,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 11,0 % contre 19,4 % pour les hommes		
Durée des stages : 37,5 heures		Effort physique de formation : 7,5 heures par salarié

Secteur : T30 Hôtels, cafés, restaurants		APE : 67
Salariés au 31.12.1987 : 176 158	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 3,1 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 3 546	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,1 %	
Taux de participation financière : 1,49 %	Taux d'encadrement : 15,9 %	Taux de féminisation : 46,0 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (62,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 292 francs, ce secteur occupe le 34 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 27,4 % (Rappel 1986 : 28,1 %)		
Sexe des stagiaires : 42,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,2 % contre 15,2 % pour les hommes		
Durée des stages : 29,8 heures		Effort physique de formation : 4,8 heures par salarié

Secteur : I33 Services marchands rendus principalement aux entreprises APE : 56, 76 à 80,
82, 83
Salariés au 31.12.1987 : 679 103 Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 9,0 %
Entreprises au 31.12.1987 : 9 982 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,9 %

Taux de participation financière : 2,00 % Taux d'encadrement : 35,6 % Taux de féminisation : 38,9 %

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (63,3 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 534 francs, ce secteur occupe le 17^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 65,5 % (Rappel 1986 : 65,8 %)

Sexe des stagiaires : 40,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 20,5 % contre 19,0 % pour les hommes

Durée des stages : 42,4 heures Effort physique de formation : 9,4 heures par salarié

Secteur : I34 Services marchands rendus principalement aux particuliers APE : 66, 84 à 87
Salariés au 31.12.1987 : 545 717 Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 2,1 %
Entreprises au 31.12.1987 : 6 790 Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,3 %

Taux de participation financière : 1,52 % Taux d'encadrement : 18,8 % Taux de féminisation : 62,5 %

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré (68,5 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 283 francs, ce secteur occupe le 35^{ème} rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 53,0 % (Rappel 1986 : 50,6 %)

Sexe des stagiaires : 49,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 7,0 % contre 11,7 % pour les hommes

Durée des stages : 59,4 heures Effort physique de formation : 7,4 heures par salarié

2.11 Les organismes financiers et de crédit (T35, T36, T37)

Les secteurs T36 et T37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, une structure d'emplois dominée par les employés. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de vingt-six heures de formation par salarié. Le secteur T35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35 Location et crédit bail immobiliers		APE : 81
Salariés au 31.12.1987 : 40 202	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 26,2 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 418	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 5,9 %	
Taux de participation financière : 1,54 %	Taux d'encadrement : 24,5 %	Taux de féminisation : 57,0 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (62,7 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,2 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 410 francs, ce secteur occupe le 31 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 61,2 % (Rappel 1986 : 56,8 %)		
Sexe des stagiaires : 44,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,6 % contre 11,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 41,9 heures		Effort physique de formation : 8,5 heures par salarié

Secteur : T36 Assurances		APE : 88
Salariés au 31.12.1987 : 136 856	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 2,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 429	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 0,7 %	
Taux de participation financière : 3,61 %	Taux d'encadrement : 48,2 %	Tau de féminisation : 55,5 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (27,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 737 francs, ce secteur occupe le 7 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 80,9 % (Rappel 1986 : 82,9 %)		
Sexe des stagiaires : 45,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 34,6 % contre 51,5 % pour les hommes		
Durée des stages : 58,4 heures		Effort physique de formation : 26,0 heures par salarié

Secteur : T37 Organismes financiers		APE : 89
Salariés au 31.12.1987 : 422 826	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,4 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 1 132	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 0,1 %	
Taux de participation financière : 4,06 %	Taux d'encadrement : 59,8 %	Taux de féminisation : 49,3 %
Indice de concentration : Secteur fortement concentré (20,2 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 10,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 6 267 francs, ce secteur occupe le 4 ^{ème} rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 88,5 % (Rappel 1986 : 89,1 %)		
Sexe des stagiaires : 44,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 55,7 % contre 69,0 % pour les hommes		
Durée des stages : 45,7 heures		Effort physique de formation : 29,2 heures par salarié

2.12 Les services non marchands (T38)

Ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971. Il comprend 573 000 salariés sur les 3 783 000 actifs comptabilisés dans le recensement de la population 1982. Le taux de participation financière se situe légèrement au-dessus de la moyenne ainsi que l'effort physique par salarié. La durée des stages est élevée et les dépenses par salarié le situent au quinzième rang. Ces performances semblent donc très correctes, mais il faut signaler que ce secteur a nettement régressé depuis plusieurs années.

Secteur : T38 Services non marchands		APE : 90 à 98
Salariés au 31.12.1987 : 573 125	Evolution par rapport au 31.12.1986 : + 0,8 %	
Entreprises au 31.12.1987 : 5 338	Evolution par rapport au 31.12.1986 : - 3,5 %	
Taux de participation financière : 2,69 %	Taux d'encadrement : 33,8 %	Taux de féminisation : 66,1 %
Indice de concentration : Secteur moyennement concentré (60,0 % des salariés appartiennent à des PME)		
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,1 % de l'effort global des entreprises		
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 760 francs, ce secteur occupe le 15 ème rang		
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 71,7 % (Rappel 1986 : 73,2 %)		
Sexe des stagiaires : 64,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 23,2 % contre 24,6 % pour les hommes		
Durée des stages : 56,5 heures		Effort physique de formation : 15,1 heures par salarié

3. LES RESULTATS A UN NIVEAU PLUS FIN

L'exploitation des déclarations 2483 nous permet désormais d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100 (tableau 33, pages 112, 113 et 114).

Le tableau de passage secteur 40 - nomenclature d'activités niveau 100 est donné page 128. Trois cas peuvent se présenter :

- la correspondance entre les deux ensembles est bi-univoque comme le secteur T10 et l'activité 16. Les résultats au niveau 100 et son agrégation en 38 postes sont alors identiques ;

- un même secteur regroupe plusieurs activités différentes, mais les résultats sur les principaux indicateurs sont homogènes. C'est notamment le cas dans :

- . la production de matériaux de construction et minéraux divers (APE 14 et 15) ;
- . la chimie de base et la production de fils et fibres artificiels et synthétiques (APE 17 et 43) ;
- . la parachimie et l'industrie pharmaceutique (APE 18 et 19) ;

- . les industries du textile et de l'habillement (APE 44 et 47) ;
- . les industries du cuir et de la chaussure (APE 45 et 46) ;
- . les industries du bois, de l'ameublement et les industries diverses (APE 48, 49 et 54) ;
- . le commerce de gros non alimentaire (APE 58 à 60) ;
- . le commerce de détail alimentaire (APE 61 et 62) ;
- . le commerce de détail non alimentaire (APE 63 et 64).

- un même secteur regroupe plusieurs activités et les résultats sont hétérogènes. Les regroupements en secteur 38 correspondant à ce cas sont nombreux, ce qui confirme la nécessité de sortir chaque année des résultats à un niveau plus fin.

Agriculture - sylviculture - pêche

Les secteurs de l'agriculture (APE 01) et de la pêche (APE 03) se situent aux environs de l'obligation légale, alors que le secteur de la sylviculture (APE 02), beaucoup plus concentré, consacre 3,81 % de la masse salariale à la formation professionnelle continue. Cette différence de comportement se retrouve en ce qui concerne l'accès à la formation. Par contre, l'effort physique de formation et la durée moyenne des stages sont élevés dans le petit secteur de la pêche.

Industries de la viande et du lait

Sur les quatre principaux indicateurs que sont le taux de participation financière, le taux d'accès à la formation, l'effort physique de formation et la durée moyenne des stages, l'industrie laitière (APE 36) est toujours plus performante que l'industrie de la viande (APE 35), bien que les deux activités se situent en-dessous de la moyenne nationale.

Autres industries agricoles et alimentaires

Toutes les activités de ce groupe se situent, au niveau de leurs principaux indicateurs, en-dessous de la moyenne nationale. Nous pouvons classer parmi les activités les moins performantes la fabrication de conserves (APE 37) et surtout la boulangerie-pâtisserie (APE 38).

Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau

L'analyse de la composition intra-sectorielle permet de distinguer nettement le petit secteur en termes d'emploi qu'est la distribution d'eau (APE 08), moyennement concentré et réalisant un effort de formation proche de la moyenne nationale, et les deux autres activités (APE 06 et 07), très concentrées, composées de grandes entreprises nationalisées et présentant des politiques de formation très développées.

Production de minéraux et métaux ferreux, première transformation de l'acier

Si les activités d'extraction et préparation de minerai de fer (APE 09) et de première transformation de l'acier (APE 11) sont comparables en matière de formation et se situent légèrement au-dessus de la moyenne, il n'en est pas de même de la sidérurgie (APE 10), pour laquelle l'effort de formation est nettement plus élevé.

Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux

L'activité métallurgie et première transformation des métaux non ferreux (APE 13) comporte des indicateurs de formation nettement plus performants que l'extraction et la préparation de minerais non ferreux (APE 12), excepté l'accès à la formation qui approche les 50 % pour cette dernière activité.

Fonderie et travail des métaux

La formation continue est une ressource peu mobilisée par les entreprises de ce secteur. Il faut, néanmoins, distinguer la fonderie (APE 20) dont les indicateurs de formation s'approchent de la moyenne nationale, du travail des métaux (APE 21) nettement en-dessous.

Construction mécanique

L'analyse intra-sectorielle permet de dégager deux groupes :

- d'un côté, la fabrication de machines agricoles (APE 22), de machines-outils (APE 23) et d'équipements industriels (APE 24) qui font un faible effort de formation : espérance de formation variant de six à huit heures, taux d'accès à la formation et taux de participation financière faibles ;

- de l'autre, la fabrication de matériel de manutention pour le génie civil et la sidérurgie (APE 25) et la fabrication de matériel de précision (APE 34) qui réalisent un effort plus soutenu bien qu'inférieur à la moyenne.

Construction électrique et électronique

La construction de machines de bureau et de traitement de l'information (APE 27) apparaît comme l'archétype des activités ayant fortement intégré la formation dans leur mode de fonctionnement. Le niveau de formation des salariés, déjà particulièrement élevé, s'accompagne d'un effort intense de formation continue. Le taux de participation financière représente 8,33 % de la masse salariale ; la durée de formation est longue et suivie par une majorité de salariés. L'espérance de formation atteint un niveau record (soixante et une heures par salarié).

Les activités de fabrication de matériel électronique (APE 29) réalisent également une bonne performance. En revanche, dans les activités de fabrication de matériel électrique (APE 28) et surtout celles d'équipement ménager (APE 30), la formation est relativement faible, à peine au niveau de la moyenne nationale.

Construction navale et aéronautique, armement

Le secteur de la construction aéronautique (APE 33) présente un taux de participation faible (2,51 %), compte tenu du niveau de qualification élevé et de l'importance des changements techniques. Le petit secteur de l'armement (APE 26) réalise un effort plus ou moins soutenu selon les années. Enfin, la construction navale (APE 32), secouée par une crise économique profonde et par des réductions d'emplois drastiques, avait opté pour une formation soutenue dans les années 1985 et 1986. En revanche, l'année 1987 est marquée par une formation très faible. Le taux de participation financière était de 2,56 en 1985, de 1,86 en 1986, il est de 1,27 en 1987. De même l'espérance de formation est passée de 24,5 heures en 1985 à 14 heures en 1986 et à 3,3 heures en 1987.

Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques

Ce secteur composé d'une part, des industries du caoutchouc (APE 52) qui sont concentrées et d'autre part, de l'activité de transformation des matières plastiques (APE 53) dans laquelle les PME occupent une place prépondérante, est très hétérogène en matière de formation. Les premières sont situées très au-dessus de la moyenne, les secondes y sont nettement en-dessous.

Transports

Ce secteur recouvre une dispersion intra-sectorielle particulièrement forte :

- les transports aériens (APE 72) et ferroviaires (APE 68) réalisent des efforts de formation intenses, parmi les plus soutenus de l'économie. Ces activités sont très concentrées et composées de grandes entreprises publiques ; leur taux de participation est de 9,28 % pour les transports aériens et de 5,34 % pour les transports ferroviaires. C'est ainsi que plus de la moitié des salariés de chacune de ces activités suit chaque année un stage, l'espérance de formation étant respectivement de 37 heures et de 34 heures ;
- les transports maritimes (APE 71) se trouvent dans une situation spécifique, avec un effort financier voisin de la moyenne des entreprises mais une espérance de formation des salariés très élevée (41 heures) et une durée des formations tout à fait atypique (166 heures) ;
- les transports routiers et urbains (APE 69) et les activités annexes des transports et entrepôts (APE 73) réalisent un effort situé aux alentours de la moyenne, aussi bien en termes physiques qu'en termes financiers ;
- la navigation intérieure (APE 70) et les auxiliaires de transport et agences de voyage (APE 74) n'ont pas une politique de formation très développée.

Services marchands rendus principalement aux entreprises

Les différentes composantes de ce secteur sont fortement hétérogènes :

- une formation relativement poussée pour l'activité location et crédit bail mobilier (APE 80) et pour la recherche (APE 83) ;
- une formation située légèrement en-dessous de la moyenne pour les activités holdings (APE 76), études, conseil et assistance (APE 77), auxiliaires financiers et d'assurances (APE 78) ;
- une formation très peu développée pour les activités enseignement (APE 82), promoteurs et sociétés immobilières (APE 79) et surtout récupération (APE 56).

Néanmoins, cette approche plus fine en 100 postes ne permet pas de situer clairement l'activité d'études, de conseil et d'assistance qui, à ce niveau, regroupe 80 % des salariés du secteur et comprend des sous-activités aussi diverses que le gardiennage, le convoyage de fonds et les sociétés de service et de conseil en informatique.

Services marchands rendus principalement aux particuliers

Ces activités regroupent également des sous-activités très diverses. Au niveau 100, nous pouvons distinguer deux groupes :

- les réparations diverses (APE 66) et les services récréatifs, culturels et sportifs (APE 86) qui ont une formation non négligeable ;
- la santé (APE 84), l'action sociale (APE 85) et les services divers (APE 87) qui se situent au plancher de l'obligation légale.

Services non marchands

On retrouve grosso-modo les mêmes distinctions qu'au sein des services marchands, à savoir :

- les activités non marchandes de l'enseignement (APE 92), de la recherche (APE 93), des services récréatifs, culturels et sportifs (APE 96), ainsi que l'administration générale (APE 90), la prévoyance et la sécurité sociale (APE 91) sont performantes en matière de formation ;
- les activités non marchandes de la santé (APE 94), de l'action sociale (APE 95), des services divers fournis à la collectivité (APE 97) et les services domestiques (APE 98) ont une politique de formation très peu développée.

Rappelons que ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971 : sur les 3 783 000 actifs du secteur comptabilisés dans le recensement de la population, les entreprises assujetties à l'obligation de dépenses n'emploient que 588 500 salariés. Des pans entiers de ce secteur, notamment toute l'administration centrale, n'entrent pas dans le champ de la loi.

4. LES RESULTATS SUR UNE PERIODE PLUS LONGUE

Le tableau 41 (pages 126 et 127) permet de mesurer l'évolution des comportements sectoriels appréhendés à partir de la nomenclature en trente huit postes d'un indicateur de cadrage : le nombre de salariés, d'un indicateur financier : le taux de participation financière, et d'un indicateur physique : le taux de stagiaires ou taux d'accès à la formation. Pour cette approche dynamique, nous avons repris les résultats de quatre années (1975, 1980, 1985 et 1987) tels qu'ils ont été élaborés lors du traitement annuel des 2483 (3).

On constate, dans un contexte de diminution des effectifs salariés, une profonde transformation de la structure des activités des entreprises soumises à l'obligation de dépenses en matière de formation continue.

(3) Contrairement à l'étude réalisée pour la Délégation à la formation professionnelle : "Quelle dynamique d'évolution de la formation professionnelle continue dans les secteurs d'activité ? (1973-1985)" par Jean-Paul GEHIN, avec la collaboration de Adib HATHOUT, parue dans le numéro 47 (février 1989) de la Collection des Etudes, nous n'avons pas remplacé certaines données manquantes par leurs valeurs attendues lorsque quelques déclarations étaient absentes ou incomplètes. Pour les trois indicateurs retenus, cette absence de correction ne peut qu'entraîner un léger biais sur un nombre limité de strates (année x secteur d'activité).

Secteur primaire

Sur la période 1975-1987, ce secteur a perdu environ trente pour cent de ses emplois, mais a connu une croissance soutenue du taux de participation financière. Par contre, le taux d'accès à la formation, qui se situait nettement au-dessus de la moyenne nationale en 1975, a subi une légère baisse, ce qui le place actuellement en-dessous de cette même moyenne.

Secteur secondaire

En perdant 1 360 000 salariés, le secteur secondaire ne représente plus, en 1987, que quarante pour cent des effectifs totaux des entreprises assujetties à l'obligation légale, alors qu'il en regroupait la moitié en 1975. De fait, la grande majorité des secteurs industriels connaît une baisse sensible des effectifs salariés sur la période, excepté les industries de la viande et du lait (T02), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (T06), et la parachimie et l'industrie pharmaceutique (T12). La baisse est particulièrement sensible dans des secteurs traditionnels de l'industrie tels que les charbonnages (T04), la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier (T07), la production de matériaux de construction et minéraux divers (T09), la chimie de base et la production de fils et fibres artificiels et synthétiques (T11), la fonderie et le travail des métaux (T13), le textile et l'habillement (T18), le cuir et la chaussure (T19) et le bois et l'ameublement (T20).

Cette période est marquée par une croissance de soixante-treize pour cent du taux de participation financière. Cette augmentation s'est traduite de façon différenciée selon les secteurs. Nous pouvons distinguer :

- ceux qui réalisaient des efforts de formation continue parmi les plus bas et pour lesquels la croissance est restée faible. C'est le cas d'une majorité des secteurs dits secondaires ;
- ceux qui étaient parmi les plus formateurs dans le début des années 1970 et qui ont connu une faible évolution de leur taux de participation. Il s'agit principalement de la production de combustibles minéraux solides et cokéfaction (T04) et de la production de pétrole et de gaz naturel (T05). C'est également le cas, mais à un niveau plus faible, de l'industrie du verre (T10) ;
- ceux qui avaient déjà un effort de formation assez élevé (taux compris entre 1,34 et 1,87 % en 1975) et pour lesquels la croissance a été égale ou un peu plus élevée que la moyenne. C'est le cas de la production de minerais et métaux ferreux et de la première transformation de l'acier (T07), de la production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux (T08), de la chimie de base et production de fils et fibres artificiels et synthétiques (T11), de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique (T12), de la construction électrique et électronique (T15), de la construction de véhicules automobiles (T16) et de la construction navale et aéronautique (T17) ;
- le secteur production et distribution d'électricité, gaz et eau (T06) qui réalisait déjà, en 1975, un effort de formation continue considérable et qui a effectué un doublement de son taux.

Le taux de stagiaires a crû plus faiblement que le taux de participation financière. Néanmoins, les regroupements établis ci-dessus sont également valables pour cet indicateur physique. Les seules légères différences sont :

- les industries de la viande et du lait (T02) et du papier et du carton (T21) ont un niveau d'accès à la formation plus élevé que la moyenne en 1975 ;

- la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier (T07) ont réalisé une très forte progression du taux d'accès à la formation ;

- la production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux (T08) et la chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques (T11) ont réalisé une progression du taux d'accès à la formation nettement inférieure à la moyenne.

BTP

Ce secteur a perdu une proportion significative (38 %) de ses salariés entre 1975 et 1987. La faible croissance de son taux de participation financière creuse un écart de plus en plus important avec la quasi-totalité des autres secteurs. Son taux d'accès à la formation, bien qu'ayant doublé pendant cette période, n'est que de 9 % contre 26,2 % pour la moyenne nationale.

Secteur tertiaire

Ce secteur a gagné 675 000 emplois et représente la moitié des effectifs totaux en 1987, contre 38,6 % en 1975. De fait, de nombreux secteurs qui le composent ont connu une évolution différente avec d'une part, les activités commerciales dans lesquelles les effectifs sont stables ou à la baisse (excepté le commerce de détail alimentaire) et d'autre part, les services marchands et non marchands et les organismes financiers et de crédit qui représentent les taux de croissance les plus élevés.

Cette période est marquée par une augmentation de trente-trois pour cent du taux de participation financière et de vingt-et-un pour cent du taux d'accès à la formation.

Les activités du commerce (T25 à T28) et les services marchands (T29, T30, T33 et T34) ont peu de tradition de formation de leurs salariés, mais ont relativement accru leur effort financier, surtout en 1987, et pas seulement à cause de l'augmentation de l'obligation légale. Ces secteurs ont un taux d'accès à la formation en-dessous de la moyenne. A noter que ce taux a été multiplié par 2,6 entre 1975 et 1987 pour l'activité hôtels, cafés, restaurants (T30).

Les transports (T31) peuvent être considérés comme l'un des secteurs les plus formateurs, bien que le taux de participation ait quasiment stagné entre 1975 et 1987. Ainsi, plus de quarante pour cent de salariés du secteur suivent, chaque année, une action de formation continue.

Les assurances (T36) et les organismes financiers (T37) se situent parmi les secteurs les plus formateurs. Ils ont connu des évolutions diversifiées depuis 1975. La croissance de l'effort de formation a été plutôt faible dans les organismes financiers et plus soutenue dans les assurances. Le taux d'accès à la formation a crû moyennement, mais il se situe à un niveau élevé dans les deux secteurs.

Enfin, les services non marchands ont un taux d'accès à la formation et un taux de participation financière proches de la moyenne. Ce dernier a peu évolué depuis 1975.

Malgré ces évolutions différenciées, la hiérarchie des secteurs, en fonction de l'intensité de leur effort de formation continue, reste relativement stable sur la période, mais les écarts se réduisent considérablement entre eux mis à part le BTP.

Le secteur primaire dépend essentiellement d'une grosse entreprise.

Le secteur secondaire a perdu 26 % de ses effectifs entre 1975 et 1987, mais son taux de participation financière, pas très élevé en début de période, a énormément progressé (+ 73 %). Il faut probablement voir dans cet essor de la formation professionnelle continue la conjonction d'une réaction plus active à l'approfondissement de la crise économique et de la transformation des politiques publiques visant à développer la formation en entreprise.

Le secteur tertiaire s'est enrichi de 17 % de salariés et son taux de participation financière, déjà élevé en 1975, a progressé beaucoup plus lentement que dans l'industrie. On peut se demander si les efforts de formation continue n'ont pas atteint un niveau optimum ou s'il existe une remise en cause, au moins partiellement, des modes de gestion antérieurs de la main d'oeuvre, ou de la place qu'y occupe la formation continue.

CHAPITRE 5

SYNTHESE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée précédemment se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondé sur les performances réalisées par chaque secteur en 1987 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié) (1).

I. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le graphique 1 (page 117) qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (T1) et de taux de stagiaires (T3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,51 %) puisque la moins forte participation sectorielle dépasse le taux de 3 % de la masse salariale.

La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 43 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue. Il s'agit d'activités très concentrées de l'énergie (électricité, gaz et eau, charbonnages, pétrole) ou du tertiaire (transports, banques, assurances) et composées de grandes entreprises à dominante publique.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale ou très proches de celle-ci.

Il s'agit de secteurs industriels producteurs de biens intermédiaires (métaux non ferreux, industrie du verre, chimie de base), de biens

(1) Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des graphiques 1 et 2 n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances. Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

d'équipement (constructions électrique et électronique, de véhicules automobiles et d'autres matériels de transports terrestre, navale et aéronautique) ; mais sont également dans cette situation : la parachimie - pharmacie et les services non marchands.

La dispersion intra-groupe - pour t1 comme pour t3 - y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A, on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant de bons résultats.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière variant de 1,54 % à 2,32 % et un taux de stagiaires légèrement inférieur à la moyenne nationale (26,2 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie. Il comprend plusieurs secteurs des industries des biens intermédiaires, la quasi-totalité du commerce (gros non alimentaire, détail alimentaire et non alimentaire), trois autres secteurs tertiaires (réparation et commerce de l'automobile, services marchands aux entreprises et location et crédit bail immobilier) ainsi que l'agriculture, les autres industries agricoles et alimentaires et la construction mécanique.

Groupe D

On retrouve ici les secteurs qui, traditionnellement, se situent proches du minimum légal (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : de 9,0 à 18,4 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

Ces secteurs regroupent une grosse partie des salariés des entreprises assujetties à la loi ; ils sont en moyenne peu concentrés et relèvent principalement de deux types d'activités :

- l'ensemble des industries des biens de consommation, sauf la parachimie et l'industrie pharmaceutique, ainsi que le travail des métaux et le BTP ;
- les activités commerciales telles que le commerce de gros alimentaire, mais aussi les hôtels, cafés et restaurants, et un autre secteur tertiaire : les services marchands aux particuliers.

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHERENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le graphique 2 (page 118) nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages - taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (2).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt-et-une heures à plus de trente-cinq heures.

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont relativement dispersés : leur performance se situe entre 13,0 heures et 23,2 heures par salarié. Leur durée de stage est comparable à celle du groupe A, mais leur taux de stagiaires est nettement plus faible.

Les secteurs du groupe C se situent approximativement dans une fourchette six heures - treize heures. Leur durée de stage et surtout leur taux de stagiaires sont beaucoup plus faibles que les secteurs du groupe B.

Enfin, les secteurs du groupe D confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de sept heures de stage par salarié.

(2) Si $D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}}$ et $t3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$

il vient $D \times t3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$

CONCLUSION

1988 est la deuxième année où l'obligation financière s'élève à 1,2 pour cent des salaires.

Le taux de participation financière a connu, en 1988, une augmentation plus importante qu'en 1987 qui, pourtant, bénéficiait d'un relèvement de l'obligation légale (1,2 % au lieu de 1,1 %) en 1986. Cette progression est vérifiée quelle que soit l'importance de l'entreprise. Si les grosses entreprises continuent de voir croître leur taux de participation financière, la quasi-stagnation constatée depuis 1983 chez les petites et moyennes entreprises ne s'est pas confirmée cette année. L'avenir nous dira si ce décollage est durable et s'intègre dans une nouvelle politique de formation des PME, éventuellement liée à la mise en plan du crédit impôt formation.

Le taux global des stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point, est en nette augmentation depuis 1983. En 1988, trois salariés sur dix ont participé au moins une fois dans l'année à un stage contre un peu moins de deux sur dix entre 1977 et 1982. Comme pour le taux de participation financière, cette augmentation est le fait de l'ensemble des entreprises. La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins, mais au fil des années, l'écart se réduit.

Enfin, la durée moyenne des stages continue sa lente érosion. Cette année encore, elle est en légère diminution pour toutes les classes de taille d'entreprises. Elle s'élève à quarante-sept heures contre quarante-huit heures en 1987 et soixante heures en 1975.

Les résultats de 1988 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1990 pour obtenir les résultats définitifs et une confirmation probable de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas en voie d'être résorbées (1).

(1) Voir graphiques 1 et 2 et tableaux 35 à 39.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises 1987	36 342	45 694	22 695	1 777	392	106 900
1988 (provisoire)	30 475	41 361	21 408	1 780	401	95 425
Nombres de salariés 1987	528 343	1 455 157	2 989 009	1 591 864	2 629 808	9 194 181
1988 (provisoire)	445 949	1 321 073	2 824 858	1 581 073	2 614 144	8 787 097

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1987 définitif saisis	6 868	13 006	17 474	1 777	392	39 517
1987 définitif retenus	6 671	12 689	17 186	1 772	392	38 710
1988 provisoire saisis	3 214	8 588	15 545	1 780	401	29 528
1988 provisoire retenus	3 128	8 415	15 166	1 770	401	28 880

**Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1
de leur participation aux dépenses de formation**

Taux de participation financière t1	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
-------------------------------------	----------------------	---	--------------------	---	--------------------------------------	---	---	---

1987

Inférieur à 1,19 %	17 170	16,1	897 865	9,8	93 373	9,0	872	3,3
Compris entre 1,19 et 1,21 %	61 111	57,2	2 873 069	31,2	277 097	26,6	3 325	12,7
Supérieur à 1,21 %	28 619	26,8	5 423 247	59,0	670 495	64,4	21 921	84,0
TOTAL	106 900	100,0	9 194 181	100,0	1 040 965	100,0	26 118	100,0

1988 (provisoire)

Inférieur à 1,19 %	13 729	14,4	809 315	9,2	83 931	8,1	788	2,7
Compris entre 1,19 et 1,21 %	53 807	56,4	2 577 117	29,3	260 256	25,0	3 123	10,8
Supérieur à 1,21 %	27 889	29,2	5 400 665	61,5	696 729	66,9	24 903	86,4
TOTAL	95 425	100,0	8 787 097	100,0	1 040 916	100,0	28 814	100,0

Tableau 4 - Données financières (en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1987

Taux de participation %	1,30	1,36	1,72	2,44	4,05	2,51
Nombre d'entreprises	36 342	45 694	22 695	1 777	392	106 900
Nombre de salariés	528 343	1 455 157	2 989 009	1 591 864	2 629 808	9 194 181
Montant des salaires MF	56 116	152 079	320 613	183 586	328 571	1 040 965
Dépenses imputables MF	728	2 064	5 527	4 480	13 319	26 118
Versem. au Trésor MF	33	44	32	1	€	111

1988 (provisoire)

Taux de participation %	1,39	1,43	1,89	2,70	4,42	2,77
Nombre d'entreprises	30 475	41 361	21 408	1 780	401	95 425
Nombre de salariés	445 949	1 321 073	2 824 858	1 581 073	2 614 144	8 787 097
Montant des sal. nets MF	50 505	146 201	317 784	189 745	336 681	1 040 916
Dépenses imputables MF	703	2 086	6 000	5 132	14 893	28 814
Versem. au Trésor MF	21	52	24	3	€	100

Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie
en % des dépenses totales (*)

Classe de taille	1987					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Frais de personnel enseignant	1	1	2	4	12	7
Frais de personnel non enseignant	2	ε	1	4	7	4
Fournitures et matières d'oeuvre	3	ε	ε	ε	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	ε	ε	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	2	10	25	15
Dépenses d'équipement	6	ε	ε	1	1	1
Dépenses en application de conventions						
dont : plan de formation	7	22	23	26	14	19
congrés-formation	8	ε	ε	ε	ε	ε
Rémunérations versées aux stagiaires	9	11	15	27	44	36
Transport et hébergement	10	1	2	3	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	29	24	14	1	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	8	7	6	2	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	ε	ε	ε
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	1	ε	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	ε	1
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	ε	ε	ε	ε	ε
Financement de la form. prof. en alternance	17	22	21	16	7	12
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	1	1	1	ε	ε
Financement des conventions de conversion	19	ε	ε	ε	ε	ε
TOTAL	20	100	100	100	100	100
Subventions perçues	21	2	1	2	1	1
Dépenses déductibles	22	98	99	98	99	99

1988 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	1	1	2	4	12	7
Frais de personnel non enseignant	2	ε	1	1	4	6	4
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	ε	ε	1	2	6	4
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	1	2	4	10	24	15
Dépenses d'équipement	5	ε	ε	ε	ε	2	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	20	23	27	26	15	20
congrés-formation	7	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Rémunérations versées aux stagiaires	8	12	16	27	36	45	37
Transport et hébergement	9	2	2	3	4	3	3
Dépenses de conseil en formation	10	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	1	1	1	1	1	1
Versements à des fonds d'assurance formation	12	31	25	14	6	2	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	7	7	5	4	2	4
Versements à des organismes agréés	14	1	1	ε	ε	ε	ε
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	3	3	1	1	ε	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	1	1	1	ε	ε	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Financement de la form. prof. en alternance	18	20	19	15	11	7	10
Financement des conventions de conversion	19	ε	ε	ε	ε	ε	ε
TOTAL	20	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	21	1	1	2	2	1	1
Dépenses déductibles	22	99	99	98	98	99	99

(*) En 1988, l'ordre des lignes indiquant la répartition des dépenses a été modifié.

Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie (*)

Classe de taille	1987						TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus		
Frais de personnel enseignant	1	417	973	1 947	789	291	4 417
Frais de personnel non enseignant	2	188	408	702	495	256	2 048
Fournitures et matières d'oeuvre	3	99	453	978	538	246	2 314
Autres frais de fonctionnement	4	220	596	1 101	624	282	2 822
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	716	1 857	2 984	1 022	328	6 907
Dépenses d'équipement	6	168	375	819	436	220	2 018
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	13 214	21 732	14 201	1 490	349	50 986
congrés-formation	8	210	484	449	170	74	1 387
Rémunérations versées aux stagiaires	9	7 752	16 417	13 104	1 475	353	39 101
Transport et hébergement	10	3 967	9 673	9 628	1 362	338	24 969
Versements à des fonds d'assurance formation	11	20 813	24 355	10 511	567	112	56 358
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	12	34 697	44 643	22 450	1 773	392	103 955
Versements à des organismes agréés	13	3 690	5 640	2 145	87	15	11 576
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	5 973	8 104	3 235	202	53	17 568
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	21 370	29 128	15 023	1 224	327	67 071
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	626	941	470	43	23	2 102
Financement de la form. prof. en alternance	17	33 101	42 774	21 572	1 735	390	99 572
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	18	488	694	406	52	23	1 663
Financement des conventions de conversion	19	174	275	373	71	26	919
TOTAL	20	35 887	45 556	22 677	1 777	392	106 289
Subventions perçues	21	602	982	1 183	297	126	3 190
Dépenses déductibles	22	35 887	45 556	22 676	1 777	392	106 288

1988 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	330	876	1 994	817	307	4 324
Frais de personnel non enseignant	2	153	473	764	511	272	2 173
Fournitures, mat. d'oeuvre et autres frais	3	302	854	1 848	816	318	4 139
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 3)	4	645	1 686	3 080	1 028	341	6 780
Dépenses d'équipement	5	142	334	808	429	215	1 929
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	6	11 038	18 669	13 350	1 481	357	44 895
congrés-formation	7	234	456	366	173	74	1 302
Rémunérations versées aux stagiaires	8	7 608	15 222	12 516	1 476	364	37 187
Transport et hébergement	9	3 837	9 016	9 335	1 335	347	23 871
Dépenses de conseil en formation	10	178	302	300	43	10	833
Dépenses engagées pour le développement de la form. prof. cont.	11	461	605	467	60	32	1 625
Versements à des fonds d'assurance formation	12	17 916	23 458	10 181	627	127	52 309
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. formation	13	29 249	40 427	21 154	1 774	401	93 005
Versements à des organismes agréés	14	2 716	4 229	1 725	71	15	8 756
Versements au titre d'une taxe parafiscale	15	5 305	7 840	3 420	217	58	16 840
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	16	17 910	26 104	14 120	1 199	332	59 665
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	17	555	813	373	46	17	1 804
Financement de la form. prof. en alternance	18	27 359	38 268	20 429	1 737	397	88 190
Financement des conventions de conversion	19	257	406	625	128	51	1 467
TOTAL	20	30 072	41 201	21 396	1 779	401	94 849
Subventions perçues	21	379	902	1 274	293	125	2 972
Dépenses déductibles	22	30 072	41 196	21 387	1 778	401	94 834

(*) En 1988, l'ordre des lignes indiquant la répartition des dépenses a été modifié.

Tableau 7 - Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	353 531	174 812	528 343	15 183	11 310	26 493
20 à 49 salariés	953 222	501 935	1 455 157	67 273	36 856	104 129
50 à 499 salariés	1 820 566	1 168 443	2 989 009	296 197	167 348	463 545
500 à 1 999 sal.	964 145	627 719	1 591 864	286 586	153 811	440 397
2 000 sal. et plus	1 839 848	789 960	2 629 808	832 251	282 594	1 114 845
TOTAL	5 931 312	3 262 869	9 194 181	1 497 490	651 919	2 149 409

1987

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires (*)		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	295 069	150 880	445 949	16 254	11 888	28 142
20 à 49 salariés	864 140	456 933	1 321 073	68 301	38 445	106 746
50 à 499 salariés	1 741 316	1 083 542	2 824 858	317 001	171 526	488 527
500 à 1 999 sal.	963 190	617 883	1 581 073	314 502	167 744	482 246
2 000 sal. et plus	1 810 503	803 641	2 614 144	916 521	318 977	1 235 498
TOTAL	5 674 218	3 112 879	8 787 097	1 632 579	708 580	2 341 159

1988 (provisoire)

(*) Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages

(1988 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Année	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
Hommes	4,3	5,5	7,1	7,9	16,3	18,2	29,7	32,7	45,2	50,6	25,2	28,8
Femmes	6,5	7,9	7,3	8,4	14,3	15,8	24,5	27,1	35,8	39,7	20,0	22,8
TOTAL	5,0	6,3	7,2	8,1	15,5	17,3	27,7	30,5	42,4	47,3	23,4	26,6

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau initial de qualification des stagiaires

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1987								
10 à 19 salariés	H		68	312	608	225	321	1 534
	St		1 256	5 397	14 733	4 967	9 658	36 011
20 à 49 salariés	H		367	1 170	1 934	983	1 247	5 701
	St		6 746	27 352	46 817	24 024	33 995	138 934
50 à 499 salariés	H		1 846	4 716	7 000	5 360	5 084	24 006
	St		36 531	116 133	170 200	125 072	125 610	573 546
500 à 1 999 salariés	H		1 636	3 686	6 117	5 568	4 419	21 426
	St		34 739	87 786	142 104	121 777	106 274	492 680
2 000 salariés et plus	H		3 476	16 897	12 209	20 629	10 250	63 461
	St		57 147	303 329	245 800	374 740	188 053	1 169 069
TOTAL	H		7 393	26 781	27 868	32 765	21 321	116 128
	St		136 419	539 997	619 654	650 580	463 590	2 410 240

Classe de taille	Niveau de qualific. initial		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1988 (données provisoires)								
10 à 19 salariés	H		74	305	637	262	381	1 659
	St		819	7 002	15 476	5 737	11 015	40 049
20 à 49 salariés	H		294	1 162	2 024	1 102	1 334	5 916
	St		5 644	26 117	53 643	25 669	36 685	147 758
50 à 499 salariés	H		1 607	4 746	7 245	5 637	5 358	24 593
	St		35 940	121 465	175 421	131 947	131 242	596 015
500 à 1 999 salariés	H		1 416	4 064	5 965	6 420	5 288	23 153
	St		36 380	94 817	142 963	140 437	122 053	536 650
2 000 salariés et plus	H		3 752	17 224	13 938	22 465	11 072	68 451
	St		63 459	312 584	286 468	418 002	207 701	1 288 214
TOTAL	H		7 143	27 501	29 809	35 886	23 433	123 772
	St		142 242	561 985	673 971	721 792	508 696	2 608 686

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

**Tableau 10 - Répartition des stagiaires selon
leur catégorie professionnelle**

Classe de taille	Année 1987 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	3	5	6	7	5	6
Ouvr. qual.	15	20	20	18	26	22
Employés	41	34	30	29	21	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	17	22	25	32	27
Ingénieurs Cadres	27	24	22	21	16	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1988 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	2	4	6	7	5	5
Ouvr. qual.	17	18	20	18	24	22
Employés	39	36	30	27	22	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	17	22	26	33	28
Ingénieurs Cadres	28	25	22	22	16	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

1987

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	40 912	17 086	123 692	70 573	263 607	220 066	129 092	122 635	189 937	87 388	747 240	517 748
Ouvriers qualifiés	148 863	19 475	404 350	67 692	697 592	186 249	326 150	82 254	670 258	103 357	2 247 213	459 027
Employés	74 056	109 614	177 802	284 996	297 862	551 857	161 494	291 239	255 454	393 376	966 668	1 631 082
Ag. maîtr. Ag. techn.	31 608	12 834	105 167	40 220	272 058	134 371	180 158	93 638	464 810	159 480	1 053 801	440 543
Ingénieurs Cadres	58 092	15 803	142 211	38 454	289 447	75 900	167 251	37 953	259 389	46 359	916 390	214 469
TOTAL	353 531	174 812	953 222	501 935	1 820 566	1 168 443	964 145	627 719	1 839 848	789 960	5 931 312	3 262 869

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1988 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	31 356	12 825	107 397	63 072	239 886	190 158	120 819	117 470	180 447	86 490	679 905	470 015
Ouvriers qualifiés	125 610	16 226	366 396	57 621	671 727	178 614	329 773	81 675	662 409	101 773	2 155 915	435 909
Employés	58 477	95 480	158 724	263 040	282 309	516 493	154 779	281 397	256 327	403 936	910 616	1 560 346
Ag. maîtr. Ag. techn.	27 065	12 260	98 133	37 377	266 284	125 085	186 017	97 473	452 273	161 706	1 029 772	433 901
Ingénieurs Cadres	52 561	14 089	133 490	35 823	281 110	73 192	171 802	39 868	259 047	49 736	898 010	212 708
TOTAL	295 069	150 880	864 140	456 933	1 741 316	1 083 542	963 190	617 883	1 810 503	803 641	5 674 218	3 112 879

Tableau 12 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

en haut : année 1987

en bas : année 1988 (provisoire)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	2	1	3	3	7	4	13	10	23	14	11	7
	1	1	3	2	8	5	15	12	26	16	13	8
Ouvriers qualifiés	2	2	5	3	11	7	19	13	40	22	19	11
	3	4	5	3	12	8	21	15	42	21	21	12
Employés	5	7	7	7	16	16	31	27	39	33	22	20
	6	8	8	9	18	17	31	28	46	37	26	22
Ag. maîtr. Ag. techn.	8	9	12	12	25	25	43	37	58	57	41	38
	9	10	14	15	28	28	47	42	67	64	47	43
Ingénieurs Cadres	9	13	15	18	29	30	48	45	59	61	37	36
	11	17	16	20	32	33	54	52	65	62	42	40
TOTAL	4	6	7	7	16	14	30	25	45	36	25	20
	6	8	8	8	18	16	33	27	51	40	29	23

Il s'agit seulement de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	4	8	14	21	11
Ouvriers qualifiés	3	6	13	22	39	20
Employés	8	10	20	31	38	24
Agents de maîtrise et agents techniques	11	17	31	45	60	44
Ingénieurs et cadres	13	19	34	52	62	41
TOTAL	7	10	19	31	45	26

Année 1988 (données provisoires)

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	3	8	15	24	12
Ouvriers qualifiés	5	6	14	23	41	22
Employés	10	13	22	33	43	27
Agents de maîtrise et agents techniques	15	19	34	50	68	49
Ingénieurs et cadres	17	22	37	58	67	46
TOTAL	9	11	21	34	49	30

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

Tableau 14 - Répartition des congés de formation

Année 1987

Selon l'origine de la prise en charge

Organisme paritaire agréé	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
17 234	11 893	29 127

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 065	6 972	9 211	7 499	3 380	29 127

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1 999 sal.	5 2 000 sal. et plus	TOTAL
796	2 257	6 166	5 707	14 201	29 127

Tableau 14 - Répartition des congés de formation

Année 1988 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

Organisme paritaire agréé	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
17 176	9 581	26 757

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
1 705	6 365	8 540	7 167	2 980	26 757

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1 999 sal.	5 2 000 sal. et plus	TOTAL
507	2 063	5 754	5 746	12 687	26 757

Tableau 15 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1987 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	54	54	51	47	61	54
Ouvriers qualifiés	58	43	41	42	56	50
Employés	41	41	41	43	50	45
Agents de maîtrise Agents techniques	45	41	43	46	55	50
Ingénieurs et cadres	33	37	41	42	55	46
TOTAL	43	41	42	44	54	48

Année 1987		
Stages employeurs plan de formation	Stages FAF plan de formation	Stages congé de formation
49	50	362
47	42	276
42	41	252
48	43	292
46	37	186
46	41	268

Classe de taille	Année 1988 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	91	52	45	39	59	50
Ouvriers qualifiés	44	45	39	43	55	49
Employés	41	38	41	42	49	44
Agents de maîtrise Agents techniques	46	43	43	46	54	50
Ingénieurs et cadres	35	36	41	43	53	46
TOTAL	41	40	41	43	53	47

Année 1988 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages FAF plan de formation	Stages congé de formation
46	50	384
46	44	298
42	38	284
47	42	324
46	38	211
45	41	296

(*) Les moyennes tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 16 - Effort physique de formation
(Unité = heures par salarié)

Année 1987

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	1	2	4	7	13	6
	Ouvriers qualifiés	2	3	5	9	22	10
	Employés	3	4	8	14	19	11
	Agents de maîtrise et agents techniques	5	7	13	20	33	22
	Ingénieurs et cadres	4	7	14	22	34	19
	TOTAL	3	4	8	14	24	13

Année 1988 (données provisoires)

Catégorie professionnelle	Classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 sal. ou plus	
	Manoeuvres-OS	2	2	4	6	14	6
	Ouvriers qualifiés	2	3	6	10	23	11
	Employés	4	5	9	14	21	12
	Agents de maîtrise et agents techniques	7	8	14	23	37	25
	Ingénieurs et cadres	6	8	15	25	36	21
	TOTAL	4	5	9	15	26	14

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1987

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	5 151	18 725	47 492	31 325	78 944	181 637
	Femmes	3 375	11 617	34 051	23 465	48 149	120 657
	Total	8 526	30 342	81 543	54 790	127 093	302 294
de 25 à 40 ans	Hommes	12 984	54 255	219 988	192 039	510 984	990 250
	Femmes	8 869	29 728	127 628	105 474	173 634	445 333
	Total	21 853	83 983	347 616	297 513	684 618	1 435 583
40 ans et plus	Hommes	6 060	25 223	114 468	106 098	294 444	546 293
	Femmes	3 618	11 376	51 548	44 923	80 538	192 003
	Total	9 678	36 599	166 016	151 021	374 982	738 296
Total	Hommes	24 195	98 203	381 948	329 462	884 372	1 718 180
	Femmes	15 862	52 721	213 227	173 862	302 321	757 993
	Total	40 057	150 924	595 175	503 324	1 186 693	2 476 173

Tableau 17 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe

Année 1988 (données provisoires)

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	3 749	15 282	42 950	31 565	78 619	172 165
	Femmes	2 893	11 227	31 160	24 096	49 480	118 856
	Total	6 642	26 509	74 110	55 661	128 099	291 021
de 25 à 40 ans	Hommes	14 595	55 837	227 746	203 037	543 882	1 045 097
	Femmes	9 725	32 329	128 113	114 275	196 025	480 467
	Total	24 320	88 166	355 859	317 312	739 907	1 525 564
40 ans et plus	Hommes	6 871	26 741	125 534	119 447	337 567	616 160
	Femmes	4 392	13 656	56 374	53 099	96 598	224 119
	Total	11 263	40 397	181 908	172 546	434 165	840 279
Total	Hommes	25 215	97 860	396 230	354 049	960 068	1 833 422
	Femmes	17 010	57 212	215 647	191 470	342 103	823 442
	Total	42 225	155 072	611 877	545 519	1 302 171	2 656 864

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1987

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
2 881	63	112	3 056

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
4 021	12 027	22 462	11 634	18 832	68 976

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
1 073 679	2 615 981	5 431 005	2 777 346	4 938 552	16 836 563

Tableau 18 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1988 (données provisoires)

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
2 953	32	64	3 049

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
2 174	7 311	16 356	10 249	15 245	51 335

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
579 752	1 863 737	4 078 963	2 694 284	4 017 659	13 234 395

Tableau 19 (*) - Principales données régionales - 1987

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Nombres (6)		Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	26 790	4 129 878	3	9	22	18	49	16 567	1 429 432	58	92	35	71 968
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 867	167 751	9	23	49	15	5	269	27 720	54	79	17	1 175
PICARDIE	22	2 912	177 016	8	23	45	15	9	310	29 977	48	74	17	1 313
HAUTE-NORMANDIE	23	2 958	177 956	8	23	44	21	5	304	31 210	42	72	18	1 290
CENTRE	24	4 627	261 927	9	25	49	16	2	450	45 211	49	73	17	1 701
BASSE-NORMANDIE	25	2 287	135 637	8	23	45	14	11	204	20 603	30	64	15	925
BOURGOGNE	26	2 978	171 715	9	24	47	14	7	286	30 656	51	76	18	1 354
NORD	31	6 938	518 171	6	18	38	19	18	1 037	113 182	48	80	22	4 897
LORRAINE	41	3 877	323 728	6	16	35	18	26	820	80 234	46	78	25	4 624
ALSACE	42	3 503	265 279	6	18	40	19	16	525	63 259	59	85	24	2 660
FRANCHE-COMTE	43	2 113	122 126	9	22	46	13	10	196	19 689	41	69	16	823
PAYS DE LA LOIRE	52	4 902	325 989	7	21	49	20	4	554	61 119	53	77	19	2 479
BRETAGNE	53	4 596	271 385	9	22	46	19	5	446	51 928	53	91	19	2 127
POITOU-CHARENTES	54	2 801	159 714	9	25	41	11	14	317	30 083	56	78	19	1 364
AQUITAINE	72	4 430	225 836	11	27	43	12	8	453	37 382	43	71	17	1 736
MIDI-PYRENEES	73	4 205	222 701	10	28	41	17	5	385	37 486	49	74	17	1 837
LIMOUSIN	74	1 127	68 192	9	23	47	11	11	112	12 621	59	83	19	539
RHONE-ALPES	82	12 510	871 420	8	20	37	19	17	1 688	182 617	66	88	21	8 005
AUVERGNE	83	2 076	144 037	7	21	32	11	28	373	31 619	49	80	22	2 028
LANGUEDOC	91	2 427	121 394	12	27	39	19	3	213	20 330	45	71	17	878
PROV.- C.D'AZUR	93	5 751	323 953	9	25	37	20	8	596	53 429	42	70	16	2 385
CORSE	94	225	8 376	14	40	46	/	/	13	453	14	26	5	20
FRANCE ENTIERE		106 900	9 194 181	6	16	33	17	29	26 118	2 410 240	53	84	26	116 128

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 19 (*) - Principales données régionales - 1988 (données provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dépenses (millions) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Nombres (6)		Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	23 924	4 023 836	3	8	21	18	50	18 620	1 585 070	64	92	39	77 942
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 687	158 676	9	23	48	15	5	299	28 952	55	81	18	1 220
PICARDIE	22	2 837	173 346	8	24	44	17	7	338	32 560	49	75	19	1 384
HAUTE-NORMANDIE	23	2 881	180 414	7	23	45	19	6	333	33 009	45	75	18	1 362
CENTRE	24	4 306	252 152	8	24	50	16	2	501	47 094	51	74	19	2 070
BASSE-NORMANDIE	25	2 216	140 216	7	22	43	15	13	230	19 832	25	54	14	817
BOURGOGNE	26	2 053	143 715	6	18	50	18	8	276	29 457	47	79	20	1 184
NORD	31	5 924	476 826	6	18	36	20	20	1 157	124 336	59	86	26	5 525
LORRAINE	41	3 588	297 415	5	16	36	19	24	878	75 902	43	78	26	4 663
ALSACE	42	3 417	261 979	6	18	40	21	15	603	67 923	58	85	26	2 779
FRANCHE-COMTE	43	1 891	115 091	8	21	48	13	10	202	21 246	45	74	18	897
PAYS DE LA LOIRE	52	4 991	341 739	7	20	49	21	3	643	65 764	53	77	19	2 739
BRETAGNE	53	4 286	254 001	8	23	45	19	5	454	51 224	52	80	20	2 168
POITOU-CHARENTES	54	2 416	141 191	8	25	40	13	14	316	29 914	61	79	21	1 322
AQUITAINE	72	3 826	210 434	9	26	43	13	9	515	42 471	50	75	20	1 905
MIDI-PYRENEES	73	4 034	215 957	10	27	42	18	3	407	41 698	54	76	19	1 905
LIMOUSIN	74	1 046	64 979	8	22	48	10	12	128	13 162	58	83	20	570
RHONE-ALPES	82	10 878	832 830	7	19	35	19	20	1 820	204 484	86	96	25	8 620
AUVERGNE	83	1 615	118 757	7	20	31	9	33	355	28 895	43	80	24	1 857
LANGUEDOC	91	1 670	86 416	11	26	39	19	5	162	15 159	56	76	18	643
PROV.- C.D'AZUR	93	4 851	293 005	8	24	40	18	10	569	50 038	38	68	17	2 189
CORSE	94	88	4 122	9	13	78	/	/	8	496	22	49	12	11
FRANCE ENTIERE		95 425	8 787 097	5	15	32	18	30	28 814	2 608 686	58	86	30	123 772

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires.

Tableau 20 (*) - Principales masses de dépenses par région (millions de francs)

1987

1988 (données provisoires)

REGION		Fonction- nement interne	Conven- tions	Rémunér. sta- giaires	FAF	Autres	TOTAL	Fonction- nement interne	Conven- tions	Rémunér. sta- giaires	FAF	Autres	TOTAL
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
ILE DE FRANCE	11	3 367	3 190	6 675	477	2 858	16 567	3 710	3 658	7 607	559	3 086	18 620
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	9	69	70	42	79	269	11	83	84	41	80	299
PICARDIE	22	15	80	82	42	90	309	13	92	94	45	94	338
HAUTE-NORMANDIE	23	14	67	83	58	82	304	17	72	92	56	96	333
CENTRE	24	30	99	117	81	123	450	34	112	133	94	128	501
BASSE-NORMANDIE	25	8	40	47	52	57	204	8	45	49	65	63	230
BOURGOGNE	26	14	64	75	53	80	286	14	65	76	49	72	276
NORD	31	96	265	335	79	261	1 036	95	304	405	73	280	1 157
LORRAINE	41	79	141	321	117	162	820	70	175	322	128	183	878
ALSACE	42	27	88	133	150	127	525	31	98	155	176	143	603
FRANCHE-COMTE	43	8	34	50	48	50	190	7	38	48	53	56	202
PAYS DE LA LOIRE	52	29	110	147	123	145	554	38	123	164	149	169	643
BRETAGNE	53	23	80	114	100	129	446	25	80	118	103	128	454
POITOU-CHARENTES	54	38	58	93	44	84	317	28	63	100	45	80	316
AQUITAINE	72	45	105	140	48	115	453	53	120	166	52	124	515
MIDI-PYRENEES	73	16	81	108	72	108	385	16	93	115	76	107	407
LIMOUSIN	74	6	26	35	11	35	113	8	30	40	14	36	128
RHONE-ALPES	82	138	402	525	204	419	1 688	132	457	583	220	428	1 820
AUVERGNE	83	56	51	147	36	83	373	60	53	134	31	77	355
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	15	47	53	36	62	213	6	42	40	27	47	162
PROV.-COTE D'AZUR	93	39	132	165	87	173	596	39	132	137	93	168	569
CORSE	94	ε	2	1	5	5	13	ε	2	1	3	2	8
FRANCE ENTIERE		4 072	5 231	9 516	1 965	5 327	26 111	4 415	5 937	10 663	2 152	5 647	28 814

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Colonne 6 = Total, y compris subventions perçues.

Tableau 21 (**) - Taux de participation financière t1 %, par région

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL		
	Année	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988	1987	1988
REGION													
ILE DE FRANCE	11	1,27	1,52	1,37	1,42	1,80	2,05	2,53	2,88	4,27	4,61	3,08	3,40
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1,24	1,37	1,34	1,38	1,58	1,76	2,09	2,67	*	*	1,59	1,79
PICARDIE	22	1,35	1,28	1,39	1,26	1,74	1,91	2,16	2,58	2,13	2,49	1,74	1,88
HAUTE-NORMANDIE	23	1,48	1,22	1,34	1,44	1,57	1,71	2,29	2,52	1,57	1,60	1,67	1,77
CENTRE	24	1,27	1,30	1,41	1,43	1,67	1,79	2,46	2,92	*	*	1,74	1,92
BASSE-NORMANDIE	25	1,23	1,18	1,38	1,41	1,64	1,73	1,93	2,05	1,53	2,20	1,58	1,73
BOURGOGNE	26	1,32	1,34	1,34	1,44	1,66	1,74	2,66	2,93	2,07	1,98	1,72	1,90
NORD	31	1,19	1,37	1,34	1,43	1,88	1,81	2,42	2,50	2,94	4,31	2,05	2,37
LORRAINE	41	1,37	1,29	1,36	1,38	1,65	1,76	1,82	2,02	4,15	4,68	2,42	2,65
ALSACE	42	1,49	1,33	1,37	1,35	1,62	1,77	2,43	2,63	2,41	3,20	1,87	2,11
FRANCHE-COMTE	43	1,36	1,39	1,34	1,36	1,72	1,70	2,00	1,96	*	*	1,70	1,79
PAYS DE LA LOIRE	52	1,28	1,35	1,34	1,35	1,61	1,66	2,42	2,57	3,04	4,77	1,77	1,89
BRETAGNE	53	1,25	1,20	1,32	1,36	1,64	1,73	2,27	2,37	3,43	3,34	1,76	1,83
POITOU-CHARENTES	54	1,23	1,25	1,37	1,30	1,62	1,87	2,64	2,78	4,00	4,73	2,03	2,24
AQUITAINE	72	1,37	1,28	1,33	1,80	1,64	1,86	2,38	2,74	4,43	4,49	1,98	2,26
MIDI-PYRENEES	73	1,36	1,43	1,38	1,47	1,68	1,89	2,40	2,39	2,48	*	1,75	1,85
LIMOUSIN	74	1,51	1,30	1,37	1,44	1,79	1,98	2,61	3,43	*	*	1,80	2,06
RHONE-ALPES	82	1,38	1,45	1,36	1,50	1,69	1,85	2,40	2,52	2,97	2,94	1,94	2,07
AUVERGNE	83	1,17	1,36	1,34	1,35	1,95	2,07	2,63	2,69	*	*	2,62	2,95
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	1,24	1,51	1,35	1,45	1,88	1,92	2,54	2,79	*	*	1,77	1,86
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	1,21	1,22	1,31	1,34	1,51	1,64	2,51	2,37	2,82	2,90	1,76	1,80
CORSE	94	1,23	1,12	1,35	1,19	2,09	2,19	/	/	/	/	1,68	1,89
FRANCE ENTIERE		1,30	1,39	1,36	1,43	1,72	1,89	2,44	2,70	4,05	4,42	2,51	2,77

(*) Les régions 21, 24, 43, 74, 83 et 91 comportant moins de trois entreprises de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies. Il en est de même de la région 73 pour l'année 1988 seulement.

(**) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 22 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1987

REGION	NIVEAU		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés		Ouvriers qualifiés		Employés		Aq. de maîtr. Aq. techn. Techniciens		Ingénieurs Cadres		TOTAL
ILE DE FRANCE	11	KH	3 218		16 361		15 496		22 230		14 662		71 967
		St	59 636		319 255		320 148		429 147		301 246		1 429 432
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	138		302		315		243		177		1 175
		St	3 175		6 566		7 792		5 595		4 592		27 720
PICARDIE	22	KH	113		323		364		290		223		1 313
		St	1 984		7 422		8 616		6 452		5 503		29 977
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	126		283		407		250		224		1 290
		St	2 752		6 952		10 714		5 507		5 285		31 210
CENTRE	24	KH	112		352		528		391		318		1 701
		St	3 143		9 118		14 037		10 168		8 745		45 211
BASSE-NORMANDIE	25	KH	149		262		245		164		105		925
		St	1 131		6 830		5 364		9 534		2 744		20 603
BOURGOGNE	26	KH	135		305		390		289		235		1 354
		St	1 985		7 484		9 428		6 509		5 250		30 656
NORD	31	KH	661		1 128		1 351		1 085		672		4 897
		St	12 160		21 379		39 986		23 201		16 456		113 182
LORRAINE	41	KH	527		1 458		794		1 511		334		4 624
		St	6 674		23 033		15 571		26 498		8 458		80 234
ALSACE	42	KH	251		600		737		589		483		2 660
		St	4 873		14 189		18 939		13 555		11 703		63 259
FRANCHE-COMTE	43	KH	82		168		246		193		135		824
		St	1 785		4 976		5 360		4 472		3 096		19 689
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	321		467		735		542		414		2 479
		St	5 871		12 296		18 586		13 747		10 619		61 119
BRETAGNE	53	KH	156		411		752		447		361		2 127
		St	3 833		9 562		19 176		10 281		9 076		51 928
POITOU-CHARENTES	54	KH	77		192		655		250		190		1 364
		St	1 803		5 066		13 185		5 476		4 553		30 083
AQUITAINE	72	KH	96		355		593		377		315		1 736
		St	2 563		7 644		13 137		7 297		6 741		37 382
MIDI-PYRENEES	73	KH	125		382		585		446		299		1 837
		St	1 744		8 228		12 558		8 212		6 744		37 486
LIMOUSIN	74	KH	35		98		196		123		87		539
		St	1 165		2 300		4 472		2 801		1 883		12 621
RHONE-ALPES	82	KH	532		2 190		1 934		2 030		1 319		8 005
		St	12 034		47 525		48 674		42 190		32 194		182 617
AUVERGNE	83	KH	349		565		329		586		199		2 028
		St	3 980		7 504		7 412		8 891		3 832		31 619
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	55		150		347		173		153		878
		St	1 771		3 465		7 268		4 104		3 722		20 330
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	133		425		861		551		415		2 385
		St	2 350		9 146		18 972		11 887		11 074		53 429
CORSE	94	KH	ε		3		10		3		4		20
		St	7		57		259		56		74		453
FRANCE ENTIERE		KH	7 391		26 780		27 870		32 763		21 324		116 128
		St	136 419		539 997		619 654		650 580		463 590		2 410 240

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 22 (*) - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
1988 (données provisoires)

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	3 295	16 708	17 438	24 386	16 115	77 942
		St	67 797	330 495	364 280	486 027	336 471	1 585 070
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	123	312	308	258	219	1 220
		St	2 422	7 659	7 702	6 115	5 054	28 952
PICARDIE	22	KH	106	338	354	316	270	1 384
		St	2 209	7 542	9 599	6 983	6 227	32 560
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	101	306	415	295	245	1 362
		St	2 199	7 841	10 498	6 484	5 987	33 009
CENTRE	24	KH	259	356	652	438	365	2 070
		St	3 374	9 204	14 807	10 618	9 091	47 094
BASSE-NORMANDIE	25	KH	45	244	221	196	111	817
		St	1 172	6 432	5 080	4 230	2 918	19 832
BOURGOGNE	26	KH	107	284	292	288	213	1 184
		St	2 256	7 248	8 123	6 819	5 011	29 457
NORD	31	KH	710	1 459	1 428	1 172	756	5 525
		St	11 564	24 051	45 960	24 483	18 278	124 336
LORRAINE	41	KH	456	1 554	721	1 572	360	4 663
		St	6 014	22 562	14 747	24 592	7 987	75 902
ALSACE	42	KH	190	637	789	658	505	2 779
		St	3 897	14 879	21 408	15 192	12 547	67 923
FRANCHE-COMTE	43	KH	55	195	251	251	145	897
		St	1 661	4 723	6 448	5 144	3 270	21 246
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	234	526	844	646	489	2 739
		St	5 528	14 611	19 462	14 701	11 462	65 764
BRETAGNE	53	KH	175	408	784	425	376	2 168
		St	3 328	10 094	18 696	10 266	8 840	51 224
POITOU-CHARENTES	54	KH	65	216	608	251	182	1 322
		St	1 505	5 498	12 664	5 923	4 324	29 914
AQUITAINE	72	KH	77	362	635	447	384	1 905
		St	2 114	9 097	14 898	8 574	7 788	42 471
MIDI-PYRENEES	73	KH	138	305	642	501	319	1 905
		St	2 771	7 067	14 459	9 681	7 720	41 698
LIMOUSIN	74	KH	83	118	152	133	84	570
		St	1 190	2 432	4 280	3 125	2 135	13 162
RHONE-ALPES	82	KH	449	2 178	2 042	2 454	1 497	8 620
		St	13 745	52 594	53 978	48 030	36 137	204 484
AUVERGNE	83	KH	320	570	270	517	180	1 857
		St	3 751	7 523	5 678	8 176	3 767	28 895
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	52	79	257	143	112	643
		St	1 447	2 106	5 491	3 461	2 654	15 159
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	102	344	703	537	503	2 189
		St	2 284	8 291	15 498	13 053	10 912	50 038
CORSE	94	KH	1	2	3	2	3	11
		St	14	36	215	115	116	496
FRANCI I NTIERE		KH	7 143	27 501	29 809	35 886	23 433	123 772
		St	142 242	561 985	673 971	721 792	508 696	2 608 686

(*) Ce Tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 23 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge

1987

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	151 118	10	842 969	58	32
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 706	13	17 351	59	28
22 PICARDIE	3 872	13	17 822	58	30
23 HAUTE-NORMANDIE	4 152	13	20 074	61	26
24 CENTRE	6 688	14	27 697	59	27
25 BASSE-NORMANDIE	3 128	15	13 197	62	24
26 BOURGOGNE	4 728	15	19 069	59	26
31 NORD	22 640	19	68 013	57	24
41 LORRAINE	11 526	14	48 912	59	27
42 ALSACE	13 048	19	36 400	54	26
43 FRANCHE-COMTE	3 457	17	11 094	54	29
52 PAYS DE LA LOIRE	8 788	14	38 795	61	25
53 BRETAGNE	8 879	16	33 640	61	23
54 POITOU-CHARENTES	4 486	14	19 369	62	24
72 AQUITAINE	5 017	13	22 879	59	28
73 MIDI-PYRENEES	5 282	13	23 625	60	27
74 LIMOUSIN	1 914	14	8 091	60	26
82 RHONE-ALPES	27 614	15	103 483	55	31
83 AUVERGNE	2 711	8	19 643	60	32
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 577	12	12 538	59	29
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 877	12	30 630	56	32
94 CORSE	86	18	292	60	22
FRANCE ENTIERE	302 294	12	1 435 583	58	30

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 23 (*) - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge
1988 (données provisoires)

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	152 052	9	917 019	57	532 572
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	2 987	10	17 398	58	9 621
22 PICARDIE	3 511	10	19 003	57	11 019
23 HAUTE-NORMANDIE	3 894	11	20 300	60	9 890
24 CENTRE	7 344	15	27 640	57	13 747
25 BASSE-NORMANDIE	2 194	11	13 202	65	5 037
26 BOURGOGNE	3 549	12	18 214	59	9 001
31 NORD	22 012	17	74 197	58	31 644
41 LORRAINE	8 875	11	45 853	59	22 975
42 ALSACE	12 644	18	40 480	57	18 129
43 FRANCHE-COMTE	3 057	14	12 348	56	6 797
52 PAYS DE LA LOIRE	7 425	11	41 399	61	18 500
53 BRETAGNE	7 610	14	32 781	61	13 173
54 POITOU-CHARENTES	3 573	12	19 022	62	8 167
72 AQUITAINE	5 013	12	25 899	59	12 633
73 MIDI-PYRENEES	4 855	11	26 248	61	11 814
74 LIMOUSIN	1 737	12	8 058	59	3 911
82 RHONE-ALPES	28 852	14	111 964	53	68 964
83 AUVERGNE	2 066	7	16 596	56	10 810
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 469	9	9 194	59	4 823
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 236	12	28 449	55	16 902
94 CORSE	66	13	300	58	150
FRANCE ENTIERE	291 021	11	1 525 564	57	840 279

(*) Ce tableau ne tient pas compte de l'enquête bisannuelle (voir page 29).

Tableau 24 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge

1987

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F		
11 ILE DE FRANCE	6	4	41	17	24	8		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	8	5	37	22	20	8		
22 PICARDIE	8	5	38	20	22	7		
23 HAUTE-NORMANDIE	8	5	39	22	19	7		
24 CENTRE	8	6	35	24	18	10		
25 BASSE-NORMANDIE	7	7	40	22	17	7		
26 BOURGOGNE	9	6	38	21	19	8		
31 NORD	10	9	38	19	18	6		
41 LORRAINE	10	3	48	11	23	4		
42 ALSACE	12	8	38	16	21	6		
43 FRANCHE-COMTE	11	6	36	18	22	7		
52 PAYS DE LA LOIRE	9	5	40	21	17	8		
53 BRETAGNE	9	7	37	24	16	7		
54 POITOU-CHARENTES	8	6	37	25	17	7		
72 AQUITAINE	7	6	36	23	18	9		
73 MIDI-PYRENEES	7	6	37	23	19	8		
74 LIMOUSIN	8	6	36	23	18	8		
82 RHONE-ALPES	8	6	36	18	23	8		
83 AUVERGNE	6	2	44	17	23	8		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	6	6	37	22	19	10		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	8	5	37	18	23	9		
FRANCE ENTIERE	7	5	40	18	22	8		

Tableau 24 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge

1988 (données provisoires)

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	6	4	40	17	25	8		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	7	3	37	21	23	9		
22 PICARDIE	6	4	37	20	24	9		
23 HAUTE-NORMANDIE	7	4	38	22	20	9		
24 CENTRE	9	6	35	22	19	9		
25 BASSE-NORMANDIE	7	4	43	22	18	6		
26 BOURGOGNE	7	5	39	20	21	8		
31 NORD	9	9	38	20	19	5		
41 LORRAINE	8	3	47	12	25	5		
42 ALSACE	10	8	38	19	19	6		
43 FRANCHE-COMTE	9	5	38	18	23	7		
52 PAYS DE LA LOIRE	6	5	40	22	19	8		
53 BRETAGNE	9	6	38	23	17	7		
54 POITOU-CHARENTES	6	5	37	25	17	10		
72 AQUITAINE	6	5	36	24	19	10		
73 MIDI-PYRENEES	6	5	37	24	18	10		
74 LIMOUSIN	7	6	36	22	19	10		
82 RHONE-ALPES	9	5	36	18	24	8		
83 AUVERGNE	5	2	43	13	28	9		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	5	5	36	23	20	11		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7	5	35	20	23	10		
FRANCE ENTIERE	7	5	39	18	23	8		

**Tableau 25 - Données relatives aux seuls établissements
de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises
d'autres régions - 1987**

Région où sont situés ces établissements		Nombre de salariés			Nombre de stagiaires		
		A	B	C	A	B	C
ILE DE FRANCE	11	49 898	1 232 747	-1 182 849	16 112	676 881	-660 769
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	47 283	4 485	42 798	18 531	1 443	17 088
PICARDIE	22	76 719	8 573	68 146	26 585	2 808	23 777
HAUTE-NORMANDIE	23	99 645	7 828	91 817	48 421	2 266	46 155
CENTRE	24	95 499	6 642	88 857	54 268	2 845	51 423
BASSE-NORMANDIE	25	42 899	9 370	33 529	19 496	1 965	17 531
BOURGOGNE	26	63 089	8 170	54 919	27 107	1 983	25 124
NORD	31	127 833	17 701	110 132	68 316	7 899	60 417
LORRAINE	41	68 216	28 487	39 729	39 045	12 110	26 935
ALSACE	42	54 920	13 492	41 428	29 511	5 264	24 247
FRANCHE-COMTE	43	56 591	7 783	48 808	18 508	2 640	15 868
PAYS DE LA LOIRE	52	94 619	8 033	86 586	48 346	3 331	45 015
BRETAGNE	53	60 110	8 526	51 584	28 637	2 043	26 594
POITOU-CHARENTES	54	28 445	5 490	22 955	11 369	2 176	9 193
AQUITAINE	72	80 999	4 841	76 158	46 348	2 285	44 063
MIDI-PYRENEES	73	61 910	3 855	58 055	29 779	1 706	28 073
LIMOUSIN	74	19 795	2 618	17 177	12 075	1 009	11 066
RHONE-ALPES	82	170 690	89 782	80 908	110 367	23 095	87 272
AUVERGNE	83	34 740	17 262	17 478	18 250	6 646	11 604
LANGUEDOC-ROUSS.	91	42 689	5 829	36 860	26 217	2 496	23 721
PROV.-ALPES-C.d'A.	93	121 033	16 892	104 141	64 793	4 479	60 314
CORSE	94	1 775	0	1 775	1 010	0	1 010
AUTRES (*)		9 009	0	9 009	4 279	0	4 279
TOTAL		1 508 406	1 508 406	0	767 370	767 370	0

(*) Effectifs d'établissements situés dans les D.O.M.

A = données relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région.

B = données relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région.

C = A - B = solde correctif.

Tableau 26 - Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1987

REGION (1)	Dépenses par salarié (francs) (2)	Salariés						Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de partic. financ. t1 % (6)	Stagiaires (7)	Ratio 7/3 t3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)	
		Nombres (3)	Structure par Cl. de t. d'entr. (4)										
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5						
ILE DE FRANCE	11	3 829	2 947 029	4	12	30	19	35	11 284	2,86	768 663	26	41 498
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	1 963	210 549	7	18	39	15	20	413	1,93	44 808	21	2 119
PICARDIE	22	2 082	245 162	6	17	34	19	25	510	1,99	53 754	22	2 444
HAUTE-NORMANDIE	23	2 614	269 773	5	15	29	19	31	706	2,42	77 365	29	3 694
CENTRE	24	2 404	350 784	6	18	38	17	20	843	2,36	96 634	28	3 937
BASSE-NORMANDIE	25	2 036	169 166	7	18	37	15	24	344	2,07	38 134	23	1 791
BOURGOGNE	26	2 209	226 634	7	18	36	15	24	501	2,21	55 780	25	2 635
NORD	31	2 416	628 303	5	15	32	18	30	1 518	2,39	173 599	28	7 846
LORRAINE	41	2 675	363 457	5	14	32	17	32	972	2,57	107 169	29	5 475
ALSACE	42	2 202	306 707	5	16	35	19	25	675	2,07	87 506	29	3 753
FRANCHE-COMTE	43	2 042	170 934	7	16	33	11	34	349	2,08	35 557	21	2 064
PAYS DE LA LOIRE	52	2 313	412 575	6	16	39	19	21	954	2,32	106 134	26	4 940
BRETAGNE	53	2 002	322 969	7	19	38	18	18	647	2,08	78 522	24	3 499
POITOU-CHARENTES	54	2 111	182 669	8	22	35	13	23	386	2,14	39 276	21	1 664
AQUITAINE	72	2 679	301 994	8	20	33	11	28	809	2,53	81 445	27	3 691
MIDI-PYRENEES	73	2 238	280 756	8	22	33	15	22	628	2,15	65 559	23	3 234
LIMOUSIN	74	2 236	85 369	7	18	37	12	26	191	2,33	23 687	28	1 037
RHONE-ALPES	82	2 486	952 328	7	18	34	18	23	2 367	2,34	269 889	28	11 372
AUVERGNE	83	2 724	161 515	6	19	29	12	33	440	2,44	43 223	27	2 311
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	2 419	158 254	9	21	30	16	24	383	2,33	44 051	28	1 827
PROV.-ALPES-C.D'AZUR	93	2 665	428 094	7	19	28	16	29	1 141	2,40	113 743	27	5 064
CORSE	94	2 149	10 151	12	33	38	1	16	22	2,24	1 463	14	64
FRANCE ENTIERE (*)		2 841	9 185 172	6	16	33	17	29	26 083	2,51	2 405 961	26	115 959

(*) Les petites différences avec le tableau 19 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

Tableau 27 - Nombre de stagiaires (ST) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1987

REGION	NIVEAU		Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maitr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH	1 158	5 645	11 878	11 544	11 273	41 498
		St	25 808	95 755	225 467	190 771	230 862	768 663
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH	257	660	442	526	234	2 119
		St	4 551	13 119	10 361	10 949	5 828	44 808
PICARDIE	22	KH	231	736	526	622	329	2 444
		St	4 261	16 336	11 656	13 592	7 909	53 754
HAUTE-NORMANDIE	23	KH	273	1 174	656	1 045	546	3 694
		St	5 099	22 476	17 378	22 429	9 983	77 365
CENTRE	24	KH	306	1 017	805	1 238	571	5 957
		St	6 044	23 633	21 080	31 395	14 482	96 634
BASSE-NORMANDIE	25	KH	250	452	356	554	179	1 791
		St	2 889	10 485	8 358	12 087	4 315	38 134
BOURGOGNE	26	KH	263	807	550	678	337	2 635
		St	4 009	17 782	13 515	12 974	7 500	55 780
NORD	31	KH	771	2 287	1 697	2 129	962	7 846
		St	14 134	43 864	47 639	45 770	22 192	173 599
LORRAINE	41	KH	565	1 778	942	1 717	473	5 475
		St	7 751	34 699	19 754	33 801	11 164	107 169
ALSACE	42	KH	448	1 030	849	894	532	3 753
		St	7 470	24 283	21 324	21 574	12 855	87 506
FRANCHE-COMTE	43	KH	266	682	301	570	245	2 064
		St	3 936	10 228	6 720	10 035	4 638	35 557
PAYS DE LA LOIRE	52	KH	475	1 323	1 017	1 479	646	4 940
		St	8 753	26 836	24 922	30 403	15 220	106 134
BRETAGNE	53	KH	353	929	879	880	458	3 499
		St	7 542	18 328	22 630	18 661	11 361	78 522
POITOU-CHARENTES	54	KH	100	354	579	394	237	1 664
		St	2 422	8 662	13 634	9 013	5 545	39 276
AQUITAINE	72	KH	243	969	810	1 090	579	3 691
		St	4 286	21 573	19 628	23 812	12 146	81 445
MIDI-PYRENEES	73	KH	171	907	790	899	467	3 234
		St	2 625	18 124	15 956	18 338	10 516	65 559
LIMOUSIN	74	KH	71	324	255	274	113	1 037
		St	1 709	7 660	5 762	5 982	2 574	23 687
RHONE-ALPES	82	KH	674	3 152	2 237	3 472	1 837	11 372
		St	13 416	73 090	58 586	80 649	44 148	269 889
AUVERGNE	83	KH	256	688	433	686	248	2 311
		St	3 428	12 563	9 812	12 463	4 957	43 223
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH	69	559	509	442	248	1 827
		St	2 258	13 073	11 934	10 933	5 853	44 051
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH	187	1 245	1 310	1 538	784	5 064
		St	3 899	25 437	32 451	32 838	19 118	113 743
CORSE	94	KH	1	19	12	24	8	64
		St	41	441	342	478	161	1 463
FRANCE ENTIERE (*)		KH	7 388	26 737	27 833	32 695	21 306	115 959
		St	136 331	538 447	618 909	648 947	463 327	2 405 961

(*) Les petites différences avec le tableau 22 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

Tableau 28 - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation
des établissements de 50 salariés ou plus - 1987

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
11 ILE DE FRANCE	95 929	12	438 585	56	248 429	32		
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	5 458	12	27 431	59	13 746	29		
22 PICARDIE	5 876	11	31 916	58	17 349	31		
23 HAUTE-NORMANDIE	8 459	11	49 459	62	21 256	27		
24 CENTRE	11 242	11	60 466	61	27 716	28		
25 BASSE-NORMANDIE	4 367	11	24 058	62	10 583	27		
26 BOURGOGNE	7 206	12	33 600	58	16 866	29		
31 NORD	26 705	15	105 503	59	47 182	26		
41 LORRAINE	14 053	13	66 327	60	29 862	27		
42 ALSACE	16 222	18	51 605	56	24 324	26		
43 FRANCHE-COMTE	5 029	14	20 278	55	11 743	32		
52 PAYS DE LA LOIRE	12 309	11	65 755	60	30 819	28		
53 BRETAGNE	11 320	13	51 607	61	21 197	25		
54 POITOU-CHARENTES	4 851	12	24 479	61	10 962	27		
72 AQUITAINE	8 887	11	48 778	59	25 305	30		
73 MIDI-PYRENEES	7 548	11	40 148	59	19 983	30		
74 LIMOUSIN	2 594	10	14 360	58	7 794	31		
82 RHONE-ALPES	32 803	12	159 850	58	84 391	30		
83 AUVERGNE	3 902	9	25 995	58	14 606	33		
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	4 610	10	26 035	58	14 336	32		
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	12 493	11	65 589	57	37 816	33		
94 CORSE	147	10	970	65	375	25		
FRANCE ENTIERE (*)	302 010	12	1 432 794	58	736 640	30		

(*) Les petites différences avec le tableau 23 sont dues au fait que quelques établissements sont situés dans les D.O.M.

Tableau 29 - Principales données départementales - 1987

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	915	56 130	94	1,66	9 713	17,3	403
AISNE	02	793	47 093	77	1,67	7 027	14,9	320
ALLIER	03	620	30 284	60	2,09	5 722	18,9	285
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	171	7 163	13	1,84	845	11,8	37
HAUTES-ALPES	05	204	8 119	13	1,74	1 081	13,3	44
ALPES-MARITIMES	06	1 425	75 950	170	1,94	14 687	19,3	640
ARDECHE	07	450	24 258	39	1,67	3 875	16,0	189
ARDENNES	08	522	28 511	44	1,56	4 376	15,3	190
ARIEGE	09	236	12 735	18	1,56	2 652	20,8	102
AUBE	10	685	44 972	67	1,60	7 122	15,8	330
AUDE	11	378	16 552	24	1,56	1 531	9,2	100
AVEYRON	12	469	23 638	40	1,86	3 638	15,4	178
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 458	168 110	302	1,72	29 375	17,5	1 345
CALVADOS	14	1 025	71 514	110	1,59	13 054	18,3	519
CANTAL	15	194	9 194	15	1,89	1 364	14,8	56
CHARENTE	16	647	39 063	65	1,68	6 397	16,4	238
CHARENTE-MARITIME	17	779	36 033	57	1,67	5 824	16,2	236
CHER	18	585	35 267	60	1,82	5 908	16,8	275
CORREZE	19	379	17 044	23	1,56	2 449	14,4	98
CORSE	20	225	8 367	13	1,68	453	5,4	20
COTE D'OR	21	978	59 712	104	1,73	12 229	20,5	512
COTES-DU-NORD	22	784	38 275	61	1,74	6 560	17,1	283
CREUSE	23	158	7 186	11	1,76	1 113	15,5	54
DORDOGNE	24	649	27 385	42	1,68	3 643	13,3	193
DOUBS	25	945	55 319	83	1,58	8 766	15,8	398
DROME	26	901	50 739	95	1,82	9 787	19,3	389
EURE	27	806	45 566	82	1,76	7 116	15,6	336
EURE-ET-LOIR	28	752	42 947	83	1,83	8 480	19,7	279
FINISTERE	29	1 494	98 733	165	1,78	19 717	20,0	784
GARD	30	815	43 570	70	1,63	7 031	16,1	277
HAUTE-GARONNE	31	1 456	95 705	195	1,93	18 594	19,4	992
GERS	32	267	11 581	18	1,63	1 711	14,8	74
GIRONDE	33	1 600	82 359	142	1,71	13 070	15,9	567
HERAULT	34	730	41 346	85	1,99	8 306	20,1	365
ILLE-ET-VILAINE	35	1 322	80 076	143	1,84	16 536	20,7	702
INDRE	36	496	25 943	36	1,53	3 351	12,9	121
INDRE-ET-LOIRE	37	1 007	56 183	93	1,71	9 484	16,9	364
ISERE	38	1 968	139 832	275	1,87	30 509	21,8	1 301
JURA	39	605	34 977	61	1,77	6 467	18,5	232
LANDES	40	533	25 876	40	1,58	3 824	14,8	134
LOIR-ET-CHER	41	606	33 398	58	1,72	6 012	18,0	222
LOIRE	42	1 799	118 640	258	2,29	26 582	22,4	1 373
HAUTE-LOIRE	43	417	18 613	29	1,74	2 501	13,4	109
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 539	101 754	186	1,80	19 490	19,2	809
LOIRET	45	1 183	69 641	129	1,78	12 822	18,4	479
LOT	46	197	9 493	16	1,77	1 570	16,5	77
LOT-ET-GARONNE	47	528	29 206	49	1,91	4 403	15,1	209
LOZERE	48	110	3 858	6	1,79	623	16,1	36

Tableau 29 - Principales données départementales - 1987

(Suite)

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
MAINE-ET-LOIRE	49	1 435	90 840	141	1,65	15 922	17,5	624
MANCHE	50	698	35 004	52	1,59	3 862	11,0	246
MARNE	51	1 212	66 493	121	1,64	11 867	17,8	510
HAUTE-MARNE	52	448	27 938	41	1,56	4 596	16,5	161
MAYENNE	53	496	27 991	49	1,86	5 378	19,2	210
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 089	85 367	176	2,04	16 541	19,4	1 061
MEUSE	55	331	20 696	35	1,79	3 717	18,0	145
MORBIHAN	56	996	54 708	85	1,65	9 569	17,5	398
MOSELLE	57	1 638	167 390	544	2,90	54 164	32,4	3 185
NIEVRE	58	366	18 446	32	1,86	2 884	15,6	134
NORD	59	4 777	370 984	793	2,15	87 655	23,6	3 641
OISE	60	1 183	77 896	153	1,83	14 775	19,0	708
ORNE	61	564	29 391	42	1,57	3 471	11,8	144
PAS-DE-CALAIS	62	2 162	148 725	264	1,82	28 004	18,8	1 327
PUY-DE-DOME	63	848	86 094	272	3,02	22 323	25,9	1 588
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 120	60 714	181	2,58	12 399	20,4	657
HAUTES-PYRENEES	65	389	17 455	27	1,63	2 535	14,5	127
PYRENEES-ORIENTALES	66	401	16 111	30	1,89	2 942	18,3	142
BAS-RHIN	67	2 139	170 152	327	1,83	41 067	24,1	1 722
HAUT-RHIN	68	1 364	95 224	199	1,94	22 231	23,3	954
RHONE	69	4 201	361 519	704	1,96	77 631	21,5	3 396
HAUTE-SAONE	70	358	19 329	27	1,61	2 714	14,0	133
SAONE-ET-LOIRE	71	1 033	60 974	99	1,74	9 840	16,1	492
SARTHE	72	735	58 416	112	1,95	13 531	23,2	499
SAVOIE	73	822	45 470	83	1,84	9 202	20,2	346
HAUTE-SAVOIE	74	1 455	74 784	154	1,91	16 767	22,4	662
VILLE DE PARIS	75	11 686	2 273 218	11 051	3,63	939 739	41,3	47 710
SEINE-MARITIME	76	2 153	132 204	222	1,63	24 071	18,2	961
SEINE-ET-MARNE	77	1 457	90 793	182	1,81	19 518	21,5	741
YVELINES	78	1 653	194 070	528	2,22	47 324	24,4	2 297
DEUX-SEVRES	79	743	54 000	152	2,78	12 741	23,6	697
SOMME	80	938	52 278	83	1,68	8 342	16,0	310
TARN	81	881	39 841	61	1,57	6 022	15,1	262
TARN-ET-GARONNE	82	311	13 273	19	1,52	1 650	12,4	81
VAR	83	677	30 451	50	1,65	3 231	10,6	178
VAUCLUSE	84	820	37 272	68	1,81	6 638	17,8	233
VENDEE	85	737	48 797	78	1,75	8 591	17,6	372
VIENNE	86	632	30 809	46	1,63	5 317	17,3	204
HAUTE-VIENNE	87	590	43 896	78	1,90	9 057	20,6	382
VOSGES	88	819	50 757	69	1,50	6 448	12,7	285
YONNE	89	607	32 895	54	1,69	5 777	17,6	216
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	206	12 297	20	1,67	1 947	15,8	70
ESSONNE	91	1 242	153 867	563	3,11	45 642	29,7	1 681
HAUTS-DE-SEINE	92	4 212	959 169	3 229	2,54	293 902	30,6	15 314
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 677	228 692	537	1,99	47 755	20,9	2 440
VAL-DE-MARNE	94	2 522	160 406	341	1,74	27 682	17,3	1 265
VAL D'OISE	95	1 383	83 075	214	2,09	17 216	20,7	760

Tableau 30 - Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1987

Département (1)	Salariés (2)	Dépenses millions de F. (3)	Taux de part. financière t1 % (4)	Nombre de stagiaires (5)	Ratio 5/2 t3 % (6)	Heures de stage (milliers) (7)	
AIN	01	63 325	138	2,13	16 679	26,3	645
AISNE	02	60 369	113	1,85	11 566	19,2	486
ALLIER	03	38 917	89	2,28	9 469	24,3	463
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	8 944	20	2,07	1 606	18,0	81
HAUTES-ALPES	05	9 353	20	2,19	2 059	22,0	82
ALPES-MARITIMES	06	92 907	250	2,26	24 138	26,0	1 022
ARDECHE	07	28 938	65	2,28	7 691	26,6	350
ARDENNES	08	37 161	71	1,92	7 371	19,8	377
ARIEGE	09	13 658	22	1,72	2 911	21,3	126
AUBE	10	50 439	85	1,78	9 484	18,8	443
AUDE	11	19 730	36	1,90	3 508	17,8	166
AVEYRON	12	26 106	49	1,97	4 923	18,9	248
BOUCHES-DU-RHON	13	232 972	690	2,60	69 648	29,9	3 193
CALVADOS	14	86 688	171	1,97	23 013	26,5	954
CANTAL	15	9 640	17	1,95	1 729	17,9	64
CHARENTE	16	45 690	93	1,99	9 774	21,4	387
CHARENTE-MARITIME	17	42 598	80	1,97	8 307	19,5	351
CHER	18	46 438	96	2,10	11 395	24,5	527
CORREZE	19	21 563	47	2,38	6 231	28,9	249
CORSE	20	10 151	22	2,24	1 463	14,4	64
COTE D'OR	21	84 783	202	2,32	24 703	29,1	1 118
COSES-DU-NORD	22	49 409	102	2,20	12 636	25,6	550
CREUSE	23	8 269	13	1,73	1 327	16,0	66
DORDOGNE	24	32 017	58	1,93	5 761	18,0	280
DOUBS	25	90 526	199	2,19	19 040	21,0	1 238
DROME	26	62 437	157	2,36	17 294	27,7	734
EURE	27	65 898	152	2,19	15 124	23,0	637
EURE-ET-LOIR	28	59 666	143	2,30	16 838	28,2	648
FINISTERE	29	97 367	190	2,03	22 624	23,2	867
GARD	30	53 013	120	2,18	12 577	23,7	524
HAUTE-GARONNE	31	139 110	378	2,40	40 700	29,3	2 000
GERS	32	11 451	18	1,64	1 688	14,7	73
GIRONDE	33	139 180	446	2,88	47 563	34,2	2 157
HERAULT	34	60 788	181	2,72	22 204	36,5	924
ILLE-ET-VILAINE	35	114 862	259	2,26	31 271	27,2	1 593
INDRE	36	30 797	50	1,73	5 918	19,2	199
INDRE-ET-LOIRE	37	81 862	216	2,65	26 203	32,0	1 089
ISERE	38	164 691	427	2,37	47 372	28,8	2 080
JURA	39	36 791	59	1,71	6 348	17,3	243
LANDES	40	29 265	47	1,63	4 328	14,8	181
LOIR-ET-CHER	41	44 349	100	2,19	12 154	27,4	468
LOIRE	42	116 054	245	2,18	26 986	23,3	1 155
HAUTE-LOIRE	43	20 208	38	2,09	3 571	17,7	163
LOIRE-ATLANTIQUE	44	142 528	390	2,57	43 900	30,8	1 938
LOIRET	45	89 145	246	2,57	24 972	28,0	1 044
LOT	46	10 674	20	1,89	2 067	19,4	96
LOT-ET-GARONNE	47	32 662	69	2,27	6 457	19,8	336
LOZERE	48	3 858	6	1,79	623	16,1	36

Tableau 30 - Principales données départementales,
compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - 1987

Département (1)	Salariés (2)	Dépenses millions de F. (3)	Taux de part. financière t1 % (4)	Nombre de stagiaires (5)	Ratio 5/2 t3 % (6)	Heures de stage (milliers) (7)	
MAINE-ET-LOIRE	49	106 809	228	2,21	24 286	22,7	1 186
MANCHE	50	45 271	113	2,54	8 334	18,4	566
MARNE	51	92 328	205	2,05	21 966	23,8	1 018
HAUTE-MARNE	52	30 813	56	1,90	6 233	20,2	295
MAYENNE	53	36 592	81	2,37	8 693	23,8	433
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	107 558	289	2,51	32 470	30,2	1 660
MEUSE	55	23 676	43	1,89	4 560	19,3	193
MORBIHAN	56	61 703	102	1,77	12 334	20,0	529
MOSELLE	57	170 132	549	2,99	60 515	35,6	3 216
NIEVRE	58	25 086	50	2,06	5 335	21,3	260
NORD	59	460 477	1 206	2,54	138 635	30,1	6 195
OISE	60	105 616	216	1,86	22 957	21,7	1 060
ORNE	61	37 053	60	1,74	6 478	17,5	249
PAS-DE-CALAIS	62	169 282	331	1,98	37 435	22,1	1 701
PUY-DE-DOME	63	92 900	300	2,59	28 715	30,9	1 630
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	68 558	190	2,50	17 294	25,2	761
HAUTES-PYRENEES	65	21 835	39	1,83	3 892	17,8	203
PYRENEES-ORIENTALES	66	20 909	41	2,04	5 250	25,1	218
BAS-RHIN	67	184 497	403	2,06	53 546	29,0	2 206
HAUT-RHIN	68	122 318	273	2,08	33 974	27,8	1 563
RHONE	69	373 099	1 004	2,45	113 077	30,3	4 809
HAUTE-SAONE	70	22 910	35	1,69	3 418	14,9	172
SAONE-ET-LOIRE	71	78 371	183	2,34	17 870	22,8	956
SARTHE	72	75 037	172	2,25	20 431	27,2	947
SAVOIE	73	59 760	156	2,48	19 676	32,9	817
HAUTE-SAVOIE	74	83 851	188	2,06	22 496	26,8	850
VILLE DE PARIS	75	1 326 762	5 570	3,10	299 598	22,6	18 763
SEINE-MARITIME	76	204 121	554	2,49	62 218	30,5	3 064
SEINE-ET-MARNE	77	116 663	305	2,29	33 767	28,9	1 374
YVELINES	78	212 284	681	2,43	62 607	29,5	3 062
DEUX-SEVRES	79	52 732	134	2,55	11 500	21,8	560
SOMME	80	79 443	184	2,31	19 398	24,4	922
TARN	81	43 538	89	2,04	7 901	18,1	438
TARN-ET-GARONNE	82	15 206	24	1,66	2 317	15,2	106
VAR	83	39 313	81	2,01	7 837	19,9	349
VAUCLUSE	84	47 713	103	2,08	10 934	22,9	425
VENDEE	85	53 508	95	1,93	10 684	20,0	473
VIENNE	86	41 838	81	2,04	9 898	23,7	403
HAUTE-VIENNE	87	55 492	131	2,39	16 135	29,1	718
VOSGES	88	62 561	97	1,67	10 258	16,4	460
YONNE	89	38 696	70	1,84	7 949	20,5	302
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	20 930	59	2,59	7 052	33,7	426
ESSONNE	91	139 883	491	2,78	40 372	28,9	1 881
HAUTS-DE-SEINE	92	618 663	2 225	2,51	192 501	31,1	9 066
SEINE-SAINT-DENIS	93	237 744	710	2,41	63 774	26,8	3 227
VAL-DE-MARNE	94	191 023	686	2,76	48 585	25,4	2 274
VAL D'OISE	95	117 622	696	4,39	37 024	31,5	2 101

Tableau 31 - Taux de réponse par secteur, en % - 1987

(effectifs des salariés des entreprises ayant remis une déclaration 2483/
effectifs théoriques)

	T	%			T	%	
		(1)	(2)			(1)	(2)
Ind. viande et lait	02	93,6		Commerce de détail aliment.	27	90,8	
Autres ind. agric. et alim.	03	90,4		Commerce de détail non alim.	28	84,3	
Prod. de combustibles minér. solides et cokéfaction	04	102,1	99,0	Réparation et commerce de l'automobile	29	77,0	
Prod. de pétrole et gaz nat.	05	119,8	96,1	Hôtels, cafés, restaurants	30	71,0	
Eau, gaz, électricité	06	103,6	97,5	Transports	31	92,9	
Sidérurgie	07	89,2	98,6	Services marchands aux entr.	33	78,9	
Métaux non ferreux	08	93,4	97,3	Services marchands aux part.	34	73,0	
Mat. constr., minerais div.	09	92,0	91,3	Location, créd. baïl immob.	35	158,1	
Ind. du verre	10	94,6	99,6	Assurances	36	103,6	
Chimie	11	97,5	101,0	Organismes financiers	37	109,1	
Parachimie	12	97,4	93,7	Services non marchands	38	91,9	
Fonderie et travail des métaux	13	84,7	94,6				
Construction mécanique	14	86,8	86,3				
Constr. électri. et électron.	15	94,4	93,1				
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	16	99,0	92,8				
Constr. navale et aéronaut., armement	17	90,8	102,3				
Ind. textile et de l'habillem.	18	85,0	85,5				
Ind. du cuir et de la chauss.	19	88,1	85,5				
Ind. du bois, de l'ameublem., ind. diverses	20	86,9	98,2				
Ind. du papier-carton	21	87,7	89,7				
Imprimerie, presse, édition	22	81,9	83,4				
Ind. du caoutchouc, transf. des mat. plastiques	23	89,6	95,7				
Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agricole	24	78,7					
Commerce de gros aliment.	25	105,9					
Commerce de gros non aliment.	26	88,7					
				Récapitulatif			
				Energie	04,05,06	105,4	97,4
				Industries extractives et de transformation	02,03 07 à 23	90,4	92,2(*)
				Ind. mise en oeuvre bât., génie civ. et agric.	24	78,7	
				Commerces	25 à 28	90,6	
				Transports	31	92,9	
				Services	29, 30, 33, 34, 38	79,4	
				Assurances, organismes financiers	36, 37	107,7	
				Total		88,2	92,6

(1) L'effectif théorique provient du bulletin de liaison de l'UNEDIC.

(2) L'effectif théorique provient de l'enquête annuelle d'entreprise (Energie et Industrie seulement).

(*) Secteurs 07 à 23 uniquement.

Tableau 32 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1986) et des déclarations 2483 de 1986

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal. ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 523	1 410	1 822	1 763	1 210	1 094	125	118	17	16	5 697	4 401
03	04,05,06	Energie	43	45	91	83	69	55	13	16	15	14	231	213
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 372	3 027	4 585	4 294	2 700	2 478	235	212	62	58	11 954	10 069
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 629	1 891	3 194	2 831	2 088	1 837	229	212	71	65	8 211	6 836
05 C	16	Matériel de transport terrestre	187	147	269	237	296	253	49	46	25	22	826	705
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 348	3 567	5 768	5 046	3 490	3 144	236	219	22	20	14 864	11 996
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	9 811	5 955	7 109	5 956	2 362	1 929	134	115	21	20	19 437	13 975
08	25,26,27,28	Commerce	14 347	9 732	10 286	9 658	3 541	3 209	174	186	61	62	28 409	22 847
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 936	1 959	2 718	2 501	1 186	1 090	76	67	18	18	6 934	5 635
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	13 295	8 755	9 581	8 414	4 232	3 198	237	211	33	40	27 378	20 618
11	35	Location, crédit baïl immobilier	219	134	130	171	80	134	16	5	2	0	447	444
12	36	Assurances	23	63	39	121	106	197	32	37	13	14	213	432
13	37	Organismes financiers	252	217	197	337	262	417	127	137	25	25	863	1 133
U2 à 13		TOTAL	55 985	36 902	45 789	41 412	21 622	19 035	1 683	1 581	385	374	125 464	99 304
		%		66		90		88		94		97		79

Tableau 33 - Principales données 1987 - Activités économiques

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)		Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)
Agriculture	01	1 502	50 385	68	1,35	7 793	15,5	255	32,7
Sylviculture et exploitation forestière	02	174	20 164	67	3,81	8 510	42,2	383	45,0
Pêche	03	51	3 265	4	1,19	648	19,8	59	91,0
Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	04	5	37 259	259	5,73	19 291	51,8	1 319	68,4
Production de pétrole et de gaz naturel	05	47	36 146	292	3,75	17 747	49,1	990	55,8
Production et distribution d'électricité	06	49	128 622	1 619	8,51	73 975	57,5	4 882	66,0
Distribution de gaz	07	12	31 595	293	6,61	16 480	52,2	970	58,9
Distribution d'eau et chauffage urbain	08	96	25 102	77	2,29	8 388	33,4	305	36,4
Extraction et préparation de minerai de fer	09	4	1 652	4	1,75	502	30,4	24	46,8
Sidérurgie	10	42	63 020	382	3,56	34 756	55,2	2 255	64,9
Première transformation de l'acier	11	163	37 589	94	2,24	12 006	31,9	502	41,8
Extraction et préparation de minerais non ferreux	12	9	943	2	1,69	461	48,9	11	23,6
Métallurgie et 1ère transformation des métaux non ferreux	13	144	49 583	221	3,30	17 656	35,6	1 158	65,6
Production de minéraux divers	14	61	10 737	29	2,02	4 056	37,8	116	28,7
Production des matériaux de construction et céramique	15	1 590	100 612	200	1,82	18 439	18,3	710	38,5
Industrie du verre	16	256	50 291	128	2,19	15 009	29,8	653	43,5
Industrie chimique de base	17	411	110 907	490	3,05	38 208	34,5	2 054	53,8
Parachimie	18	613	102 661	369	2,60	33 361	32,5	1 511	45,3
Industrie pharmaceutique	19	256	66 809	260	2,69	26 178	39,2	1 016	38,8
Fonderie	20	274	38 359	80	2,02	8 224	21,4	422	51,3
Travail des métaux	21	4 778	260 981	420	1,52	40 930	15,7	1 639	40,0
Fabrication de machines agricoles	22	317	20 171	31	1,37	2 703	13,4	119	44,2
Fabrication de machines-outils	23	485	33 295	63	1,59	5 642	16,9	258	45,8
Production d'équipement industriel	24	2 270	164 853	331	1,64	30 752	18,7	1 293	42,1
Fab. mat. manutention, pour mines, sidérurgie, génie civil	25	356	45 254	107	1,90	12 175	26,9	567	46,6
Industrie de l'armement	26	7	6 309	16	2,04	1 577	25,0	72	45,6
Fab. mach. bur. et mat. de traitement de l'information	27	95	58 132	933	8,33	42 865	73,7	3 550	82,8
Fabrication de matériel électrique	28	839	173 836	486	2,36	52 677	30,3	2 507	47,6
Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	29	1 023	206 154	793	2,79	75 337	36,5	4 043	53,7
Fabrication d'équipement ménager	30	105	42 660	79	1,91	11 158	26,2	484	43,4
Constr. de véhicules auto. et autres matériels transp. terr.	31	711	354 425	1 050	2,62	102 198	28,8	6 756	66,1
Construction navale	32	134	12 205	16	1,27	813	6,7	40	49,6
Construction aéronautique	33	105	107 842	443	2,51	37 588	34,9	2 052	54,6
Fabrication d'instruments et matériels de précision	34	607	59 077	123	1,84	14 200	24,0	548	38,6
Industrie de la viande	35	1 009	79 100	97	1,34	11 171	14,1	493	44,1

Tableau 33 - Principales données 1987 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de particip. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Industrie laitière	36	483	83 178	164	1,82	18 746	22,5	791	42,2
Fabrication de conserves	37	306	29 049	43	1,50	5 142	17,7	183	35,7
Boulangerie, pâtisserie	38	849	30 218	32	1,24	1 811	6,0	52	28,8
Travail du grain	39	669	51 365	107	1,77	11 551	22,5	411	35,6
Fabrication de produits alimentaires divers	40	396	48 450	125	2,02	14 107	29,1	517	36,7
Fabrication de boissons et alcools	41	324	51 190	141	2,04	14 760	28,8	578	39,2
Transformation du tabac	42								
Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	43	10	5 836	24	3,26	3 113	53,3	140	45,0
Industrie textile	44	1 967	181 979	233	1,45	26 314	14,5	1 276	48,5
Industrie du cuir	45	437	20 162	21	1,26	1 531	7,6	68	44,6
Industrie de la chaussure	46	336	46 483	52	1,37	6 032	13,0	244	40,5
Industrie de l'habillement	47	1 886	128 795	139	1,34	11 613	9,0	661	57,0
Travail mécanique du bois	48	1 420	61 851	69	1,27	5 905	9,5	212	35,9
Industrie de l'ameublement	49	953	55 172	67	1,36	6 178	11,2	198	32,1
Industrie du papier et du carton	50	739	89 859	196	1,88	19 681	21,9	753	38,3
Imprimerie, presse, édition	51	2 441	143 292	293	1,50	20 818	14,5	903	43,4
Industrie du caoutchouc	52	225	79 663	268	3,06	22 102	27,7	1 587	71,8
Transformation des matières plastiques	53	1 180	96 639	165	1,67	18 149	18,8	725	40,0
Industries diverses	54	963	61 418	95	1,48	8 461	13,8	344	40,6
Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	55	13 328	666 347	858	1,34	59 714	9,0	2 699	45,2
Récupération	56	297	9 912	13	1,19	514	5,2	18	36,0
Commerce de gros alimentaire	57	4 122	189 610	272	1,34	27 205	14,3	944	34,7
Commerce de gros non alimentaire	58	3 562	188 371	339	1,56	34 046	18,1	1 189	34,9
Commerce de gros interindustriel	59	4 995	245 388	557	1,80	55 779	22,7	2 076	37,2
Intermédiaires de commerce	60	605	37 642	93	1,77	9 855	26,2	356	36,1
Commerce de détail d'aliment. gén. de grande surface	61	1 563	195 833	256	1,65	57 630	29,4	1 285	22,3
Commerce de détail alim. de proximité ou spécialisé	62	2 051	154 548	219	1,72	28 379	18,4	931	32,8
Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	63	189	63 702	109	1,90	18 033	28,3	565	31,3
Commerce de détail non alimentaire spécialisé	64	4 621	190 652	257	1,51	35 152	18,4	922	26,2
Réparation et commerce de l'automobile	65	4 056	150 055	274	1,71	30 094	20,0	1 125	37,5
Réparations diverses	66	143	9 604	20	2,12	2 993	31,2	177	59,0
Hôtels, cafés, restaurants	67	3 546	176 158	231	1,49	28 635	16,3	852	29,8
Transports ferroviaires	68	12	220 798	1 363	5,34	153 136	69,4	7 486	48,9
Transports routiers, urbains, par conduite	69	3 945	239 472	597	2,46	73 913	30,9	2 742	37,1
Navigation intérieure	70	22	2 130	4	1,54	372	17,5	16	42,4

Tableau 33 - Principales données 1987 - Activités économiques (suite)

Niveau 100

ACTIVITES ECONOMIQUES (1)	Nombre d'entrepr. (2)	Nombre de salariés (3)	Dép. cons. (millions de francs) (4)	Taux de partic. financière (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 (7)	Heures de stages (milliers) (8)	Durée moyenne des stages (9)	
Transports maritimes et navigation côtière	71	50	13 214	61	2,66	3 299	25,0	547	165,7
Transports aériens	72	66	51 522	812	9,28	28 284	54,9	1 916	67,8
Activités annexes des transports et entrepôts	73	220	32 190	106	2,63	9 652	30,0	470	48,7
Auxiliaires de transport et agences de voyages	74	977	103 317	177	1,48	21 332	20,6	688	32,3
Télécommunications et postes	75	44	4 001	22	3,79	2 484	62,1	99	40,0
Holdings	76	125	8 036	42	2,03	2 540	31,6	123	48,4
Activités d'études, de conseil et d'assistance	77	7 456	547 576	1 334	1,99	119 258	21,8	5 018	42,1
Auxiliaires financiers et d'assurances	78	389	23 419	83	1,83	7 235	30,9	290	40,1
Promoteurs et sociétés immobilières	79	859	38 099	68	1,43	7 238	19,0	216	29,9
Location et crédit bail mobilier	80	303	24 861	108	3,31	8 459	34,0	452	53,4
Location et crédit bail immobilier	81	418	40 202	57	1,54	8 126	20,2	341	41,9
Enseignement (services marchands)	82	245	12 596	18	1,64	2 458	19,5	60	24,5
Recherche (services marchands)	83	70	8 414	34	2,67	2 656	31,6	163	61,5
Santé (services marchands)	84	3 009	229 094	296	1,34	27 061	11,8	2 250	83,1
Action sociale (services marchands)	85	1 205	73 585	72	1,32	8 032	10,9	508	63,2
Services récréatifs, culturels et sportifs (services march.)	86	583	45 831	170	2,42	9 863	21,5	555	56,3
Services divers (marchands)	87	1 747	185 938	138	1,31	18 898	10,2	507	26,8
Assurances	88	429	136 856	649	3,61	60 892	44,5	3 554	58,4
Organismes financiers	89	1 132	422 826	2 651	4,06	270 266	63,9	12 363	45,7
Administration générale	90	66	6 061	17	2,35	1 756	29,0	110	62,8
Prévoyance et sécurité sociale	91	810	246 580	932	3,44	89 340	36,2	5 139	57,5
Enseignement (services non marchands)	92	1 345	70 229	166	2,63	13 592	19,4	929	68,3
Recherche (services non marchands)	93	77	18 169	95	3,07	6 766	37,2	396	58,6
Santé (services non marchands)	94	21	2 268	4	1,37	424	18,7	22	50,8
Action sociale (services non marchands)	95	1 141	93 531	93	1,42	14 068	15,0	732	52,0
Serv. récréatifs, culturels et sportifs (serv. non marchands)	96	231	14 860	37	2,14	3 442	23,2	156	45,4
Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	97	1 535	114 549	203	1,76	21 598	18,9	1 048	48,5
Services domestiques	98	4	476	1	1,19	94	19,7	2	21,5
TOTAL (*)	105 798	9 163 116	26 019	2,51	2 403 961	26,2	115 696	48,1	

(*) La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au SECT 38 car les deux traitements ont été effectués indépendamment.

Tableau 34 - Principales données sectorielles - 1987

Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Agriculture, sylviculture, pêche	T01	1 783	74 902	15,5	30,9	33,1	1,5	19,0	141	98,7	17 044	46,5	22,8	697	9,3
Ind. de la viande et du lait	T02	1 516	162 017	3,1	12,3	45,6	24,8	14,2	260	99,7	29 830	56,1	18,4	1 295	8,0
Autres industries alimentaires	T03	2 680	213 368	6,2	16,1	38,8	24,5	14,5	452	99,2	47 835	49,5	22,4	1 756	8,2
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T04	5	37 259	ε	-	-	2,4	97,5	259	100,0	19 291	100,0	51,8	1 319	35,4
Prod. de pétrole et gaz naturel	T05	47	36 146	0,2	1,8	5,4	8,2	84,4	292	100,0	17 747	70,2	49,1	990	27,4
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T06	157	185 317	0,3	1,0	3,6	6,3	88,8	1 990	100,0	98 851	88,5	53,3	6 158	33,2
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier	T07	209	102 245	0,4	1,9	16,6	18,6	62,5	430	99,5	47 265	69,4	46,2	2 780	27,2
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T08	153	50 521	0,7	3,7	18,1	22,6	54,9	223	98,0	18 158	66,7	35,9	1 170	23,2
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	T09	1 663	111 223	7,4	22,4	37,5	20,7	12,0	228	99,6	22 332	51,7	20,1	822	7,4
Industrie du verre	T10	256	50 291	2,4	4,7	21,7	26,9	44,3	128	100,0	15 009	49,2	29,8	653	13,0
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét.	T11	421	116 723	1,0	4,1	24,7	14,6	55,6	515	98,8	41 425	71,5	35,5	2 202	18,9
Parachimie et ind. pharmaceut.	T12	889	170 040	1,3	6,1	36,1	40,7	15,7	631	99,9	59 732	74,7	35,1	2 534	14,9
Fonderie et travail des métaux	T13	5 082	300 447	8,2	24,7	46,0	14,1	7,0	502	99,4	49 334	52,6	16,4	2 078	6,9
Construction mécanique	T14	4 193	326 621	5,4	18,6	46,1	20,5	9,5	660	99,5	65 567	59,2	20,1	2 790	8,5
Construction électr. et électron.	T15	2 099	482 145	1,4	5,8	20,4	18,0	54,4	2 292	99,6	182 220	64,2	37,8	10 593	22,0
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T16	711	354 425	0,6	2,2	11,9	13,7	71,7	1 050	98,7	102 198	61,6	28,8	6 756	19,1
Constr. navale et aéron., armem.	T17	248	126 368	0,5	2,3	10,8	16,5	69,9	474	99,6	39 949	63,6	31,6	2 164	17,1
Ind. textile et de l'habillement	T18	3 853	310 810	3,9	18,7	53,5	18,0	5,9	372	99,0	37 877	50,9	12,2	1 945	6,3
Ind. du cuir et de la chaussure	T19	783	66 715	4,0	16,3	50,6	15,9	13,2	74	98,7	7 550	47,9	11,3	311	4,7
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T20	3 355	179 126	9,4	26,7	50,6	12,0	1,3	233	99,6	20 556	46,9	11,5	760	4,2

Tableau 34 - Principales données sectorielles - 1987 (suite)

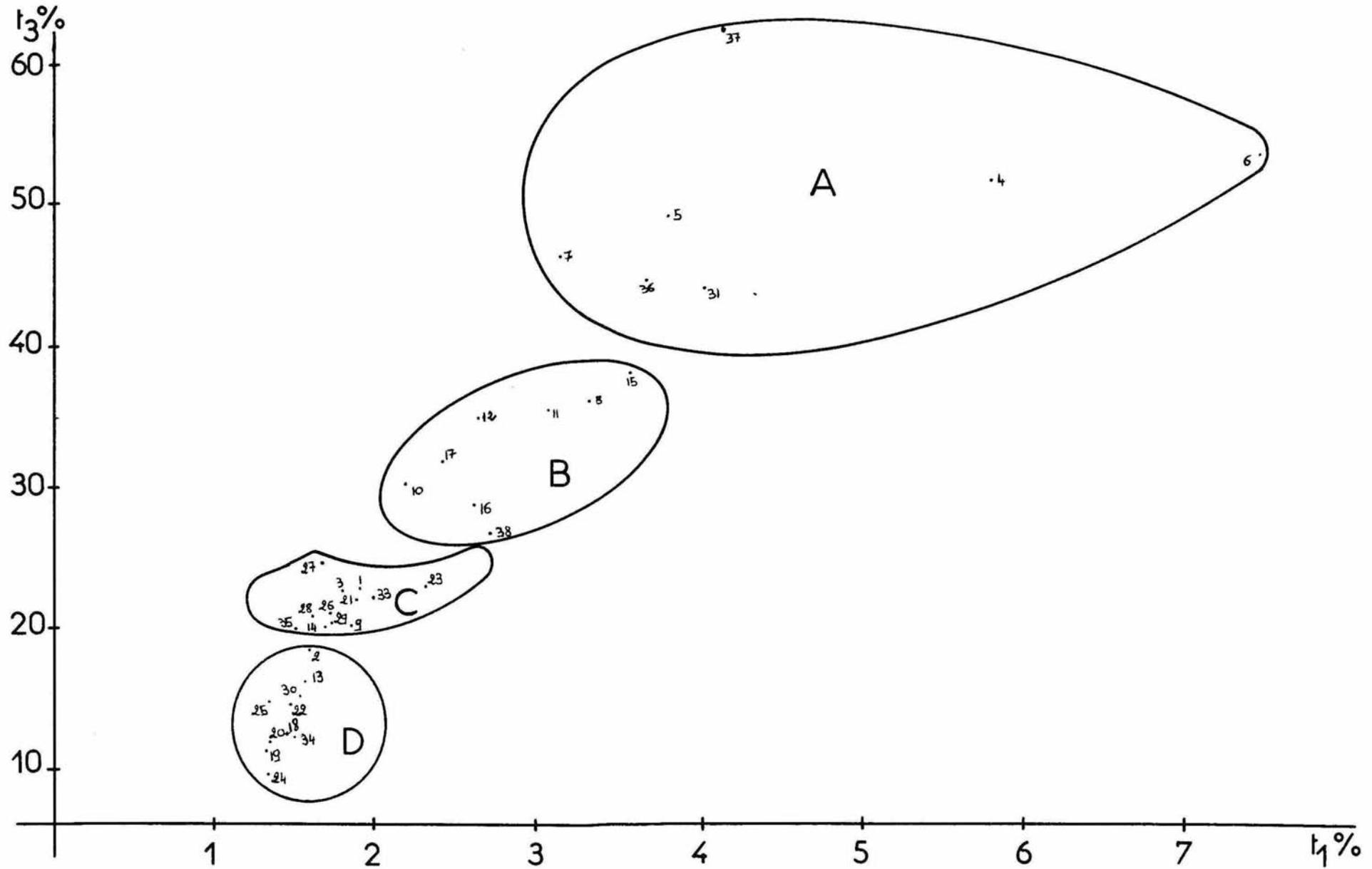
Niveau 38

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Ind. du papier-carton T21	738	89 734	2,4	10,3	51,7	26,3	9,4	195	99,5	19 661	62,9	21,9	752	8,4	
Imprimerie, presse, édition T22	2 439	143 265	8,4	24,7	46,2	18,4	2,4	293	99,8	20 818	50,7	14,5	903	6,3	
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques T23	1 408	176 425	2,7	11,4	34,7	17,7	33,5	433	99,1	40 152	56,5	22,8	2 307	13,1	
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	13 326	666 207	11,4	27,6	33,2	13,1	14,8	858	99,1	59 711	28,9	9,0	2 699	4,1	
Commerce de gros alimentaire T25	4 119	189 491	12,6	30,1	39,8	11,4	6,1	272	99,6	27 192	53,4	14,4	944	5,0	
Commerce de gros non aliment. T26	9 225	474 112	10,9	27,4	38,1	15,0	8,6	996	99,4	100 185	58,5	21,1	3 633	7,7	
Commerce de détail alimentaire T27	3 614	350 047	4,5	16,2	19,9	10,7	48,8	475	99,8	86 050	40,1	24,6	2 217	6,3	
Commerce de détail non aliment. T28	4 835	254 735	13,9	21,4	24,7	15,4	24,6	366	99,1	53 278	44,3	20,9	1 492	5,9	
Réparation et commerce de l'auto. T29	4 052	149 949	15,5	38,8	30,9	4,1	10,7	273	99,7	29 987	67,5	20,0	1 124	7,5	
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 546	176 158	14,1	23,6	24,3	12,0	26,1	231	99,6	28 635	27,4	16,3	852	4,8	
Transports T31	5 362	665 519	3,8	12,0	21,5	9,7	53,0	3 136	99,3	290 615	55,0	43,7	13 970	21,0	
Télécommunications et postes T32	44	4 001	3,2	20,5	44,3	32,0	-	22	95,5	2 484	54,5	62,1	99	24,8	
Services marchands aux entrpr. T33	9 982	679 103	8,0	19,1	36,2	18,8	17,9	1 720	99,5	151 277	65,5	22,3	6 416	9,4	
Services marchands aux particul. T34	6 790	545 717	5,1	17,0	46,4	22,2	9,3	702	99,7	67 821	53,0	12,4	4 032	7,4	
Location et crédit-bail immob. T35	418	40 202	4,7	12,0	45,9	14,3	23,0	57	99,5	8 126	61,2	20,2	341	8,5	
Assurances T36	429	136 856	0,6	2,9	23,7	26,0	46,8	649	100,0	60 892	83,0	44,5	3 554	26,0	
Organismes financiers T37	1 132	422 826	0,8	2,6	16,9	29,9	49,8	2 651	99,5	270 266	88,5	63,9	12 363	29,2	
Services non marchands T38	5 338	573 125	3,0	12,2	44,9	22,6	17,3	1 583	99,7	153 320	71,7	26,8	8 657	15,1	
TOTAL	106 900	9 194 181	5,7	15,8	32,5	17,3	28,6	26 118	99,4	2 410 240	52,5	26,2	116 128	12,6	

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses

Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Graphique 1 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1
 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1987



Graphique 2 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages
 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1987

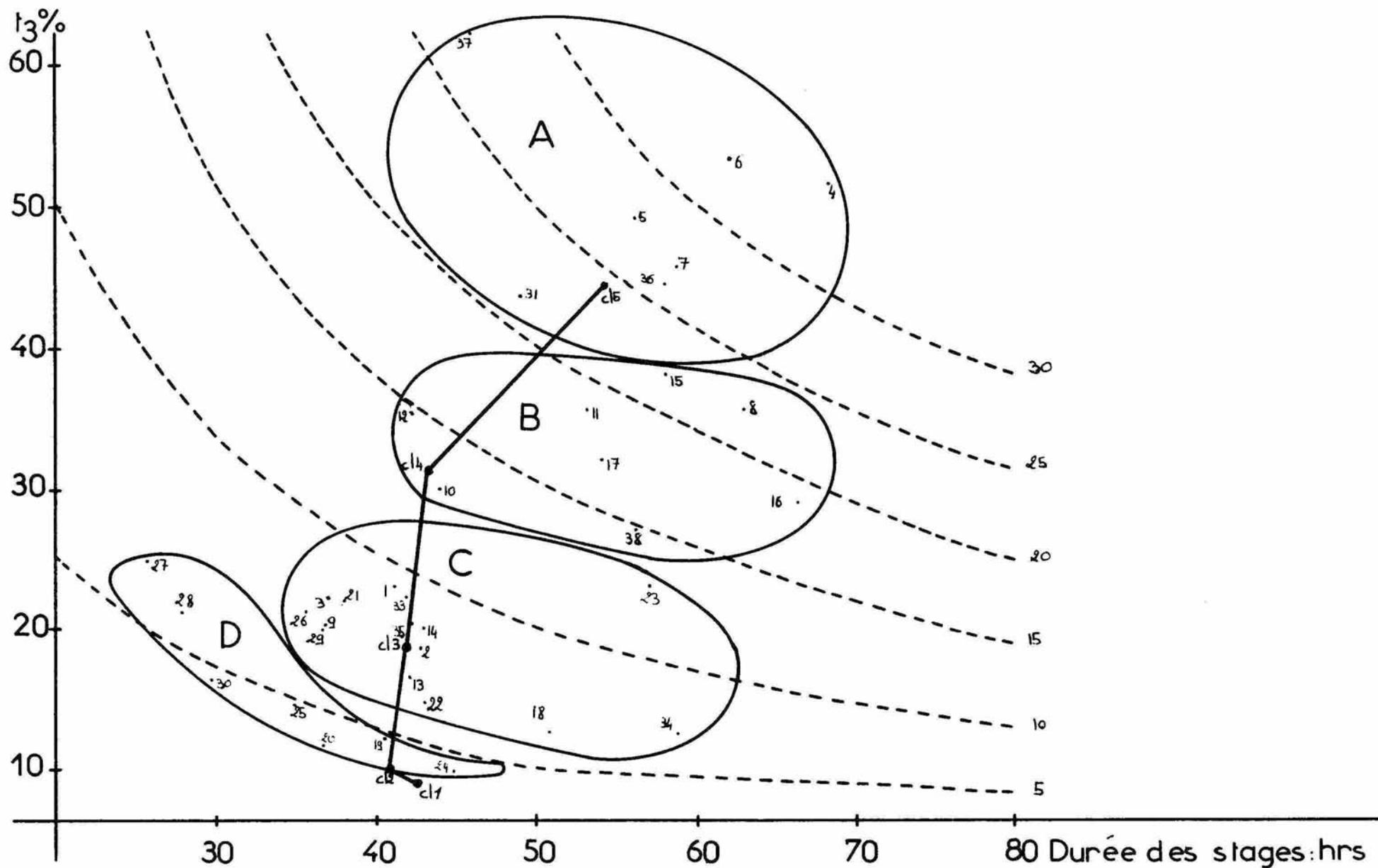


Tableau 35 - Taux de participation financière tl % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1987

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,19	1,25	1,48	*	*	1,93
Industries de la viande et du lait	T 02	1,21	1,30	1,38	1,74	2,31	1,61
Autres industries alimentaires	T 03	1,21	1,24	1,61	2,29	2,14	1,81
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	*	-	-	*	5,83	5,73
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,12	1,56	3,49	2,80	3,90	3,75
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	2,19	2,19	2,51	2,71	7,98	7,42
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,13	1,29	2,29	2,31	3,58	3,13
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	1,32	1,21	1,78	2,58	4,05	3,28
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,20	1,26	1,52	1,97	3,40	1,84
Industrie du verre	T 10	1,19	1,16	1,87	2,05	2,52	2,19
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	1,06	1,46	2,30	3,06	3,53	3,07
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	1,05	1,45	2,08	2,86	3,81	2,63
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,23	1,32	1,46	1,94	2,83	1,58
Construction mécanique	T 14	1,19	1,29	1,50	2,06	2,60	1,69
Construction électrique et électronique	T 15	1,35	1,28	1,82	2,43	4,56	3,55
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	1,14	1,26	1,52	2,27	2,88	2,62
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	1,07	1,35	1,62	1,96	2,62	2,41
Ind. textile et de l'habillement	T 18	1,11	1,27	1,41	1,52	1,61	1,41
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	1,15	1,23	1,22	1,38	1,86	1,33
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	1,16	1,22	1,36	1,89	*	1,37
Ind. du papier-carton	T 21	1,09	1,31	1,55	2,35	2,77	1,88
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,23	1,38	1,48	1,75	*	1,50
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,45	1,28	1,56	2,02	3,53	2,32
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,21	1,26	1,40	1,51	1,32	1,35
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,32	1,21	1,37	1,49	1,61	1,34
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,26	1,31	1,59	2,35	2,92	1,71
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,25	1,25	1,34	1,65	1,99	1,68
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,29	1,30	1,34	2,23	2,04	1,61
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,36	1,56	1,55	1,89	2,88	1,71
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,22	1,26	1,45	1,71	1,87	1,49
Transports	T 31	1,38	1,30	1,63	1,90	5,88	4,03
Services marchands aux entreprises	T 33	1,43	1,54	2,01	2,69	2,13	2,00
Services marchands aux particuliers	T 34	1,33	1,32	1,33	1,63	2,46	1,52
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,31	1,35	1,74	1,75	*	1,54
Assurances	T 36	1,26	1,82	2,51	3,10	4,61	3,61
Organismes financiers	T 37	2,20	2,57	3,18	4,09	4,46	4,06
Services non marchands	T 38	1,56	1,55	2,31	3,02	4,00	2,69
TOTAL		1,30	1,36	1,72	2,44	4,05	2,51

* Données non fournies car il y a moins de trois entreprises de cette taille dans ce secteur.

TABLEAU 36 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D ENTREPRISES
AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1987-

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS:
LE PLAN DE FORMATION ,LES FAF & LES CIF

CLASSE DE TAILLE	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
	///	///	///	///	///	///
SECTEUR						
01 AGRIC.,SYLVIC.,PECHE	33.6	49.5	84.3	100.0	100.0	46.5
02 IND. VIANDE ET LAIT	18.8	47.3	87.5	97.9	100.0	56.1
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	22.9	50.0	83.4	98.3	100.0	49.5
04 PROD. COMBUSTIBLES	100.0	0.0	0.0	100.0	100.0	100.0
05 PETROLE & GAZ	33.3	51.4	100.0	100.0	100.0	69.8
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	71.4	92.5	95.5	100.0	100.0	88.7
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	10.3	50.9	90.8	95.5	100.0	69.6
08 MINERAIS,METAUX NON FERREUX	46.0	42.4	88.8	100.0	100.0	66.5
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	29.7	51.9	85.9	100.0	100.0	51.7
10 INDUSTRIE DU VERRE	23.7	30.3	82.9	100.0	100.0	49.3
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	40.3	57.0	92.7	100.0	100.0	71.4
12 INDUST. PHARMACEUTIQUE	45.9	65.2	90.4	100.0	100.0	74.7
13 TRAVAIL DES METAUX	27.4	54.4	85.3	98.0	100.0	52.6
14 CONSTR. MECANIQUE	30.0	58.3	87.5	100.0	100.0	59.2
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	36.0	55.7	87.7	100.0	100.0	64.2
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	29.5	44.2	84.9	98.1	100.0	61.6
17 CONSTR. NAVALE, AERONAUTIQUE & ARMEMENT	28.8	47.5	87.3	95.8	100.0	63.7
18 TEXTILE & HABILLEMENT	19.7	44.0	78.2	100.0	100.0	50.9
19 CUIR & CHAUSSURE	16.2	36.9	82.5	100.0	100.0	47.9
20 BOIS & AMEUBLEMENT	25.1	47.0	78.7	100.0	100.0	46.9
21 PAPIER & CARTON	30.2	50.2	86.5	100.0	100.0	62.9
22 IMPRIMERIE,PRESSE ET EDITION	24.1	54.6	83.3	96.8	100.0	50.7
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	33.0	47.5	80.7	100.0	100.0	56.5
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	14.0	29.0	64.2	93.1	90.9	28.9
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	39.1	55.6	81.5	100.0	100.0	53.4
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	40.1	62.3	88.8	100.0	100.0	58.5
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	23.0	38.5	68.4	94.4	100.0	40.1
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	31.3	52.9	72.6	97.8	100.0	44.3
29 REPARATION AUTOMOBILE	46.0	78.7	90.8	100.0	100.0	67.5
30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	14.4	34.3	59.7	100.0	100.0	27.3
31 TRANSPORTS	30.9	56.1	87.5	98.5	100.0	55.0
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	33.3	41.7	100.0	100.0	0.0	54.5
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	47.8	70.9	86.0	97.0	93.3	65.5
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	32.0	50.3	75.0	94.9	100.0	53.0
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	32.6	57.2	93.8	100.0	100.0	61.3
36 ASSURANCES	41.9	69.3	95.2	100.0	91.7	80.9
37 ORGANISMES FINANCIERS	66.2	88.3	95.6	99.3	100.0	88.5
38 SERVICES NON MARCHANDS	48.6	69.5	87.1	95.3	95.8	71.7
TOTAL	31.0	52.9	82.0	97.9	98.7	52.5

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI
DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1987-

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS:
LE PLAN DE FORMATION .LES FAF & LES CIF

CLASSE DE TAILLE	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
	///	///	///	///	///	///
SECTEUR						
01 AGRIC. SYLVIC. PECHÉ	7.3	8.9	23.0	39.1	56.2	22.8
02 IND. VIANDE ET LAIT	2.6	7.8	17.0	23.0	27.5	18.4
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	4.4	8.9	19.7	34.7	31.7	22.4
04 PROD. COMBUSTIBLES	11.1	0.0	0.0	40.4	52.1	51.8
05 PETROLE & GAZ	7.2	19.7	32.4	46.9	51.1	49.1
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	22.2	26.4	31.5	36.2	55.9	53.3
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	2.4	6.1	31.2	39.3	53.8	46.2
08 MINERAIS, METAUX NON FERREUX	9.0	8.6	27.2	34.3	41.7	35.9
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	4.8	8.8	19.6	27.2	40.0	20.1
10 INDUSTRIE DU VERRE	4.7	6.1	20.4	27.8	39.7	29.8
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	7.2	15.0	30.7	39.8	38.5	35.5
12 INDUST. PHARMACEUTIQUE	7.1	15.0	29.8	41.2	41.9	35.1
13 TRAVAIL DES METAUX	4.8	6.9	16.6	30.9	32.3	16.4
14 CONSTR. MECANIQUE	4.5	8.1	19.5	29.4	35.0	20.1
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	5.8	7.8	22.5	32.4	49.3	37.8
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	4.9	6.1	16.5	27.9	31.9	25.8
17 CONSTR. NAVALE, AERONAUTIQUE & ARMEMENT	4.0	5.7	16.0	22.8	37.1	31.6
18 TEXTILE & HABILLEMENT	2.3	5.8	12.1	17.9	22.1	12.2
19 CUIR & CHAUSSURE	2.3	4.5	11.2	16.3	16.8	11.3
20 BOIS & AMEUBLEMENT	3.4	5.6	13.0	24.1	17.4	11.5
21 PAPIER & CARTON	3.1	6.6	18.8	28.5	42.2	21.9
22 IMPRIMERIE, PRESSE ET EDITION	3.3	8.2	15.5	25.8	13.5	14.5
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	6.4	6.4	18.7	27.5	31.3	22.8
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	2.1	3.1	8.3	15.8	20.6	9.0
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	6.8	8.7	16.2	24.5	26.5	14.4
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	8.7	12.3	22.6	32.0	39.7	21.1
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	5.9	7.7	19.2	28.4	33.3	24.6
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	7.4	9.6	18.1	35.6	32.0	20.9
29 REPARATION AUTOMOBILE	9.5	17.9	18.1	30.8	44.2	20.0
30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	2.1	5.4	14.3	26.3	31.0	16.3
31 TRANSPORTS	5.7	9.1	19.7	32.5	66.0	43.7
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	7.8	17.8	46.4	117.6	0.0	62.1
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	14.6	17.4	25.0	31.7	15.5	22.3
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	8.4	8.8	11.0	15.7	20.6	12.4
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	9.6	12.4	21.0	22.8	23.4	20.2
36 ASSURANCES	15.8	15.8	31.0	40.7	55.6	44.5
37 ORGANISMES FINANCIERS	30.9	31.7	45.0	54.8	78.0	63.9
38 SERVICES NON MARCHANDS	13.6	15.4	25.7	33.4	31.1	26.8
TOTAL	6.8	9.5	19.2	30.9	44.5	26.2

TABLEAU 38 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI
DES STAGES PAR SECTEUR - ANNEE 1987-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS:
LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

CLASSE DE TAILLE		10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
		///	///	///	///	///	///
SECTEUR	SEXE						
01 AGRIC., SYLVI- C., PECHE	HOM	2.7	4.4	13.5	12.0	48.9	15.7
	FEM	1.7	1.7	3.6	1.8	7.1	3.4
02 IND. VIANDE ET LAIT	HOM	1.1	3.8	6.9	13.4	17.9	9.5
	FEM	0.6	1.2	2.7	4.4	6.8	3.5
03 AUTRES IND. AGRIC. & ALIM.	HOM	1.8	4.9	11.5	21.0	24.4	14.0
	FEM	0.7	1.7	4.4	6.2	6.0	4.9
04 PROD. COMBUSTIBLES	HOM	0.0	0.0	0.0	25.1	50.3	49.7
	FEM	0.0	0.0	0.0	14.8	1.1	1.5
05 PETROLE & GAZ	HOM	3.6	12.5	24.7	38.1	40.1	36.5
	FEM	3.6	5.6	5.8	8.8	10.8	10.3
06 ELECTRICITE GAZ & EAU	HOM	18.5	21.9	26.7	29.0	48.0	45.7
	FEM	3.7	3.0	4.5	5.7	7.8	7.5
07 MINERAIS & METAUX FERREUX	HOM	0.5	3.4	25.6	31.1	48.8	40.6
	FEM	0.3	1.1	2.5	3.3	2.8	2.8
08 MINERAIS, MET- AUX NON FERREUX	HOM	3.5	5.6	22.3	28.2	35.7	30.2
	FEM	3.3	1.7	3.8	4.0	5.3	4.6
09 MATERIAUX DE CONTR. & MINERAUX DIVERS	HOM	3.0	5.6	14.4	21.8	37.7	15.9
	FEM	0.6	1.3	2.2	3.3	2.1	2.1
10 INDUSTRIE DU VERRE	HOM	2.8	2.4	15.7	24.5	35.2	25.8
	FEM	0.7	0.9	2.6	2.8	4.1	3.2
11 FIBRES ARTIFICIELES & SYNTHETIQUES	HOM	3.0	8.6	23.6	32.7	31.6	28.5
	FEM	2.0	3.1	5.9	5.6	6.3	5.9
12 INDUST. PHARMACEUTIQU- UE	HOM	3.6	8.9	15.3	22.5	28.6	19.8
	FEM	2.8	3.2	12.2	18.2	12.8	14.1
13 TRAVAIL DES METAUX	HOM	1.9	3.7	10.9	22.6	27.1	11.2
	FEM	0.5	0.7	2.3	5.9	5.0	2.5
14 CONSTR. MECANIQUE	HOM	2.2	4.2	12.9	21.7	28.2	14.0
	FEM	0.7	1.2	2.6	3.8	6.0	2.8
15 CONSTR. ELECTR. & ELECTRONIQUE	HOM	2.9	4.3	13.9	20.7	36.1	26.5
	FEM	1.3	2.0	4.9	6.9	12.1	9.3
16 AUTO & MATERIELS DE TRANSPORT	HOM	3.9	2.1	9.6	20.1	28.3	24.2
	FEM	0.4	1.2	2.3	4.5	3.1	3.2
17 CONSTR. NAVALE, AERON- AUTIQUE & ARMEMEN	HOM	1.3	2.6	12.2	19.0	31.5	26.6
	FEM	1.4	0.7	2.3	2.8	4.7	4.0
18 TEXTILE & HABILLEMENT	HOM	0.7	1.4	4.3	7.7	8.5	4.5
	FEM	1.0	2.8	4.9	6.4	8.4	4.8
19 CUIR & CHAUSSURE	HOM	0.7	1.3	2.9	6.2	6.9	3.6
	FEM	0.4	1.3	3.8	5.4	9.7	4.3
20 BOIS & AMEUBLEMENT	HOM	1.5	2.3	6.6	14.0	15.0	6.0
	FEM	0.9	1.4	3.0	5.6	2.4	2.6
21 PAPIER & CARTON	HOM	1.2	3.4	12.1	23.4	34.8	16.0
	FEM	1.3	0.9	3.4	3.7	7.1	3.5
22 IMPRIMERIE, P- RESSE ET EDITION	HOM	1.0	3.4	6.8	15.3	7.4	7.1
	FEM	1.3	3.1	4.4	6.2	6.0	4.2
23 CAOUTCHOUC & MATIERES PLASTIQUES	HOM	3.9	2.4	9.3	16.1	27.3	15.6
	FEM	1.3	1.5	2.7	5.1	3.6	3.3

TABLEAU 38 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI
DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1987-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS:
LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

CLASSE DE TAILLE		10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
		///	///	///	///	///	///
SECTEUR	SEXE						
24 BATIMENT & GENIE CIVIL & AGRICOLE	HOM	1.1	1.6	4.3	6.7	4.3	3.5
	FEM	0.4	0.3	0.7	0.7	0.3	0.5
25 COMMERCE GROS ALIMENTAIRE	HOM	2.7	3.5	7.8	13.0	12.5	6.7
	FEM	1.8	1.3	2.5	6.7	4.5	2.6
26 COMMERCE GROS NON ALIMENTAIRE	HOM	3.7	6.4	13.6	22.8	26.6	13.0
	FEM	2.4	2.6	5.2	7.9	12.9	5.3
27 COMMERCE DETAIL ALIMENTAIRE	HOM	1.7	1.5	3.9	11.0	12.7	8.5
	FEM	3.0	2.4	7.6	14.5	14.8	10.8
28 COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	HOM	2.8	4.0	7.0	17.7	10.8	8.4
	FEM	2.5	3.0	9.0	16.8	16.2	9.8
29 REPARATION AUTOMOBILE	HOM	7.5	14.6	15.4	21.2	32.0	15.9
	FEM	1.0	1.5	1.5	5.0	5.4	2.0
30 HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	HOM	0.8	1.7	6.7	12.4	17.5	8.2
	FEM	0.5	1.7	4.6	8.5	13.4	6.1
31 TRANSPORTS	HOM	3.3	6.1	13.7	25.3	57.0	36.5
	FEM	1.4	2.1	3.9	5.8	8.2	6.0
32 TELECOMMUNICATIONS ET POSTES	HOM	1.6	12.6	34.1	99.3	0.0	49.5
	FEM	0.0	5.2	10.4	17.6	0.0	11.4
33 SERV. MARCHANDS AUX ENTREPRISES	HOM	5.9	8.3	13.5	17.9	7.3	11.6
	FEM	6.1	6.7	8.6	10.2	6.5	8.0
34 SERV. MARCHANDS AUX PARTICULIERS	HOM	1.9	3.2	3.0	6.4	10.0	4.4
	FEM	4.6	3.1	4.1	5.0	6.7	4.4
35 LOCATION ET CREDIT-BAIL IMMOBILIERS	HOM	3.5	4.5	6.7	6.4	0.0	4.7
	FEM	1.7	3.1	4.7	7.8	0.0	3.7
36 ASSURANCES	HOM	6.3	6.0	12.9	19.5	31.1	22.9
	FEM	7.5	6.0	15.6	18.3	22.4	19.2
37 ORGANISMES FINANCIERS	HOM	6.5	14.3	24.0	32.0	42.0	35.0
	FEM	6.6	9.3	17.2	21.7	35.7	27.5
38 SERVICES NON MARCHANDS	HOM	3.9	4.6	8.3	9.6	10.1	8.3
	FEM	5.3	7.0	14.0	20.6	19.7	15.3
TOTAL	HOM	2.9	4.6	9.9	18.0	31.6	16.3
	FEM	2.1	2.5	5.6	9.7	10.7	7.1

Tableau 39 - Durée moyenne des stages, selon la formation des stagiaires,
par secteur - 1987

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	24	39	39	52	42	41
Industries de la viande et du lait	T 02	41	42	44	44	47	43
Autres industries alimentaires	T 03	34	39	35	37	36	37
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	71	81	52	47	42	68
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	68	56	62	53	55	56
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	62	60	57	67	54	62
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	72	60	52	60	37	59
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	41	68	52	73	52	64
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	30	41	38	34	33	37
Industrie du verre	T 10	41	46	30	45	45	44
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	34	57	53	54	45	53
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	31	46	35	46	41	42
Fonderie et travail des métaux	T 13	42	45	37	45	36	42
Construction mécanique	T 14	53	43	36	45	40	43
Construction électrique et électronique	T 15	52	59	43	62	62	58
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	57	80	53	64	48	66
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	49	65	44	57	47	54
Ind. textile et de l'habillement	T 18	66	59	42	46	37	51
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	52	39	41	38	35	41
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	39	34	37	40	38	37
Ind. du papier-carton	T 21	28	38	41	43	37	38
Imprimerie, presse, édition	T 22	40	55	41	39	37	43
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	71	61	43	58	45	57
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	89	52	39	43	33	45
Commerce de gros alimentaire	T 25	39	33	37	34	33	35
Commerce de gros non alimentaire	T 26	39	39	33	41	36	36
Commerce de détail alimentaire	T 27	23	27	21	40	36	26
Commerce de détail non alimentaire	T 28	22	34	28	30	27	28
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	63	36	39	34	32	37
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	30	31	30	29	31	30
Transports	T 31	80	41	46	52	67	48
Services marchands aux entreprises	T 33	38	33	40	48	44	42
Services marchands aux particuliers	T 34	71	40	74	55	44	59
Location et crédit-bail immobilier	T 35	51	45	50	31	32	42
Assurances	T 36	78	47	66	50	47	58
Organismes financiers	T 37	62	55	53	41	46	46
Services non marchands	T 38	46	52	59	59	51	56
TOTAL		54	50	45	50	46	48

Tableau 40 - Principales données 1987 - Activités économiques
Niveaux 14 et 3

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Nombres d'entreprises (2)	Salariés							Dépenses consenties (millions de francs) (5)	Taux de part. fin. (6)	Nombre de stagiaires (7)	Ratio 7/3 % (8)	Heures de stage (milliers) (9)	Ratio 10/3 (heures) (10)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)											
			Cl. 1	Cl. 2	Cl. 3	Cl. 4	Cl. 5							
Agriculture, sylviculture, pêche U01	1 783	74 902	15,5	30,9	33,1	1,5	19,0	141	1,93	17 044	22,8	697	9,3	
Industries agricoles et alimentaires U02	4 196	375 385	4,9	14,4	41,7	24,6	14,3	712	1,73	77 665	20,7	3 051	8,1	
Production et distribution d'énergie U03	209	258 722	0,3	1,0	3,3	6,0	89,4	2 541	6,49	135 889	52,5	8 467	32,7	
Industrie des biens intermédiaires U04	9 930	997 609	4,3	14,0	35,4	18,2	28,1	2 654	2,28	253 336	25,4	12 764	12,8	
Industrie des biens d'équipement U05	7 251	1 289 559	2,1	7,7	23,6	17,3	49,3	4 476	2,74	389 934	30,2	22 303	17,3	
Industrie des biens de consommation U06	11 319	869 956	5,3	18,7	48,1	21,1	6,8	1 603	1,73	146 533	16,8	6 453	7,4	
Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole U07	13 326	666 207	11,4	27,6	33,2	13,1	14,8	858	1,35	59 711	9,0	2 699	4,1	
Sous-Total Industrie U02 à U07	46 231	4 457 438	4,7	14,4	32,8	17,6	30,5	12 844	2,49	1 063 068	23,8	55 737	12,5	
Commerce U08	21 793	1 268 385	10,0	23,5	30,7	13,3	22,5	2 109	1,63	266 705	21,0	8 286	6,5	
Transports et télécommunications U09	5 406	669 520	3,8	12,0	21,7	9,8	52,7	3 158	4,03	293 099	43,8	14 069	21,0	
Services marchands U10	24 370	1 550 927	8,4	20,8	37,9	17,8	15,1	2 926	1,79	277 720	17,9	12 424	8,0	
Location et crédit bail immobiliers U11	418	40 202	4,7	12,0	45,9	14,3	23,0	57	1,54	8 126	20,2	341	8,5	
Assurances U12	429	136 856	0,6	2,9	23,7	26,0	46,8	649	3,61	60 892	44,5	3 554	26,0	
Organismes financiers U13	1 132	422 826	0,8	2,6	16,9	29,9	49,8	2 651	4,06	270 266	63,9	12 363	29,2	
Services non marchands U14	5 338	573 125	3,0	12,2	44,9	22,6	17,3	1 583	2,69	153 320	26,8	8 657	15,1	
Sous-Total Tertiaire U08 à U14	58 886	4 661 841	6,6	16,9	32,2	17,3	26,9	13 133	2,54	1 330 128	28,5	59 694	12,8	
TOTAL	106 900	9 194 181	5,7	15,8	32,5	17,3	28,6	26 118	2,51	2 410 240	26,2	116 128	12,6	

**Tableau 41 - Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière
et du taux de stagiaires de 1975 à 1987**

Niveau 38

Le chiffre du bas correspond au pourcentage d'évolution base 100 en 1975

SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Nombre de salariés				Taux de participation financière				Taux de stagiaires			
	1975	1980	1985	1987	1975	1980	1985	1987	1975	1980	1985	1987
<u>Primaire</u>												
Agriculture, sylviculture, pêche	105 956	92 465 87	81 244 77	74 902 71	1,16	1,33 115	1,72 148	1,93 166	23,1	23,1 100	20,6 89	22,8 99
<u>Secondaire</u>												
Industries de la viande et du lait	142 879	165 357 116	164 512 115	162 017 113	1,04	1,23 118	1,39 134	1,61 155	19,5	15,4 79	15,8 81	18,4 94
Autres industries alimentaires	257 618	237 144 92	219 142 85	213 368 83	1,15	1,32 115	1,57 137	1,81 157	15,5	16,1 104	18,1 117	22,4 145
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	88 312	63 637 72	48 360 55	37 259 42	3,91	4,30 110	4,22 108	5,73 147	32,8	47,0 143	46,6 142	51,8 158
Prod. de pétrole et gaz naturel	46 853	43 737 93	37 534 80	36 146 77	3,30	3,34 101	3,59 109	3,75 114	42,8	42,8 100	46,2 108	49,1 115
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	160 219	141 876 89	183 076 114	185 317 116	3,80	5,42 143	7,01 184	7,42 195	23,4	40,1 171	45,6 195	53,3 228
Prod. minerais-métaux ferreux, première transf. de l'acier	222 528	157 669 71	121 478 55	102 245 46	1,81	1,72 95	2,77 153	3,13 173	20,9	18,5 89	34,5 165	46,2 221
Prod. minerais, métaux et demi- produits non ferreux	61 161	70 039 115	56 748 93	50 521 83	1,80	2,08 116	2,91 162	3,28 182	24,9	29,7 119	29,5 118	35,9 144
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers	172 271	152 953 89	119 591 69	111 223 65	1,23	1,44 117	1,62 132	1,84 150	13,3	14,1 106	15,7 118	20,1 151
Industrie du verre	71 027	61 722 87	51 988 73	50 291 71	1,62	1,42 88	1,96 121	2,19 135	21,5	19,5 91	23,6 110	29,8 139
Chimie de base, prod. fils et fibres artif. et synthétiques	171 790	138 965 81	117 472 68	116 723 68	1,83	1,94 106	2,54 139	3,07 168	26,5	24,8 94	31,6 119	35,5 134
Parachimie et ind. pharma.	165 674	166 442 100	166 019 100	170 040 103	1,59	1,84 116	2,29 144	2,63 165	23,5	25,6 109	30,8 131	35,1 149
Fonderie et travail des métaux	461 540	415 701 90	315 838 68	300 447 65	1,14	1,19 104	1,35 118	1,58 139	11,6	10,4 90	13,0 112	16,4 141
Construction mécanique	469 653	430 647 92	348 038 74	326 621 70	1,09	1,26 116	1,49 137	1,69 155	13,4	13,3 99	16,7 125	20,1 150
Construction électrique et électronique	561 326	499 785 89	526 040 94	482 145 86	1,87	1,83 98	3,35 179	3,55 190	20,5	19,2 94	30,1 147	37,8 184
Constr. véhicules auto et autres mat. de transp. terr.	513 736	487 556 95	386 866 75	354 425 69	1,51	1,68 111	2,19 145	2,62 174	14,2	18,1 127	24,0 169	28,8 203
Constr. navale et aéronautique, armement	157 344	146 566 93	141 896 90	126 368 80	1,34	1,38 103	2,11 157	2,41 180	17,9	19,9 111	30,3 169	31,6 177
Ind. text. et de l'habillement	556 576	455 448 82	361 692 65	310 810 56	1,02	1,14 112	1,22 120	1,41 138	9,4	9,3 99	11,7 124	12,2 130
Ind. du cuir et de la chauss.	106 402	98 373 92	79 282 75	66 715 63	1,01	1,12 111	1,21 120	1,33 132	9,4	9,5 101	9,3 99	11,3 120
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	264 552	251 670 95	193 412 73	179 126 68	0,91	1,10 121	1,14 125	1,37 151	8,9	7,9 89	8,6 97	11,5 129
Ind. du papier-carton	122 491	101 201 83	91 477 75	89 734 73	1,16	1,18 102	1,51 130	1,88 162	18,8	15,3 81	18,8 100	21,9 116

**Tableau 41 - Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière
et du taux de stagiaires de 1975 à 1987**

Niveau 38

Le chiffre du bas correspond au pourcentage d'évolution base 100 en 1975

(Suite)

SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Nombre de salariés				Taux de participation financière				Taux de stagiaires			
	1975	1980	1985	1987	1975	1980	1985	1987	1975	1980	1985	1987
Imprimerie, presse, édition	170 899	163 581 96	151 667 89	143 265 84	1,03	1,30 126	1,26 122	1,50 146	10,6	10,4 98	12,1 114	14,5 137
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	206 748	202 057 98	176 912 86	176 425 85	1,46	2,10 144	1,97 135	2,32 159	15,7	16,4 104	19,3 123	22,8 145
<u>Sous-total secondaire</u>	5 151 599	4 652 126 90	4 059 040 79	3 791 231 74	1,53	1,72 112	2,35 154	2,65 173	16,6	17,1 103	21,7 131	26,5 160
<u>BTP</u>												
Ind. mise en œuvre bâtiment, génie civil et agricole	1 077 236	942 813 88	681 556 63	666 207 62	1,03	1,13 110	1,17 114	1,35 131	4,5	3,1 69	7,2 160	9,0 200
<u>Tertiaire</u>												
Commerce de gros alimentaire	192 748	212 521 110	192 921 100	189 491 98	0,92	1,14 124	1,24 135	1,34 146	11,3	10,9 96	11,4 101	14,4 127
Commerce de gros non aliment.	497 225	521 352 105	477 867 96	474 112 95	1,18	1,32 112	1,51 128	1,71 145	15,7	14,4 92	17,7 113	21,1 134
Commerce de détail alimentaire	274 359	313 479 114	339 769 124	350 047 128	1,07	1,23 115	1,43 134	1,68 157	19,5	17,1 88	20,4 105	24,6 126
Commerce de détail non aliment.	278 952	291 845 105	257 733 92	254 735 91	0,95	1,12 118	1,32 139	1,61 169	15,1	14,3 95	18,9 125	20,9 138
Réparation et commerce de l'automobile	159 521	180 234 113	156 439 98	149 949 94	0,97	1,28 132	1,45 149	1,71 176	16,2	18,5 114	19,5 120	20,0 123
Hôtels, cafés, restaurants	132 839	153 348 115	180 224 136	176 158 133	0,88	1,07 122	1,30 148	1,49 169	6,3	11,0 175	13,6 216	16,3 259
Transports	679 791	685 737 101	688 066 101	665 519 98	3,35	3,59 107	3,62 108	4,03 120	40,3	40,0 99	42,7 106	45,7 108
Télécommunications et postes	2 413	2 372	3 416	4 001	← non significatif →				← non significatif →			
Services marchands aux entr.	442 643	586 286 132	633 870 143	679 103 153	1,29	1,53 119	1,84 143	2,00 155	17,3	16,5 95	21,3 123	22,3 129
Services marchands aux part.	397 543	475 968 120	525 427 132	545 717 137	1,05	1,24 118	1,43 136	1,52 145	7,4	7,9 107	10,2 138	12,4 168
Location et crédit-bail immob.	19 924	25 425 128	26 583 133	40 202 202	1,22	1,21 99	1,36 111	1,54 126	13,1	10,3 79	13,5 103	20,2 154
Assurances	126 370	142 231 113	137 950 109	136 856 108	2,16	2,61 121	3,06 142	3,61 167	38,9	40,5 104	39,8 102	44,5 114
Organismes financiers	353 466	367 756 104	417 136 118	422 826 120	3,14	3,15 100	3,67 117	4,06 129	50,7	52,0 103	59,6 118	63,9 126
Services non marchands	428 260	514 518 120	588 516 137	573 125 134	2,37	2,37 100	2,37 100	2,69 114	19,7	19,5 99	24,0 122	26,8 136
<u>Sous-total tertiaire</u>	3 986 054	4 473 072 112	4 625 917 116	4 661 841 117	1,91	2,07 108	2,29 120	2,54 133	23,5	22,8 97	25,7 109	28,5 121
TOTAL	10 320 845	10 160 476 98	9 447 767 92	9 194 181 89	1,63	1,82 112	2,24 137	2,51 154	17,6	18,1 103	23,0 131	26,2 149

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Niveau 40 - Niveau 100

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au niveau 100
T01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	39	01 à 03
T02	Industries de la viande et du lait.....	39	35, 36
T03	Autres industries agricoles et alimentaires.....	40	37 à 42
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	40	04
T05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	41	05
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.....	41	06 à 08
T07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	42	09 à 11
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	42	12, 13
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	43	14, 15
T10	Industrie du verre.....	43	16
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.....	43	17, 43
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	47	18, 19
T13	Fonderie et travail des métaux.....	44	20, 21
T14	Construction mécanique.....	45	22 à 25, 34
T15	Construction électrique et électronique.....	45	27 à 30
T16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	46	31
T17	Construction navale et aéronautique, armement.....	46	26, 32, 33
T18	Industries textile et de l'habillement.....	47	44, 47
T19	Industries du cuir et de la chaussure.....	48	45, 46
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses.....	48	48, 49, 54
T21	Industrie du papier et du carton.....	44	50
T22	Imprimerie, presse, édition.....	48	51

Code Niveau 40	Intitulé	Page	Définition par référence au Niveau 100
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	44	52, 53
T24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	49	55
T25	Commerce de gros alimentaire.....	50	57
T26	Commerce de gros non alimentaire.....	50	58 à 60
T27	Commerce de détail alimentaire.....	50	61, 62
T28	Commerce de détail non alimentaire.....	51	63, 64
T29	Réparation et commerce de l'automobile.....	52	65
T30	Hôtels, cafés, restaurants.....	52	67
T31	Transports.....	51	68 à 74
T33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	53	56,76 à 80,82,83
T34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	53	66, 84 à 87
T35	Location et crédit bail immobiliers.....	54	81
T36	Assurances.....	54	88
T37	Organismes financiers.....	55	89
T38	Services non marchands.....	55	90 à 98

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Niveau 15 - Niveau 40

Code Niveau 15	Intitulé	Définition par référence au Niveau 40
U01	Agriculture, sylviculture, pêche	T01
U02	Industries agricoles et alimentaires	T02, T03
U03	Production et distribution d'énergie	T04, T05, T06
U04	Industrie des biens intermédiaires	T07 à T11, T13, T21, T23
U05	Industrie des biens d'équipement	T14 à T17
U06	Industrie des biens de consommation	T12, T18 à T20, T22
U07	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole	T24
U08	Commerce	T25 à T28
U09	Transports et télécommunications	T31, T32
U10	Services marchands	T29, T30, T33, T34
U11	Location et crédit baïl immobiliers	T35
U12	Assurances	T36
U13	Organismes financiers	T37
U14	Services non marchands	T38

FAC-SIMILE DES DECLARATIONS 2483

des années 1987 et 1988



N° 90-0152

Délégation
à la
Formation professionnelle

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPP
(employeurs aya

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1987 OU LA
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente de

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).						
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	<table border="0"> <tr> <td>Frais de personnel enseignant ①</td> <td rowspan="4">} Total → ⑤</td> </tr> <tr> <td>Frais de personnel non enseignant ②</td> </tr> <tr> <td>Fournitures et matières d'œuvre ③</td> </tr> <tr> <td>Autres frais de fonctionnement ④</td> </tr> </table>	Frais de personnel enseignant ①	} Total → ⑤	Frais de personnel non enseignant ②	Fournitures et matières d'œuvre ③	Autres frais de fonctionnement ④
Frais de personnel enseignant ①	} Total → ⑤					
Frais de personnel non enseignant ②						
Fournitures et matières d'œuvre ③						
Autres frais de fonctionnement ④						
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥						
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	<table border="0"> <tr> <td>Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦</td> </tr> <tr> <td>Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧</td> </tr> </table>	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦	Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧			
Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦						
Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧						
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨						
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩						
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J) ⑪						
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11) ⑫						
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ② (report de la case 3 du cadre J) ⑬						
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭						
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑮						
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J) ⑯						
Financement de la formation professionnelle en alternance (report de la case 5 du cadre J) ⑰						
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱						
Financement des conventions de conversion (4 000 F par bénéficiaire) ⑲						
Total ⑳						
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1987 ㉑						
DÉPENSES DEDUCTIBLES (ligne 20 - ligne 21) (à reporter case ③ du cadre B) ㉒						

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL	
	2	3	4	5	6	7	
1							
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION							
	- Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④					
		Femmes ⑤					
		Total ⑥					
	- Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦						
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur ⑧							
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un F.A.F. ⑨							
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION							
	- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé (O.P.A.C.I.F. ou F.A.F.) ⑩						
	- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑪						
- Heures de stage prises en charges ⑫							
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE							
	- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification ⑬						
- Heures de stage prises en charge ⑭							

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE

	Moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus	TOTAL
	1	2	3	4
HOMMES				
Nombre de stagiaires				
FEMMES				

NT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(pour moins dix salariés)

Code général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail.

CODE DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____

Document qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1988.

ANNÉE
1987

N° 2483

Direction générale
des impôts

Département (code) et commune

A	Nom - prénom ou dénomination Adresse du principal établissement au 1^{er} janvier 1988	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	<i>En cas de changement, adresse au 1^{er} janvier 1987</i>		

Activité principale (en clair)

Nombre d'établissements de l'entreprise employant : (6) de 50 à 199 salariés : <input type="text"/> (7) 200 salariés ou plus : <input type="text"/>	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période : (8) <input type="text"/> dont nombre : d'apprentis sous contrat : (9) <input type="text"/> de jeunes en alternance, à l'exception des SIVP (voir notice) : (10) <input type="text"/>
	Nombre de commissions de formation : (12) <input type="text"/>

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE

(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période : (1) <input type="text"/>	F
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1983, 1984 ou 1985 (voir notice) : Montant de l'abattement : (1a) <input type="text"/> Salaires nets : différence (1) - (1a) : (1b) <input type="text"/>	F
Montant de la participation incombant à l'entreprise : ((1) ou (1b)) x 1,20 % : (2) <input type="text"/>	F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne (22) du cadre D) : (3) <input type="text"/>	F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence (2) - (3) à inscrire en case (4) : (4) <input type="text"/>	F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence (3) - (2) à inscrire en case (5) : (5) <input type="text"/>	F
Excédents reportables de 1984, de 1985 et de 1986 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso) : (6) <input type="text"/>	F
Différence (4) - (6) à inscrire en case (7) si la case (4) est supérieure à la case (6) (ou chiffre 0) : (7) <input type="text"/>	F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1987 (voir notice) : (8) <input type="text"/>	F
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant (2)) : (9) <input type="text"/>	F
Versement dû au titre du congé individuel de formation : ((1) ou (1b)) x 0,10 % : (10) <input type="text"/>	F
Versements effectués au titre de 1987 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA-CIF), ligne (12) cadre D : (11) <input type="text"/>	F
Insuffisance éventuelle (10) - (11) ou chiffre 0 : (12) <input type="text"/>	F
MONTANT GLOBAL ((7) + (8) + (9) + (12)) DU VERSEMENT : (13) <input type="text"/>	F

Pièces jointes :

A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS

- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu : (14)
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du travail : (15)

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire ; par mandat ou par virement postal

A _____ le _____
 Nom et qualité du signataire : _____ Signature : _____

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DATE DE RÉCEPTION

Pénalités	Taux % 9000	Taux 5 % 9005
	Taux % 9001	Taux % 9006
	Taux % 9002	Taux % 9007
SOMME		Date : _____
dont O.C. : _____		N° R. : _____
		N° R. 30 : _____
		N° d'opération Médoc : _____

G	Rég.	Dép.	N° d'ordre
----------	------	------	------------



N° 90-0158

Délégation
à la
formation professionnelle

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ayant des stagiaires)**

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1988 OU LA PLUS PROCHÈME

à lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ①
	Frais de personnel non enseignant ②
	Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement ③
Total ④	
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑤	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑥
	Réalisation des congés de formation (§ B du cadre H) ⑦
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑧	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑨	
Dépenses de conseil en formation ⑩	
Dépenses totales engagées dans le cadre d'un engagement de la formation professionnelle ⑪	
Versements à des fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J) ⑫	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11) ⑬	
Versements à des organismes agréés dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ② (report de la case 3 du cadre J) ⑭	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑮	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑯	
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J) ⑰	
Financement des formations professionnelles en alternance (report de la case 5 du cadre J) ⑱	
Financement des conventions de conversion (4 000 F par bénéficiaire) ⑲	
Total ⑳	
A DEDUIRE Montant des subventions effectivement perçues en 1988 ㉑	
DÉPENSES DEDUCTIBLES (ligne ㉑ - ligne ㉒) (à reporter case ③ du cadre B) ㉒	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES						
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
	2	3	4	5	6	7
1						
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①					
	Femmes ②					
	Total ③					
PLAN DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge en TOTALITE par l'employeur	Hommes ④					
	Femmes ⑤					
	Total ⑥					
- Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦						
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur ⑧						
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un F.A.F. ⑨						
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION						
- Stagiaires pris en charge par un organisme partie agréé ⑩						
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑪						
- Heures de stage prises en charge ⑫						
FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE						
- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation de qualification et de réinsertion en alternance ⑬						
- Heures de stages prises en charge ⑭						

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE					
Nombre de stagiaires		Moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus	Total
		1	2	3	4
HOMMES					
FEMMES					

G RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Rég.	Dép.	N° d'ordre	

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(moins dix salariés)

du Code général des impôts et L. 950 2 à L. 950 7 du Code du travail.
DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____
qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1989).

ANNÉE
1988

N° 2483 M
Direction Générale
des Impôts
Département (code) et commune

EXPÉDITEUR DESTINATAIRE

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre d'établissements de l'entreprise employant :

- de 50 à 199 salariés (8)
- 200 salariés ou plus (7)

Total des salariés au dernier jour ouvrable de la période (8)

dont :

- Apprentis sous contrat (9)
- Jeunes en alternance à l'exception des SIVP (10)

A défaut de comité d'entreprise (moins de 50 salariés) nombre de délégués du personnel (11)

Nombre de commissions de formation (12)

Activité principale

N° téléphone de l'employeur

N° SIREN

CODE APE

Cadre réservé à la correction des données préimprimées

Raison sociale SIREN APE

Adresse Code postal Bur. dist.

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE
(arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période (1) F

Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1984 ou 1985 (voir notice) :

- Montant de l'abattement (1a) F
- Salaires nets : différence (1) - (1a) (1b) F

Montant de la participation incombant à l'entreprise : [(1) ou (1b)] x 1,20 % (2) F

Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne (22) du cadre D) (3) F

S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence (2) - (3) à inscrire en case (4) (4) F

S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence (3) - (2) à inscrire en case (5) (5) F

Excédents reportables de 1985, 1986 et 1987 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso) (6) F

Différence (4) - (6) à inscrire en case (7) si la case (4) est supérieure à la case (6) (ou chiffre 0) (7) F

Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1988 (voir notice) (8) F

Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant (2)) (9) F

Versement dû au titre du congé individuel de formation [(1) ou (1b)] x 0,10 % (10) F

Versements effectués au titre de 1988 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA CIF), ligne (12) cadre D (11) F

Insuffisance éventuelle (10) (11) ou chiffre 0 (12) F

MONTANT GLOBAL ((7) + (8) + (9) + (12)) DU VERSEMENT (13) F

Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS

- Nombre de procès verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu (14)
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail (15)

Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire ; par chèque bancaire par mandat ou par virement postal

A _____, le _____

Nom et qualité du signataire : _____ Signature : _____

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION

DECLARANT, (s'il n'est pas le destinataire)

Pénalités	Taux %	9000	Taux %	9005
	Taux %	9001	Taux %	9006
	Taux %	9002	Taux %	9007
SOMME		Date		
dont O.C. :		N° R.		
		N° R. 30		
Recette		N° d'opération Medoc		
		N° dossier	Cle	Régime

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
Tableaux dans le texte	
Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1988.....	11
Pourcentages des nombres d'entreprises 1987-1988.....	23
- n'ayant rien versé au trésor	
- ayant versé au trésor	
Dépenses moyennes de formation par salarié 1987-1988.....	25
Pourcentages des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1987-1988.....	25
Quatre cartes de France dans le texte	
Année 1987 - Comparaisons interrégionales	
C1 : Taux de participation financière.....	31
C2 : Taux de stagiaires.....	31
C3 : Taux de stagiaires hommes.....	32
C4 : Taux de stagiaires femmes.....	32
Tableaux et graphiques en annexe	
Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés 1987-1988.....	71
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises) 1987-1988.....	71
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation 1987-1988.....	72
Tableau 4 : Données financières 1987-1988.....	73
Tableau 5 : Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales 1987-1988.....	74
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie 1987-1988.....	75
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe 1987-1988.....	76
Tableau 8 : Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages 1987-1988.....	77

Pages

Tableau 9	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau initial de qualification des stagiaires 1987-1988.....	78
Tableau 10	: Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle 1987-1988.....	79
Tableau 11	: Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle 1987.....	80
	1988.....	81
Tableau 12	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation) 1987-1988.....	82
Tableau 13	: Proportion des salariés ayant suivi des stages (ensemble des stagiaires) 1987-1988.....	83
Tableau 14	: Répartition des congés de formation 1987.....	84
	1988.....	85
Tableau 15	: Durée moyenne de formation 1987-1988.....	86
Tableau 16	: Effort physique de formation 1987-1988.....	87
Tableau 17	: Répartition des stagiaires par âge et par sexe 1987.....	88
	1988.....	89
Tableau 18	: Données relatives à la formation des jeunes en alternance 1987.....	90
	1988.....	91
Tableau 19	: Principales données régionales 1987.....	92
	1988.....	93
Tableau 20	: Principales masses de dépenses par région 1987-1988.....	94
Tableau 21	: Taux de participation financière par région 1987-1988...	95
Tableau 22	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau initial de qualification des stagiaires 1987.....	96
	1988.....	97
Tableau 23	: Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge 1987.....	98
	1988.....	99
Tableau 24	: Structure des stagiaires, par région et par sexe, selon la tranche d'âge 1987.....	100
	1988.....	101

Pages

Tableau 25	: Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions 1987.....	102
Tableau 26	: Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1987.....	103
Tableau 27	: Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau initial de qualification des stagiaires, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1987.....	104
Tableau 28	: Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1987.....	105
Tableau 29	: Principales données départementales 1987.....	106
Tableau 30	: Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus 1987.....	108
Tableau 31	: Taux de réponse par secteur 1987.....	110
Tableau 32	: Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1986.....	111
Tableau 33	: Principales données 1987 - Activités économiques (Niveau 100).....	112
Tableau 34	: Principales données sectorielles 1987 (Niveau 38).....	115
Graphique 1	: Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1987.....	117
Graphique 2	: Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages 1987.....	118
Tableau 35	: Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille 1987.....	119
Tableau 36	: Pourcentages t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur 1987.....	120
Tableau 37	: Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur 1987.....	121
Tableau 38	: Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) 1987.....	122
Tableau 39	: Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires, par secteur 1987.....	124

Pages

Tableau 40 : Principales données 1987 - Activités économiques (Niveaux 14 et 3).....	125
Tableau 41 : Evolution de l'effectif salariés, du taux de participation financière et du taux de stagiaires de 1975 à 1987 (Niveau 38).....	126
Liste des secteurs d'activité économique	
Niveau 40 - Niveau 100.....	128
Niveau 15 - Niveau 40.....	130
Fac-similé de la déclaration 2483	
1987.....	132
1988.....	134

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : février 1990

Le CEREQ publie dans sa Collection des études

N° 51 - SEPTEMBRE 1989

FORMATION CONTINUE ET COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

RAPPORT DE MISSION AU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Il est devenu courant aujourd'hui de considérer la formation continue comme un puissant déterminant de la compétitivité des entreprises et du même coup de porter les actions visant à son développement au rang d'investissement.

Toutefois, une telle équation ne va pas de soi si l'on admet que les liens qui rapprochent volume des dépenses de formation et résultats économiques ne sont pas des liens directs, et qu'il existe au contraire un ensemble de contraintes et de modalités de mise en œuvre dont la maîtrise et l'agencement, tant au niveau «macro» que «micro», créent seuls les conditions de la réussite des politiques de formation.

C'est à un éclairage de ces relations complexes entre qualification, formation du personnel et performances économiques que s'est attaché le présent rapport à partir de trois niveaux d'analyse :

- le premier, macro-économique, cherche, au-delà d'une apparente et trop immédiate corrélation, à dégager les autres facteurs, éventuellement extérieurs aux stratégies d'entreprises, qui contribuent à faire de la formation une source de compétitivité ;

- le second, sectoriel, examine de manière détaillée les différents modes de gestion des qualifications au travers d'un ensemble de liaisons à même de rendre compte des pratiques de renouvellement de la main-d'œuvre. Il en ressort quatre modèles d'ajustement mobilisant et combinant plus ou moins, et plus ou moins bien, les ressources du marché externe (notamment la formation initiale) et/ou les potentiels accumulés ou susceptibles d'être accumulés sur le marché interne (en particulier la formation continue) ;

- enfin, le dernier, micro-économique, analyse les conditions qui permettent à la formation continue d'être un principe efficace d'organisation et de gestion des entreprises. Il s'appuie sur les résultats de nombreuses enquêtes de terrain. L'accent est mis sur les cas les plus innovants. Ils font entrevoir ce que pourrait être un «modèle» fondé sur le décroisement et la polyvalence, la participation et l'autonomie des salariés et où interviendrait une formation produite selon des modalités très diversifiées.

Après avoir formulé des recommandations sur le statut, l'organisation et la mise en œuvre d'une politique de formation qui œuvre pour des organisations plus efficaces, les auteurs concluent par une série de propositions d'études.

Pour obtenir cet ouvrage

• • • • • s'adresser à la librairie du CEREQ • • • • •

Tél. (1) 45.75.62.63 poste 260



centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75015 PARIS

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1987-1988

DECEMBRE 1989



9 782110 023339

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31 quai Voltaire 75340 Paris Cedex 07
Tél.: (1) 40 15 70 00
Télex: 204 826 DOCFRAN PARIS

PRIX: 105 F

Imprimé en France
ISBN 2-11-002333-3
DF: 2031